

*Date de dépôt : 8 janvier 2016*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jean Romain, Pierre Conne, Georges Vuillod, Bénédicte Montant, Patrick Saudan, Serge Hiltpold, Simone de Montmollin, Gabriel Barrillier, Lionel Halpérin, Michel Ducret, Nathalie Fontanet, Jacques Béné, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Stéphane Florey pour que les élèves de l'école obligatoire genevoise étudient jusqu'à la fin de l'année scolaire**

*Rapport de majorité de M. Patrick Saudan (page 1)*

*Rapport de première minorité de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (page 81)*

*Rapport de seconde minorité de M. Olivier Baud (page 84)*

## **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

### **Rapport de M. Patrick Saudan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement s'est réunie sous la présidence experte de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, les 2, 9, 16, 23 et 30 septembre (remplacée pour cette séance par M. Olivier Baud), et les 7 et 14 octobre pour étudier cette motion. La commission a bénéficié de la présence experte de M<sup>me</sup> Anne Torracinta, conseillère d'Etat du DIP et de M. Frédéric Wittwer, directeur chargé des affaires intercantionales. Les procès-verbaux ont été rédigés avec précision et célérité par M<sup>mes</sup> Manuela-Christine Rochat, Justine Kamm, Alyssa Piccione, Tina Rodriguez et M. Sebastien Pasche. Qu'ils en soient remerciés.

## Séance du 2 septembre : présentation de la motion par M. Jean Romain, Auteur, et premières réponses du Département

M. Romain rappelle que cette motion est arrivée très vite, suite au renvoi de la semaine passée. A l'époque, il est intervenu deux fois (par écrit et par oral). Lorsque M. Beer a décidé de mettre 20 millions de francs pour le mercredi matin, l'une des objections était de dire « pourquoi ajouter d'un côté ce que l'on enlève de l'autre ». Certains se demandaient pourquoi les élèves ne terminent pas les 38,5 semaines d'école le plus tard possible.

Dès lors, M. Romain, après en avoir parlé avec M. Beer, qui semblait comprendre cette objection, a rédigé une première question écrite en 2014, à laquelle le département a répondu qu'il fallait laisser le temps aux enseignants pour les évaluations, les rencontres avec les parents, les conseils etc. Il relit notamment une phrase : « Le Conseil d'Etat souligne cependant que les prestations d'enseignement durant 38,5 semaines d'école doivent pouvoir être assurées dans la mesure du possible jusqu'au dernier jour ». Le Conseil d'Etat a donc décidé de reprendre l'examen de la situation, afin de mettre en place une organisation de la fin de l'année scolaire qui permette une utilisation optimale du temps scolaire. Suite à cette réponse, M. Romain pensait que la situation allait changer. Or, rien n'a changé. D'où sa **motion 2282** qui demande, étant donné la réponse qu'il avait reçue, pourquoi rien n'a changé. Il faudrait peut-être trouver des solutions différentes concernant le cycle et le primaire. Selon lui, le primaire est passablement en roue libre, notamment sur les fins d'années scolaires. Au secondaire, c'est différent. Il distribue l'horaire d'un professeur du cycle (voir annexe 1), pendant la semaine des EVACOM (évaluations communes) du 5 au 9 mai 2014 en 11<sup>e</sup> année, et il en constate la vacuité. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi les EVACOM (évaluations communes) sont au mois de mai. Cette motion demande clairement s'il est possible oui ou non de modifier quelque chose.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta lui rappelle ses propos pendant la séance plénière. Notamment qu'elle avait demandé que l'on se saisisse de cette question à l'occasion d'une rencontre avec les enseignants du cycle et du primaire à l'automne dernier. Elle aurait souhaité revenir avec une réponse. Malheureusement, elle n'a reçu que des informations orales, puis une espèce de pré-rapport au mois de juin et enfin un rapport au mois de juillet, qui concluait que c'était compliqué et qu'il fallait en rester au statut quo. Elle n'est pas satisfaite par cette réponse, mais en même temps, il faut savoir que la question n'est pas si simple. En effet, des tas d'impondérables complexifient la fin d'année et beaucoup de questions se posent, notamment autour des EVACOM. L'idée du renvoi de cette motion en commission était de pouvoir faire comprendre que des contraintes existent et quelles sont les pistes sur

lesquels le département aimerait pouvoir travailler. Quoi qu'il en soit, il ne sera jamais possible de mettre des notes jusqu'au dernier jour d'école, car il faut pouvoir donner les résultats aux élèves, leur permettant d'aller dans le degré suivant. En l'occurrence, par exemple pour la fin du cycle d'orientation, une date butoir pour l'inscription au secondaire II existe ; il s'agit en règle générale du mercredi de la dernière semaine de juin. De plus, tout un processus d'orientation doit se faire. Le département compte donc présenter toutes ces contraintes de fin d'année scolaire. Concernant les EVACOM, on voit effectivement sur l'horaire que l'élève est libéré le reste du temps. Il est possible, de manière organisationnelle, d'imaginer des cours ou de changer l'horaire. La vraie question est de se demander à quoi servent ces EVACOM. A titre personnel, elle est pour un allègement du nombre d'EVACOM, car les autres cantons en ont beaucoup moins. Ce sont de vraies réflexions à la fois pédagogiques et organisationnelles qu'il est nécessaire de se poser. Une réflexion sur l'orientation des élèves s'impose. Une autre question se pose pour la fin d'année, celle des voyages d'études. Quand faut-il les faire ? Pourquoi ? Certains cantons le font la dernière semaine, ce qui n'est pas une bonne idée selon elle, car les élèves n'ont plus rien à perdre. En outre, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta ne partage pas l'avis que le primaire est en roue libre, car c'est justement au primaire que les élèves restent le plus longtemps à l'école. Pour conclure, elle considère que la question que pose cette motion est bonne et ouvre énormément d'autres questions. Il est important d'en parler et ensuite que le département puisse faire des propositions. Dans tous les cas, le département souhaite faire un comparatif avec les autres cantons, afin de voir s'ils ont d'autres solutions ou si la situation est semblable.

M. Wittwer complète avec des informations sur le rapport rendu au mois de juillet. En effet, celui-ci relevait un moment important de la fin d'année pour le cycle, soit les conseils de classes et d'école (réunion des enseignants pour examiner la situation des élèves). Il s'agit d'un rituel important, qui conditionne énormément les libérations au cycle. Les maîtres de classe et doyens sont très sollicités, car ils assurent la préparation des conseils, les contacts avec les parents, etc. Toutes ces charges se rajoutent à l'horaire d'une semaine normale.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique à l'auteur de la motion, qui est plus habitué avec le secondaire II, que le cycle comporte un double système de conseils: les conseils de classes et d'école. Ceci ajoute beaucoup d'heures sur un horaire. L'auteur de la motion précise que le secondaire II a également un conseil de classe, mais uniquement pour les élèves en échec. Il est d'accord avec le fait que les notes doivent être données suffisamment tôt. Il ne s'agit évidemment pas de travailler jusqu'à la fin et de noter le dernier jour. Mais, en revanche,

regarder des films la dernière semaine, comme il l'a entendu de plusieurs personnes, lui paraît très faible pédagogiquement parlant.

## **Séance du 2 septembre : questions des commissaires et débats de la commission**

Un commissaire EAG est d'accord avec l'auteur de la motion, que cette problématique n'est pas nouvelle. Un article de la Tribune de Genève de 2008 aborde le fait que cycle prend ses vacances plus tôt que le primaire. Or, l'école obligatoire comprend 11 degrés (primaire et cycle). Pour lui, le raisonnement de dire qu'on ajoute le mercredi matin, mais qu'on perd en fin d'année, est faux. Les trois dernières semaines de l'année scolaire sont incompressibles. De plus, la question pourrait également s'étendre au secondaire II. Concernant les EVACOM, il ne comprend pas pourquoi elles sont placées en fin d'année. Une fois ces épreuves passées, il est presque impossible de refaire des évaluations, puisque les élèves pensent avoir déjà fait le plus important.

Le commissaire EAG serait d'accord pour que les EVACOM soient placées par exemple à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. En revanche, il faut laisser du temps à la fin de l'année pour faire les carnets, les notes, les rendez-vous avec les élèves et parents.

L'auteur de la motion rétorque qu'il ne fait que répéter l'argument qu'il a entendu sur le mercredi matin.

Un commissaire MCG est presque à 100% d'accord avec Le commissaire EAG. Pour lui, cette motion ne concerne pas le primaire. Les enseignants à l'école primaire ont la charge de leurs élèves jusqu'à la fin. Le titre de cette motion devrait donc être le suivant : « Pour que les enseignants enseignent jusqu'à la fin de l'année scolaire ». Ils ont sous leur responsabilité des enfants mineurs. L'enseignant primaire à 28 heures d'enseignements par semaine, le reste étant du travail administratif. Dès lors, pourquoi un enseignant du cycle, qui a 20 heures d'enseignement par semaine, ne pourrait pas, à la fin de l'année, prendre sur ses heures administratives au lieu de libérer des élèves sur les heures de cours. Cette question le choque. Les enseignants primaires ont les mêmes charges administratives en fin d'année. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi cette motion ne parle pas du secondaire II.

Il serait favorable que cette motion impose aux enseignants d'enseigner et non pas aux élèves d'étudier.

L'auteur de la motion a bien compris que les trois dernières semaines sont intouchables pour le primaire. Il rapporte l'expérience d'un député MCG, qui s'est vu refuser un congé (demande de dérogation) pour partir en vacances en fin d'année scolaire. Il ne comprend pas cette situation au vu des propos du

commissaire EAG. Concernant le post obligatoire, les enseignants ont également le devoir de s'occuper des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais certains éléments diffèrent, notamment le fait que ce ne soit plus une école obligatoire et que la plupart des élèves sont majeurs. Mais, il est vrai que l'on peut toujours faire mieux.

Le commissaire MCG se rappelle qu'à l'école primaire, les maîtres de classe peuvent octroyer 4 jours de congé. En général, les congés sont octroyés.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta vérifiera précisément ce qu'il en est des congés. En ce qui la concerne, elle a demandé que les écoles soient extrêmement strictes pour l'octroi des congés.

Si tout le monde avait le droit de partir en vacances plus tôt, les dernières trois semaines ne serviraient à rien. Idem pour le secondaire II. Si l'impression ressentie par les parents est que leurs enfants ne font rien en fin d'année scolaire, il est clair que cela les incite à demander des congés. Deuxièmement, il est important de ne pas mélanger les débats. Cette motion concerne uniquement les élèves et non la question statutaire liée aux enseignants de savoir s'ils doivent être présents jusqu'à la fin.

Un commissaire Ve mentionne que la question avait déjà été soulevée par un article dans le GHI en 2007. Partant de là, cette question cogite au DIP, sans réponse. Deuxièmement, les EVACOM de mathématiques et de français sont en lien avec des associations et servent d'entrées pour certaines formations professionnelles. Troisièmement, sur la différence entre conseil de classe et conseil d'école, il explique que le conseil de classe prend du temps : il faut convoquer, trouver une date, une plage horaire. Les parents doivent ensuite être prévenus de l'évaluation recommandée par l'école et avoir un indicateur de réflexion, pour enfin tenir le conseil d'école.

Cette motion est intéressante, si elle permet de débattre sur comment faire une bonne orientation. Il aimerait en outre auditionner le directeur du cycle et du primaire, qui est le même.

Une députée S demande quelle solution magique a l'auteur de la motion. Deuxièmement, elle n'a pas compris son l'expression sur « le primaire en roue libre ». Troisièmement, elle veut s'assurer que l'on ne nie pas aux enseignants la capacité d'orienter et de conseiller.

L'auteur de la motion a très peu parlé des enseignants, mais surtout des élèves. Concernant le primaire, bien sûr que les élèves vont à l'école et bien sûr que les professeurs travaillent avec eux. Mais ce n'est pas son propos. Ce qu'il souhaite, c'est de profiter du potentiel maximum. Certaines activités sont plus formatrices que d'autres. Il se demande si c'est bien que les 3 dernières semaines soient intangibles. Il a entendu beaucoup de monde se plaindre, car

la fin de l'année est en roue libre. Concernant la solution, il comprend bien qu'on ne puisse pas faire des journées sportives en rafale, mais il y aurait peut-être une possibilité avec ce type d'activités. Il trouve qu'on passe trop de temps à évaluer les élèves. Il faudrait peut-être alléger ces évaluations. Il n'a pas de solution magique.

Un député UDC ne peut que confirmer certains dires. Il a vécu « le coup du film dans la classe ». Au primaire, on passe des après-midis entiers à regarder des films. Au cycle, il est vrai que les heures de « gâtage » augmentent dès lors que les EVACOM sont passées. Depuis deux ou trois ans, on le ressent aussi au primaire, ce qui est navrant. Malheureusement c'est une réalité, c'est pourquoi il faut se pencher sur la question et trouver une solution.

Un député PLR cosignataire de la motion, pense que c'est une plainte qu'on entend souvent dans la population. Il a entendu que le département ferait une sorte d'étalonnage pour savoir ce qui se passe dans les autres cantons. Il aimerait savoir si dans d'autres cantons, il y a eu des objets parlementaires en relation avec cette problématique.

Un député MCG a lui-même deux enfants, un en 6P et l'autre en 8P. A aucun moment, il n'a entendu que les enfants regarderaient des DVD en classe. D'autant plus qu'il s'occupe du matériel audio et vidéo dans une école. Au jour d'aujourd'hui, les enseignants préfèrent chercher d'autres activités plus récréatives et en extérieur. Il demande si l'auteur de la motion s'est déjà rendu en fin d'année dans une classe de primaire pour voir le déroulement.

L'auteur de la motion répond que c'est assez délicat de le faire en tant que député. Ceci dit, il a des quantités de témoignages qui corroborent ce que le député UDC a partagé.

### **Séance du 9 septembre 2015 : audition de M. Pierre Kolly, directeur de l'enseignement obligatoire /DIP**

M. Kolly débute son exposé par un rappel rapide du déroulement des choses. Il désire procéder par chronologie inversée pour comprendre comment les choses se passent avec le système mis en place. Le premier élément, c'est que le problème discuté n'est pas nouveau. Il est récurrent depuis des années à Genève, également dans d'autres cantons. Cette situation n'est pas satisfaisante pour la direction générale, qui peine à trouver des solutions. Celle-ci a tenté de faire un certain nombre de choses, notamment avancer un des éléments clés, soit le moment de l'inscription des élèves dans les établissements secondaires II. M. Kolly débute ainsi la chronologie inversée (« retro-planning »). Un dispositif RH se déroule et doit s'achever pendant l'été: la stabilisation des engagements des enseignants du secondaire I et II.

Genève est parmi les seuls employeurs à devoir revisiter un nombre considérable de contrats et à devoir à réajuster des éléments contractuels générant le salaire, en cours de route, chaque année. Tout ceci nécessite un suivi RH. A la fin du printemps, les résultats des élèves du secondaire I sont disponibles, ainsi que les premières projections pour le secondaire II et les inscriptions des nouveaux élèves. L'inscription au secondaire II se fait le jeudi matin de la dernière semaine. Dans le temps qui précède, un certain nombre d'opérations doit se conduire sous la houlette des directions d'école, notamment les conseils de classe et les conseils d'école, définis par l'art. 44 du règlement du Cycle d'orientation. Cet article est explicite. Il informe qu'à la fin de chaque trimestre, les conseils de classe, soit l'entier des maîtres qui interviennent dans une classe pour toutes les disciplines, sous la direction d'un membre du conseil de direction, doivent se réunir. Quant aux conseils d'école, ils examinent les situations des élèves et aident à l'orientation. Ces deux dispositifs mobilisent de façon significative tous les enseignants pendant une période relativement longue, difficile à comprimer.

M. Kolly poursuit sa chronologie. Le mercredi est le dernier délai pour les bulletins de note, le mardi sont rendues toutes les dernières décisions d'orientation. Le lundi, jeudi et vendredi, les conseils de classe fonctionnent. Il est possible qu'un enseignant ait 10 classes différentes. Il n'y a pas énormément de doyens ou de personnes de la direction. Ainsi, ces personnes doivent s'organiser sur ces trois jours pour passer d'un conseil à l'autre. Cela mobilise de fait l'entier du corps professoral d'un établissement sur une longue période. Par conséquent, pendant ce temps, il est très difficile d'organiser des activités suivies. Il a été envisagé, pendant ces temps où les enseignants ne sont pas disponibles, d'organiser des activités sportives avec l'aide de clubs sportifs par exemple. Cependant, cela concerne 13'000 élèves. Un grand nombre de clubs disent qu'ils n'ont pas de ressources suffisantes pour un tel encadrement. Il faut encore sortir toutes les tables après les avoir nettoyées, 700 élèves doivent restituer le matériel scolaire à un seul dépositaire économe par établissement et il faut encore planifier par exemple les cérémonies de remise des diplômes scolaires. S'agissant de la période du cycle, la disponibilité cognitive des adolescents est assez relative à la fin de l'année. Les professeurs sont plutôt réduits à des activités qu'ils peuvent maîtriser du mieux qu'ils peuvent. Le cycle a toujours tenté d'orienter du mieux qu'il pouvait les élèves. Cette année, moins d'élèves se sont inscrits dans les filières collège et école de culture générale, soit les sections plus exigeantes. Il n'est pas possible d'affirmer que telle ou telle action est à l'origine de ce résultat, mais peut-être ceci provient de la modification des normes de passage voulue par la

conseillère d'Etat. Toutefois, c'est positif, car les parcours scolaires moins longs sont moins coûteux.

### **Séance du 9 septembre : questions des commissaires et débats de la commission**

L'auteur de la motion rappelle que cette motion parle du temps de travail des élèves, non pas des professeurs. Les professeurs sont tenus d'être en classe ou à disposition de l'école, en secondaire II jusqu'à une certaine date. Il remarque que M. Kolly a dit que le problème est récurrent. Ceci ne signifie pas qu'il est identique chaque année. Il peut y avoir des modifications qui péjorent ou qui améliorent cette récurrence. De plus, M. Kolly a affirmé que ces fins d'années ne sont pas tout à fait satisfaisantes, ce qui corrobore la réponse du département de l'instruction publique à la question 222A de l'auteur de la motion, où il est décidé de reprendre l'examen de la situation pour mettre en place une organisation de fin d'année scolaire pour permettre une utilisation optimale du temps scolaire pour l'enseignement, car l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante. Il ne comprend pas pourquoi en mai 2015 une information orale est donnée, en juin 2015 un pré rapport est effectué et en juillet 2015 un rapport est rendu, relatant qu'il n'est pas possible de changer grand-chose. IL pose sa deuxième question, qui porte sur les conseils d'école. Il met en doute l'utilité de ces conseils d'école si on entend par conseil d'école une norme de jugement qu'on veut donner à toutes les classes. Il pense que l'équipe de direction peut à elle seule, sans l'aide des enseignants, assurer une sorte de normalité pour que ce qui peut être décidé dans un conseil ne soit pas décidé de manière totalement contraire dans un autre conseil de la même école. Il est donc possible de faire l'économie de ces conseils d'école. L'auteur de la motion demande si ces conseils ont une véritable utilité pour la normalisation des décisions prises sur l'ensemble des élèves, pour assurer l'équité. Il demande également s'il est possible de déplacer les EVACOM à une autre période.

M. Kolly apporte son premier élément de clarification à propos du rapport. Les professionnels ayant rédigé ce rapport n'ont pas conclu par fatalisme que tout était gravé dans le marbre. Après analyse des éléments, ils ont conclu que le dispositif actuel tel que mis en œuvre a été comprimé au maximum. Ils ont constaté qu'il n'était pas possible d'aller plus loin que ce qui a été fait. Pour poursuivre l'axe de réflexion, il faudrait éventuellement réexaminer les dimensions réglementaires. Concernant la question de la date des EVACOM, elle est aussi traitée dans ce rapport. Aujourd'hui, le dispositif d'EVACOM de 2017 est en train d'être préparé. C'est un dispositif assez délicat. En l'état, il est compliqué de faire mieux, ou alors il est nécessaire de trouver plus de



cohérence entre les pratiques. Concernant les conseils d'école, il doit exister un dispositif qui d'une part permet à l'intelligence du pédagogue d'ajouter quelque chose au parcours de l'élève si c'est nécessaire, pour des raisons tout à fait particulières ; et d'autre part, qui garantit l'égalité de traitement. M. Kolly n'a pas tellement d'autre réponse.

Il revient sur la question des EVACOM. Les épreuves communes peuvent avoir des finalités différentes, par exemple s'assurer du meilleur fonctionnement possible du système scolaire, ou encore avoir un regard cantonal. Déplacer les EVACOM au mois de janvier nécessiterait de faire une nouvelle EVACOM, car les sujets abordés ne sont pas les mêmes au moins de janvier qu'au mois de mai. Décider de créer de nouvelles EVACOM serait ainsi une utilisation peu rationnelle de l'argent des contribuables. De plus, les EVACOM ont pris aujourd'hui une tournure qu'on peut qualifier d'importante. Elles concernent pratiquement l'entier des disciplines et un grand nombre de degrés. Elles nécessitent un investissement conséquent de la part des professionnels. Il faut se réinterroger à leur sujet. M. Kolly informe qu'une réflexion solide et sérieuse sur la nature et l'organisation des EVACOM est à l'ordre du jour. Cependant, il y a une cautèle à cette affirmation. L'Etat de Genève est lié au concordat romand; il y a donc un équilibre à trouver entre ces paramètres.

L'auteur de la motion prend note qu'il y aura une réflexion sur les EVACOM, mais que le concordat romand apporte une cautèle à ces réflexions. Il rappelle toutefois le problème: pour les élèves, au mois de mai, dès que les EVACOM sont terminées, l'école est pratiquement terminée aussi.

M. Kolly informe que tant les parents que les élèves ont peu à peu accordé une importance aux EVACOM que mathématiquement elles n'ont pas, dans le calcul des moyennes. Il est nécessaire pour M. Kolly de clarifier la question suivante : savoir si l'EVACOM est une certification ou simplement un outil pédagogique. Si la réponse est la deuxième hypothèse, il faut cesser d'en faire une affaire d'Etat. L'école passe du temps à instruire, non pas à évaluer.

Un député Ve souhaite rebondir sur les EVACOM. Les EVACOM de français et mathématiques sont en partie faites avec les associations professionnelles, car elles servent d'examen d'entrée en apprentissage. Les points positifs sont la collaboration des deux milieux et le fait qu'il n'y ait pas deux examens pour les étudiants. Cependant, cela renforce l'importance des EVACOM dans l'esprit des parents et élèves, et la date des EVACOM est fixe à cause du processus d'admission en apprentissage. Concernant le conseil d'école, il indique que le processus d'orientation du cycle est collectif. Le conseil de classe détermine la meilleure orientation possible en fonction des résultats. Ensuite, le conseil d'école remet les choses dans le droit chemin, si

les doyens et directeurs qui se sont concertés ont vu que certaines décisions des conseils de classe n'étaient pas équitables. Dans ce cas, un vote général est demandé pour certifier la nouvelle orientation. Le conseil d'école arrête une fois pour toute la décision d'orientation. Ce qui est intéressant, c'est que c'est un processus collectif. Il y a deux filtres différents, avec consultation des parents. Il demande si pour M. Kolly ce système qui s'étend sur bonne semaine assure une orientation de qualité. Il demande également s'il est possible de faire une évaluation comparée entre Genève et Vaud, car M. Kolly a travaillé dans le canton de Vaud. Enfin, il souhaite savoir s'il est possible que les étudiants du CO travaillent après le dépôt des notes comme le prétend la motion.

M. Kolly répond qu'il est difficile d'avoir la prétention de répondre à la première question. L'exercice demandé suite à plusieurs interpellations doit obliger à examiner ce qu'il se passe. Cependant, la réelle qualité des choses se détermine dans le cadre légal réglementaire qui fixe le principe d'équité. La compétence des cadres et enseignants, avérée dans l'immense majorité des cas, est la meilleure réponse à la recherche d'une bonne orientation. Le travail de ces maîtres est déterminant. Quant à la comparaison entre Genève et Vaud, elle n'est pas raisonnable. Ces deux cantons ne sont comparables en rien. En effet, Vaud a une pratique très différente : il certifie. C'est un changement radical, car il détermine de façon bien différente les résultats de l'élève. Quant à la troisième question, des activités sont possibles. Tous les systèmes renoncent à des opérations où l'enseignement au sens ordinaire du terme est encore présent en fin d'année. Des activités de nature pédagogique, par exemple sur le développement durable, sont possibles.

Un député PLR demande si ces problèmes de fin d'année se retrouvent également dans d'autres pays en Europe. M. Kolly répond qu'il est difficile de répondre. Par exemple, la tradition anglo-saxonne est bien différente. Cependant, dans tous les systèmes qui n'ont pas de dispositif contraignant pour garder les élèves attentifs jusqu'à la fin de l'année, il y a des difficultés. Le même mécanisme se retrouve avant les fêtes de fin d'année. Il n'est pas possible de travailler très sérieusement juste avant ces périodes, alors l'enseignement est en quelque sorte « habillé ».

Une députée S souhaite savoir pourquoi les inscriptions ne peuvent pas être le vendredi. L'auteur de la motion évoquait la possibilité de faire des stages en lien avec l'orientation professionnelle à la fin de l'année. La députée S voit clairement la difficulté de placer 13'000 élèves en stage sur les deux mêmes semaines. Elle demande si en primaire, les problèmes sont les mêmes en fin d'année. Elle souhaite connaître la politique de la direction générale en matière de réponses aux demandes de congé des parents. En effet, l'auteur de la motion

a fait part des plaintes de certains parents qui trouvent que les enfants ne sont plus pris en charge en fin d'année. Elle demande, en cas de déplacement des EVACOM à un autre moment, si cela résoudrait toute la question. Pour terminer, elle souhaite savoir s'il serait possible de différencier les modalités de fin d'année scolaire entre les 11èmes d'une part et les 9èmes et 10èmes d'autre part.

M. Kolly ne maîtrise pas les mécanismes administratifs complexes pour les inscriptions au secondaire II. La diversité des filières du secondaire II apporte beaucoup de complexité. M. Kolly ne peut pas donner de meilleure réponse quant à la question du déplacement des inscriptions au vendredi. Concernant les stages, il y a un double problème : d'abord la disponibilité des élèves relativement faible à cette période, ensuite la difficulté à se projeter dans un projet de formation. C'est également compliqué, car la disponibilité des entreprises à ce moment-là n'est pas optimale, en raison de tensions de fin d'année ou de rythme différent. M. Kolly ne fait que poser des hypothèses. Il en vient à la question du primaire, les degrés les plus obstinés à aller au bout jusqu'au dernier vendredi. La taille des écoles, la façon de gérer les bâtiments, la question des épreuves, la capacité des élèves à avoir une attitude de calcul face à un parcours scolaire sont différentes. Un relâchement s'observe aussi. Cependant, c'est le dessert à la fin du repas. Les enseignants vont avoir à coeur de conclure avec une autre approche qu'une révision du participe passé. On a une inflexion significative de la capacité des élèves à apprendre. Concernant les demandes de congé, les directeurs doivent avoir une liste des demandes ; la compétence d'attribuer ces congés revient aux établissements. Il paraît important aujourd'hui que l'institution de l'école publique réaffirme les valeurs que sont celles que la loi lui donne. Par exemple, une famille demande un congé pour ses enfants et la direction dit non ; cette famille part quand même. L'amende n'a pas pour but de pénaliser la famille ; elle a pour but de rappeler que l'institution scolaire n'est pas d'accord et ne couvre pas cela.

M. Kolly en vient à la question des EVACOM. Il ne pense pas que déplacer les EVACOM au mois de janvier règle la question du désinvestissement des élèves. Quant à la dernière question, elle n'a pas vraiment été discutée. Cependant, elle peut amener des difficultés. Les maîtres sont sollicités à différents endroits. Il est très compliqué d'envisager de confier une classe à un maître, dès qu'il n'a pas de conseil. 9, 10 et 11 sont des degrés différents.

Un député MCG pense que M. Kolly a répondu partiellement à la question posée par le député Ve qui demandait si les élèves du CO travaillent jusqu'au terme des années scolaires. En effet, c'est sur le mot travail qu'on peut digresser. Il demande donc si pour M. Kolly lire, regarder un film ou faire du théâtre ou du sport est également travailler. De plus, il demande si M. Kolly a

le sentiment qu'à l'école primaire, les enfants travaillent jusqu'au terme de l'année scolaire. Ensuite, certains parents se sont offusqués, car ils se sont vu refuser des congés, alors qu'ils savaient que les enfants ne travaillaient plus trop. La question est la suivante : dans quelle mesure peut-on être souple dans ces demandes de congé ? De plus, il demande si les parents doivent faire une demande de congé pour partir en Espagne la dernière semaine du CO, alors que les élèves sont en fait libérés. Pour terminer, il n'a pas compris le terme de certification du canton de Vaud.

M. Kolly ne peut pas tellement répondre à la première question. Lire, faire du sport ou du théâtre, aller à la piscine : si les enfants sont laissés à l'abandon et lisent n'importe quoi, alors ce n'est pas du travail. En revanche, s'ils lisent par exemple une BD et qu'ils travaillent sur ce texte, ou vont à la piscine mais ne sont pas en roue libre, c'est du travail. Il est clair qu'à la fin de l'année, il y a une baisse d'appétence scolaire cognitive, mais il y a moyen de faire des choses. Quant à la question des congés, il ne serait pas normal de refuser des congés alors que les élèves sont libérés. Il faut réduire au maximum ce paradoxe. D'autres systèmes scolaires suisses laissent le droit aux parents de disposer de quatre jours de libre. Les parents doivent juste informer l'école de l'absence de leur enfant.

Le député MCG rappelle sa question. Il demandait si lors de la dernière semaine, les parents sont tenus de faire une demande de congé.

M. Kolly répond par l'affirmative.

Le député MCG demande si les parents sont alors amendables, en cas de non-respect de la décision de la direction.

M. Kolly répond que théoriquement oui. Cependant, l'institution ne va recourir que très exceptionnellement à cette mesure. Il est demandé aux écoles de faire preuve de discernement. Quand il y a un vrai motif, l'école libère. Il faut être cohérent, mais la demande doit vraiment être faite. Quant à la dernière question du député MCG concernant la certification, le bouclage de l'année se fait par prise en compte, pour des proportions variables, des notes de l'année et des notes d'examen de disciplines qui ont un poids très important. Une EVACOM compte très peu dans la moyenne, alors qu'en cas de certification en fin de 11ème, l'épreuve est un examen qui est sanctionné par une note, laquelle pèse très lourd, par exemple un tiers dans la moyenne.

Un député PLR revient aux conseils de classe et d'école. Il croit à la qualité des conseils de classe dès l'instant où les maîtres connaissent les élèves. Le directeur d'un établissement doit pouvoir garantir l'égalité de traitement. Il demande si les directions peuvent assumer cette égalité de traitement.

M. Kolly pense que le fait qu'une personne soit juge ou garante de l'équité de traitement donne l'idée que si la même personne juge, ses critères sont les mêmes et ainsi l'équité est garantie. Ainsi, cette personne pourrait mettre son doigt sur les choses suspectes et demander des explications. M. Kolly a de la peine à imaginer qu'une quarantaine de classes réparties avec quatre doyens différents soient traitées de la même manière. En effet, ces quatre doyens n'auront pas tous les mêmes critères.

Une députée S a une question concernant les assurances. Elle demande, avec les enfants qui finissent plus tôt et qui sont libérés, ce qui se passe en cas d'accident, par exemple à la piscine, ou même avec les parents.

M. Kolly répond qu'il est obligatoire de signifier aux parents que les élèves sont libérés. Cela préserve l'établissement scolaire d'une responsabilité qui pourrait lui être attribuée. Lorsqu'il y a des opérations où les élèves peuvent être beaucoup libérés, il est demandé, pour les parents qui ne peuvent pas assumer la présence des enfants à la maison, d'organiser un système qui permet à l'élève de rester dans l'établissement avec un adulte, pour une prise en charge minimale de l'élève.

Un député PLR trouve M. Kolly un peu pessimiste. Pour ce qui est du primaire, cette dernière semaine pour lui a toujours été passionnante. C'était l'occasion de faire des choses sensationnelles sur le plan de la sociabilité et des connaissances générales; ainsi peu d'élèves partaient en vacances. Il allait au Salève avec ses élèves, visitait le Grand Conseil, ou organisait la course d'école. La plupart des enseignants casaient la course d'école pendant cette dernière semaine.

Un député UDC revient sur ce qui a été dit à propos du poids des EVACOM. M. Kolly avait l'air de dire que le poids donné aux EVACOM n'est pas si important que cela. Il demande alors pourquoi certains professeurs comptent deux ou trois fois l'EVACOM dans la moyenne, ce qui donne ainsi un grand poids.

M. Kolly indique que les règles de prise en compte des EVACOM sont très précises. Il ne peut pas exclure la pratique que le député UDC évoque ; mais dans ce cas, cela nécessiterait une remise à l'ordre. Le coefficient dépend des matières.

Le député UDC demande alors si une EVACOM doit compter comme une note simple. M. Kolly répond que ce n'est pas tout à fait ça ; c'est un coefficient déterminé.

M. Wittwer informe que l'EVACOM vaut un tiers de la moyenne de la dernière période. Cela représente environ un tiers du tiers, donc pas plus de 10% de l'ensemble de la moyenne.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souhaite compléter quelques réponses aux questions des députés.

Concernant la date des inscriptions au secondaire II, un député a demandé pourquoi ne pas la reporter au vendredi. Dans l'idéal, il faudrait anticiper. Historiquement, c'était mercredi. Ça devient compliqué. De plus, il y a une différence importante entre les choix des élèves dans les préinscriptions d'avril et les inscriptions de juin. Ceci amène à se demander si cette double inscription est vraiment nécessaire. Les écoles du secondaire II prévoient leur rentrée sur la base des préinscriptions d'avril ; il peut ensuite y avoir des changements monumentaux. Il y a également des problèmes avec le secondaire II, concernant les examens d'admission, avec le cas des examens de passerelle. Ainsi, tout le processus d'inscription en secondaire II devrait être revu, non pas seulement la date des inscriptions.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta en vient aux congés et aux amendes. On est trop dans un système où la société civile prend de l'école ce qu'elle veut bien prendre. Il est difficile pour les enseignants de vouloir enseigner une certaine rigueur aux élèves si en même temps les parents ne jouent pas le jeu. Ainsi, l'amende est une manière de dire que non. L'école a lieu pendant cette période, les élèves doivent être présents. Il faut ainsi être cohérent avec la fin de l'année scolaire. Par conséquent, si les deux derniers jours, il n'y a plus du tout de cours, on ne peut pas refuser de congé. Cependant, cela pose un problème si c'est toute la semaine, ou si un élève manque la cérémonie pour recevoir son diplôme. Au niveau du budget, c'est compliqué. Il n'y a ainsi plus de marge de manœuvre. Cela amène à clarifier les positions et à être plus strict. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta revient sur la question du député MCG. Effectivement, les enseignants du primaire peuvent donner quatre fois un jour de congé dans l'année, et ensuite pour une semaine ça passe à la direction. Toute la question des congés doit être reprise. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta pense que donner des congés doit être possible, mais dans des cas exceptionnels et justifiés.

Quant aux conseils d'école et d'orientation, elle pense qu'il est également nécessaire de revoir ces sujets. Elle est dubitative sur les conseils d'école. Concernant le poids des EVACOM, le souhait du département est de l'alléger, en faisant le lien avec ce qui va se mettre en place sur le plan intercantonal. Effectivement, dans l'esprit des parents, les EVACOM ont pris un poids trop important. Par exemple, des associations de parents organisent des cours de préparation aux EVACOM. Le but d'origine est de voir où en est l'élève. De plus, elle se demande quel est le sens de ces épreuves, si le barème est fait après coup.

**Séance du 16 septembre 2015 : audition de l'association genevoise des directeurs d'établissements primaires (AGDEP) : M. François Stocco, Président, Mme Daniela Capolarello, Vice-présidente et M. Cédric Senebier, membre du comité.**

M. Stocco souhaite tout d'abord souligner que l'association partage l'idée que les élèves doivent étudier jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans un premier temps, il indique que les activités à l'école primaire sont organisées jusqu'au dernier jour d'école, soit le vendredi qui précède les vacances scolaires. Il revient sur la question des épreuves communes discutée dans la motion et précise qu'en primaire, ces dernières se terminent au début de la trente-septième semaine sur trente-neuf qui sera cette année autour du 10 juin 2016. Lors de ces épreuves communes centrées sur des aspects fondamentaux tels que le français, les mathématiques et l'allemand, d'autres disciplines sont laissées de côté et les dernières semaines de l'année scolaire sont l'occasion d'y revenir afin de compléter l'enseignement. Il ajoute que ces quinze derniers jours de l'année scolaire sont marqués par les traditionnelles excursions de fin d'année qui font partie intégrante de la vie scolaire. De plus, d'autres activités sont menées en parallèle, dont les promotions pour la préparation desquelles les élèves et les enseignants se mobilisent. Il ajoute également que, durant ces deux dernières semaines, quelques rencontres avec des parents d'élèves ont lieu pour boucler l'année scolaire. Il fait ensuite remarquer que si certaines de ces activités semblent à première vue récréatives, elles ont toutes des visées pédagogiques et travaillent les compétences du PER (plan d'études romand). Il souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il y a une inflation des demandes de parents pour que leur enfant quitte l'école avant la fin de l'année scolaire. Au sujet du calendrier, il ne voit pas comment il serait possible de décaler les épreuves cantonales qui étaient, il y a quelques années en arrière, plus tôt dans l'année scolaire. Si ces épreuves cantonales étaient décalées, les rencontres avec les parents en fin d'année scolaire pour toutes les questions liées à l'orientation seraient elles aussi décalées, ce qui aurait pour conséquence un départ en vacances retardé pour les enseignants et les parents. Concernant le visionnage de films que les élèves regarderaient à longueur de semaine en fin d'année scolaire comme indiqué dans la motion, il affirme que le directeur du primaire ne cautionne pas cette pratique. Il finit son exposé en ajoutant que l'association a le sentiment que ce texte s'adresse d'avantage au CO qui lui libère ses élèves dix jours avant la fin de l'année scolaire. Il précise qu'en primaire, les élèves ne sont jamais libérés, y compris lors des conseils des maîtres.

## Séance du 16 septembre : questions des commissaires et débats de la commission

L'auteur de la motion pose deux questions. Il approuve le sentiment de M. Stocco sur le fait que cette motion est d'avantage d'actualité au CO qu'au primaire mais un problème subsiste selon lui. Il explique qu'on a dit aux motionnaires que les trois dernières semaines de l'année scolaire étaient incompressibles, ce qui signifie que, durant cette période, il est fait un certain nombre de choses prévues qui ne peuvent pas être modifiées telles que du nettoyage et diverses autres activités.

L'auteur de la motion a un problème sur le mot « activité » qui pour être rassurant est accolé au mot « pédagogique ». Selon lui, le terme d' « activité pédagogique » est un mot chewing-gum dans lequel on met tout et son contraire. Il conteste l'idée qu'une sortie à la piscine, un nettoyage de l'école et un visionnage d'un film soient des activités pédagogiques. Il demande quelles sont les activités à réelle teneur pédagogique qui se passent durant ces trois dernières semaines incompressibles. Sa deuxième question porte sur les demandes des parents. Il interroge les auditionnés sur la façon dont cela se passe lorsqu'un parent demande un congé en prétextant qu'on ne fait pas grand-chose durant ces trois semaines incompressibles. Il souhaite savoir si c'est le professeur de classe qui donne son accord en disant « ce temps incompressible, on va le compresser pour vous » ou si c'est le directeur qui prend sur lui pour avoir un traitement au niveau de son établissement qui soit équitable ou bien si c'est la direction obligatoire qui décide cette équité demandée par l'école républicaine.

M<sup>me</sup> Capolarello répond à la question des trois semaines en exposant un autre exemple que celui apporté par l'auteur de la motion. Elle explique que, suite à la fin des épreuves cantonales qui se terminent le 10 juin, elle va mettre en place dans son établissement des activités d'apprentissage liées aux devoirs à domicile qui sont donnés à la semaine. Elle précise que les derniers devoirs à domicile sont donnés le 14 juin pour le 21 juin et que les élèves ont donc des activités qu'ils continuent à exercer avec leur enseignant en classe, ce qui réduit les trois semaines incompressibles à environ dix jours incompressibles. Elle estime que les courses d'école qui sont une tradition genevoise et qui font partie des activités incompressibles ont une visée pédagogique au sens où de telles sorties se préparent avec les élèves et sont en lien avec l'apprentissage scolaire. Elle ajoute que la mise en valeur du travail des maîtres de disciplines artistiques en fin d'année fait également partie du temps incompressible. Elle rappelle que la participation à des spectacles musicaux ou à des pièces de théâtre sont des activités d'apprentissage qui font parties du PER. Elle ajoute qu'il y a aussi des activités incompressibles qui sont d'ordre administratif



comme, par exemple, la reddition des évaluations. M. Stocco s'accorde sur le fait qu'on ne peut pas mettre à toutes les activités l'étiquette « pédagogique ». Il fait la distinction entre le fait de regarder un film quelconque et le fait de visionner un film en lien avec le chapitre d'histoire qui a clos l'année scolaire qui serait, contrairement à la première, une activité pédagogique. Il fait remarquer qu'en raison de la baisse de motivation des élèves, notamment des plus grands, en fin d'année, il est important de trouver des projets en lien avec le programme et qui permettent de les mobiliser. M. Senebier répond à la deuxième question de l'auteur de la motion. Il explique que pour ce type de demande de congé, ce sont les directions d'établissements qui, en principe, sont en charge de répondre. Il indique qu'il existe une règle au niveau de l'enseignement primaire inscrite dans le règlement qui donne à l'enseignant le droit, en deçà de 4 jours, d'accorder les congés par lui-même. Il précise que dans son cas personnel les demandes accolées à des vacances scolaires doivent passer par lui de sorte qu'il en évalue les motifs.

L'auteur de la motion revient sur la réponse donnée à sa première question et qu'il approuve totalement. Il estime cependant que le problème n'est pas là. Il constate que les avis qu'il reçoit des parents ne collent pas avec le discours des auditionnés. Il ne conteste pas la pratique d'activités mais conteste le fait que, selon des dires, ces activités sont quelque peu en roue libre. Il demande si sa vision des jours, par témoignage interposé, est de nature à corroborer ce que les auditionnés entendent ou si elle est une invention de deux ou trois parents qui sont suffisamment en désaccord avec l'école pour inventer ces choses-là.

M. Stocco indique qu'il conseillerait aux parents qui auraient des revendications de venir trouver directement le directeur de l'établissement concerné. Il souligne que le directeur ne peut pas se trouver derrière chaque enseignant qu'il estime être, pour la majorité, des professionnels.

Une députée S revient sur la question des demandes de congé. Dans un premier temps, elle souhaiterait savoir si la politique lors d'une demande de congé accolée à des vacances scolaires mise en place par M. Senebier dans son établissement est généralisée ou pas. Dans un second temps, elle demande à M. Stocco de lui fournir les critères pour lesquels les demandes sont accordées et pour lesquels ces mêmes demandes sont refusées. Dans un troisième temps, elle dit être étonnée d'apprendre en Commission qu'à l'école obligatoire les enseignants ont une aptitude, sans en référer à la direction, pour octroyer des congés, ce qui est tout à fait différent du CO. Elle indique pouvoir imaginer que c'est un héritage de l'inspection puisque quand il n'y avait aucun support administratif il fallait bien que quelqu'un gère ça et ce n'était pas l'inspecteur qui avait des milliers d'élèves à s'occuper qui pouvait le faire. Elle indique être surprise que ce ne soit pas dans le cahier des charges du directeur et demande

aux auditionnés s'ils considèrent que c'est une plus-value que cette prérogative reste aux enseignants tant que ça ne dépasse pas un certain temps.

M. Stocco répond qu'elle soulève un débat qui agite la direction de l'établissement depuis longtemps. Bien que ce soit un sujet sur lequel il y a plusieurs avis, il indique que les directions du primaire s'en tiennent au cadre qui est en place. Sur la question des motifs des demandes, il expose le problème de leur impuissance face au cas des parents qui se voient refuser un congé et partent quand même.

Il confirme le critère des quatre jours qui est inscrit dans l'agenda scolaire à l'attention des parents. Il souligne que lors d'une demande de congé qui pourrait s'avérer problématique, les enseignants en réfèrent automatiquement à la direction.

La députée S demande ce qu'est un congé problématique.

M. Stocco donne l'exemple de quelqu'un qui prend régulièrement un jour de congé. A la troisième demande de congé, il explique que l'enseignant ne va pas rester seul dans son coin et va en parler à son directeur.

M<sup>me</sup> Capolarello informe qu'un des critères est notamment la demande d'une attestation de l'employeur expliquant les raisons des dates de congé imposées. Elle ajoute qu'il existe un historique des congés gardé au niveau du bureau du directeur et qui peut-être est consulté lorsqu'une demande est faite.

M. Senebier indique qu'il n'existe pas une liste de motifs précis pour les demandes de congé dans le règlement. Il confirme qu'il est bien de la responsabilité de la direction de vérifier qu'il n'y ait pas d'abus.

La députée S croit comprendre que la majorité des demandes de départ anticipé à la fin de l'année sont accordées et demande si cela est bien le cas.

M. Stocco répond que ce n'est pas le cas de la fin de l'année et estime, qu'à cette même période, on n'est pas du tout devant l'autonomie totale aux enseignants.

La députée S demande aux auditionnés s'ils connaissent la proportion des demandes de départ anticipé acceptées en fin d'année.

M. Senebier indique qu'il est difficile de répondre sur un plan statistique à cette question. Il peut cependant confirmer qu'il y a énormément de parents qui ont fait ces demandes ces dernières années. Il estime qu'avec la nouvelle politique d'amendes, il devrait y avoir moins de demandes et donc moins de soucis en terme d'accord.

M. Stocco indique avoir constaté que les parents mettent plus de forme dans la façon de formuler leur demande depuis qu'il y a cette mise à l'amende possible.

La députée S réitère sa troisième question en demandant à nouveau si le système actuel convient aux auditionnés et s'ils n'estiment pas que c'est une prérogative qui devrait globalement leur revenir pour l'ensemble des cas.

M. Stocco répond en donnant l'exemple du congé du jeune genevois. Il indique que, l'année dernière dans son établissement, 12% d'élèves étaient absents ce jour-là, ce qui représente une quarantaine de demandes de congé pour une journée. Il estime qu'elles peuvent être traitées par les enseignants. Il ajoute que pour tout le reste des demandes, le directeur donne la consigne à l'enseignant de s'en référer à lui.

La présidente demande quel est le délai pour adresser la demande.

M<sup>me</sup> Capolarello répond que le délai est de quinze jours.

Un député Ve demande si, avec le nouvel outil qu'est la mise à l'amende, il n'y aurait pas un risque d'augmentation des absences en fin d'année. Il souligne l'impuissance de la direction des établissements face à ce type de situation.

M. Stocco répond que cela va dépendre de beaucoup de choses, notamment, de la date de début des vacances scolaires. Il indique que cette année se termine au mois de juillet et qu'il peut avoir des personnes qui, pour des questions professionnelles, ont les vacances le 1er juillet. Il dit qu'il est difficile de répondre au député Ve puisque c'est très variable.

Le député Ve réitère sa question sur la marge de manœuvre de la direction lorsqu'un élève est absent les trois derniers jours la dernière semaine. Il demande si, à la rentrée de la nouvelle année, quelque chose pourrait se passer.

M. Stocco indique qu'une grande majorité des directeurs pensent que la mise à l'amende va dissuader les parents de partir en vacances avant la fin de l'année scolaire.

Un député PLR demande si le curseur pédagogique pour cette dernière période n'est pas placé un peu trop haut. Ayant été lui-même enseignant, il croit savoir que certaines activités ne sont qu'indirectement pédagogiques bien qu'excellentes sur le plan relationnel.

M<sup>me</sup> Capolarello répond que la diversité des enseignants est riche et importante et qu'il y a de tout parmi ces derniers. Certains sont plus férus que d'autres de trouver un intérêt à chaque activité. Elle précise qu'en tant que directrice d'établissement, elle lutte assez contre les sorties piscine en fin d'année. Cela est un choix qui appartient, selon elle, à l'image et à la couleur qu'on veut donner à son établissement.

Un député MCG aborde la question de l'harmonisation scolaire de toute la Romandie et demande si les auditionnés ont des exemples par rapport aux

autres cantons. Il demande également si des rencontres se font entre les directeurs du canton de Genève et ceux du canton de Vaud, etc. Il souhaiterait savoir si le problème des demandes de congé est équivalent dans les autres cantons et si des solutions ont été trouvées.

La présidente rappelle que le département est en train de récolter les données pour les cantons.

M. Stocco indique qu'il y a une association des directeurs de la Suisse romande et du Tessin qui organise des séminaires et des rencontres sur les thématiques et qu'il n'a pas le souvenir que ce sujet ait été abordé.

Un député MCG estime que le débat pour l'école primaire concernant cette motion est un petit peu tordu car on en vient à se poser des questions sur les demandes de congé et sur la manière de les accorder. Selon lui, il est possible que la motion soit née du sentiment de certains parents qui se sont vu refuser un congé à l'école primaire et ce sont ces parents qui donneront leur appui pour cette motion. Il considère qu'on biaise le propos en disant qu'on va accorder des congés au compte-gouttes afin que les parents prennent conscience de l'importance de l'école mais selon lui à un certain moment l'école doit être complémentaire de l'aspect éducatif des parents. Si ces derniers souhaitent un congé attesté par l'employeur, il est légitime que l'enseignant accorde ce congé car c'est le parent qui est l'autorité suprême de l'enfant. Il estime qu'à l'école primaire, on est un peu dans ce conflit de savoir ce qui est mieux pour l'enfant. Il demande si les congés accordés le sont principalement sur la présentation d'une attestation de l'employeur.

M. Stocco répond que de savoir ce qui est mieux pour l'enfant est un peu le problème de l'œuf et de la poule. Il indique que pour le primaire l'année scolaire ne se termine pas dix jours avant, elle se termine le dernier vendredi, jour des promotions, qui fait partie intégrante de l'année scolaire.

Le député MCG dit qu'il n'y a rien de plus désagréable pour un enseignant que d'avoir, le jour des promotions, des élèves absents qui n'ont pas été excusés. Il estime qu'il vaut mieux accorder un congé et avoir un dialogue avec les parents afin de leur démontrer l'importance de la participation de leur enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire que de les placer dans la situation de devoir mettre leur enfant en porte-à-faux et d'annoncer après qu'il a été malade les deux derniers jours quand il viendra chercher ses affaires scolaires à la rentrée suivante.

M. Senebier rappelle que, malgré tout, l'instruction est obligatoire à Genève. Bien que l'on puisse déroger sur plein de choses là-dessus, il reste le principe énoncé par la loi que l'enfant est attendu jusqu'au dernier jour d'école dans sa classe. Il se demande s'il faut cautionner la fraude parce qu'elle existe.

La présidente remercie les auditionnés et les libère.

Un député PLR souhaiterait revenir sur la décision prise par la Commission d'auditionner l'AGDEP. Il fait remarquer le peu de marge de manœuvre de ces très hauts fonctionnaires directeurs d'école et dit qu'il a eu de la peine à reconnaître, dans leurs discours, le parcours d'un enseignant et de sa classe dans les dernières semaines de l'année scolaire. Selon lui, leur unique souci est de défendre leur éthique. Il estime que ces messieurs et dame, loin de montrer la réalité, ont peint « le ciel bleu sur le mur ».

Un député UDC a une question adressée au département. Concernant les absences de la rentrée des classes, il demande si des mesures sont prises lorsque les excuses ne sont pas valables et s'il y a des parents qui ont des excuses non valables à la rentrée scolaire.

Une députée S répond que cela concerne d'avantage le vendredi de l'Ascension que la rentrée scolaire.

Un député MCG demande à l'auteur de la motion si sa motion ne pourrait pas être tournée peut être plus sur le CO que sur le primaire. Selon lui, le primaire travaille le plus tard possible en sachant que les enfants sont occupés de manière plus ou moins pédagogique selon l'enseignant. Quand il lit l'invite de l'auteur de la motion, il se pose la question de savoir comment le Conseil d'Etat peut prendre des mesures pour surveiller que chaque enseignant fasse bien travailler les élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'auteur de la motion répond en deux points. Premièrement, il explique que depuis le début de cette histoire, le primaire et le CO se renvoient mutuellement la balle. Il dit avoir entendu lors de cette audition une chose intéressante, à savoir que c'est la liberté de chaque prof qui est mise en avant.

Il se dit pour la liberté des enseignants mais cette liberté n'est pas de faire de la pédagogie ou de faire autre chose mais c'est de faire de la pédagogie et d'y arriver. Il lui semble qu'en primaire, cette motion a tout à fait sa place bien que la situation soit moins pressante qu'au CO. Il souhaite garder exactement comme elles sont les invites de sa motion parce qu'il pense qu'elles méritent d'avoir une réponse claire du département, notamment sur un certain nombre de choses qui ont été entendues au primaire où, d'après ce qu'il a compris, chacun fait un peu ce qu'il veut quand même.

Un député MCG a une question relative au sens à donner au mot « travail ». Il estime qu'en tant qu'instituteur, sa mission n'est pas seulement d'enseigner les différentes disciplines mais aussi d'éduquer. Il donne, comme exemple, que lorsqu'il va à la piscine c'est pour démontrer aux élèves comment s'y comporter car les parents ne l'enseignent plus. Bien que ce soit difficile de

mettre tout cela dans une consigne, il pense que l'école primaire n'est pas concernée par cette motion.

Une députée S va dans le sens de l'intervention du député MCG et estime que les activités qui occupent les élèves ces derniers dix jours avec des sorties piscines ou autres choses ont, particulièrement à cet âge, une haute valeur pédagogique car les élèves apprennent par ce biais des savoirs sociaux tels que se comporter en groupe, avoir des égards envers les autres, se déplacer, respecter des consignes, etc. Elle dit avoir remarqué, en tant qu'enseignante, que l'abolition des camps de ski, même en deuxième année du collège, avait conduit à la perte d'un certain savoir-faire et d'une certaine sociabilité.

**Séance du 16 septembre 2015 : audition de l'association genevoise des directeurs au cycle d'orientation (AGDACO); Frank Burnand, Directeur du Collège des Colombières, Nicolas Kleinmann, Directeur du Collège de la Florence, Renée Van Der Bent, Directrice du Collège de Bois-Caran.**

M. Burnand indique que la motion 2282 regroupe plusieurs éléments qui seront traités séparément. Il va aborder les questions relatives à la fin de l'année et indique que Mme Van Der Bent se concentrera ensuite sur la question des EVACOMS. Il souligne que l'association des directeurs est une association représentative puisque l'ensemble des directions en font partie volontairement et que les personnes ici auditionnées sont les représentantes de l'ensemble des directions du CO. Il souhaite dire en préambule que l'association partage avec les rédacteurs de la motion 2282 le souci d'utiliser de la meilleure manière possible le temps scolaire à disposition pour l'instruction des élèves conformément à la lettre et à l'esprit de l'art. 4 de la LIP. Concernant la fin de l'année scolaire, il explique que les directions des CO sont soumises non seulement à des injonctions légales et réglementaires mais aussi à des contraintes organisationnelles et logistiques dont il va parler maintenant. Afin de clarifier les choses, il indique qu'il a rédigé un retro-planning et demande si ce dernier peut être mis au PV de la Commission. Il explique alors point par point le retro planning. Dans ce dernier, la borne ultime est celle de la fin de l'année scolaire qui est fixée cette année au vendredi 1er juillet 2016. Ce vendredi a lieu une séance de répartition entre les vingt collèges du CO où les élèves se répartissent, non pas au sein de l'établissement, mais entre les établissements de façon à optimiser le remplissage des classes afin d'utiliser de la manière la plus judicieuse les données publiques. Cette répartition implique le transfert d'environ cinq cents élèves. Cet élément de taille et de chiffre est, selon lui, à prendre en compte. Ce déplacement se fait le dernier jour de l'année scolaire afin que les parents puissent être avertis du changement d'établissement de leur enfant avant de partir en vacances. Il fait remarquer

que cette séance qui se déroule le 1er juillet nécessite une préparation la veille afin de pouvoir identifier des éventuelles difficultés en terme d'effectifs et d'imaginer un certain nombre de scénarios. Cet exercice est compliqué car pour ouvrir les classes, les moyens qui sont donnés sont liés au nombre d'élèves. Quand on transfère un élève, les moyens partent avec lui. Le chèque qui est lié à l'emploi des enseignants fluctue donc en permanence. La direction de l'établissement doit s'assurer, si besoin est, de trouver du travail à l'enseignant dans un autre établissement. M. Burnand fait remarquer que ce travail occupe toute l'équipe de la direction la journée du jeudi. Le mercredi, dès midi, toutes les données concernant l'orientation des élèves sont là, ce qui permet de commencer à faire les premiers scénarios pour voir comment va s'organiser l'année et comment les classes vont se constituer de façon à ce que les cours spécifiques puissent être aussi remplis de manière adéquate. Le mercredi matin est le moment de la reddition des bulletins scolaires notamment aux élèves de 9ème année et de 10ème année. Le mardi après-midi, ce sont les élèves de 11ème année qui reçoivent leur bulletin avec une cérémonie de fin qui marque le départ du CO. Le mardi matin a lieu un conseil d'école avec, parallèlement au secrétariat, l'édition des bulletins scolaires. M. Burnand indique que les conseils d'orientation sont prévus réglementairement dans la loi et dans le règlement. Le conseil d'école est non seulement le lieu où est fait la synthèse de l'année scolaire qui permet de présenter les taux de réussite ou d'échec dans les diverses sections mais aussi le moment où les maîtres ont la possibilité de s'assurer que le principe d'égalité de traitement a été respecté. Le lundi et le vendredi précédent se déroulent les conseils de classe. Réglementairement, lors de ces conseils, toutes les situations des élèves doivent être évoquées. M. Burnand indique que si on évalue à peu près le temps nécessaire de deux à trois minutes par élève pour des classes de R3 ou de LS, cela représente soixante minutes par conseil. Si un établissement est composé de quarante classes, cela correspond à quarante heures. Il remarque que si les conseils se déroulaient à la suite, cela ferait cinq jours de travail. Afin d'éviter un tel scénario qui est impensable, les conseils de classe sont mis en parallèle. Le temps des conseils de classe est réduit sur deux jours et demi. Le jeudi matin, les maîtres de classe contrôlent les moyennes avec leurs élèves, s'assurent que les résultats jouent et précisent les éléments sur l'orientation pour que les informations soient les plus complètes possibles avant les conseils de classe. Le mercredi après-midi a lieu l'inscription des élèves de 8ème année et le mercredi matin est le dernier jour d'école qui peut se dérouler selon un horaire traditionnel.

M. Burnand souligne que ce planning de fin d'année met en évidence la nécessité d'avoir du temps pour traiter des situations de sept cents élèves bien que des choses peuvent être faites en parallèle.

M<sup>me</sup> Van Der Bent reprend la parole sur les EVACOMS car un lien très clair est fait dans la motion entre la fin de l'année scolaire et ces dernières. Au nom de l'association, elle émet le souhait que ces deux choses soient scindées car il n'y a pas un lien nécessaire entre la passation des EVACOMS et le fait que certains élèves ne travaillent plus sur la fin de l'année. Elle indique que si cela se manifeste pour certains élèves, tous ne sont pas concernés. Selon elle, il est toujours délicat de généraliser ce genre de situation. Elle souhaiterait rappeler également que les élèves, qui sont des adolescents vivant une période de changement, sont fatigués et que cette fatigue n'est pas forcément liée aux EVACOMS mais à la fin de l'année scolaire. Elle ajoute un autre facteur qui a une incidence sur la fatigue des élèves, celui de la durée des semaines de cours entre les vacances de pâques et la fin de l'année scolaire qui est de treize semaines. Elle estime qu'en fin d'année, qu'il y ait des EVACOMS ou pas, la motivation au travail des élèves n'est plus au rendez-vous. Elle explique que les EVACOMS par le passé étaient étalées sur une période de cinq semaines allant de fin-avril à fin-mai, ce qui n'était pas simple à gérer au niveau des établissements car ces épreuves communes venaient régulièrement interrompre l'enseignement. Elle ajoute que de plus en plus d'épreuves communes ont été introduites, notamment des épreuves orales pour des élèves de 11<sup>ème</sup> année en allemand et en anglais pour certains. Elle fait remarquer que de faire passer deux cents oraux aux élèves de 11<sup>ème</sup> nécessite l'ensemble des maîtres de la discipline sur deux demi-journées. Si en plus de cela, l'établissement souhaite garder tous les élèves en classe, il faut faire appel à des remplaçants ce qui a un coût assez important. M<sup>me</sup> Van Der Bent indique que l'organisation des oraux sans le fait de dégager deux voire trois après-midis où les élèves seraient libérés de cours et les enseignants libérés de leur enseignement est presque impossible. Elle explique qu'il y a trois ans, les EVACOMS ont été regroupées sur une seule semaine parce qu'on a pensé que cela perturberait moins l'enseignement. A présent, les directions du CO se rendent compte que cela a posé un certain nombre de problèmes. Elle indique qu'elle et ses collègues ont effectivement eu vent de ce qui se passe dans certaines classes et avec certains enseignants en fin d'année mais elle soutient qu'il ne faut pas généraliser. Elle tient à souligner que le CO cherche aussi des solutions et des améliorations sur ces périodes-là et a examiné notamment comment l'organisation des EVACOMS pouvait permettre de donner un peu plus de sens à la fin de l'année scolaire. Elle indique que les placer plus tardivement poserait toutes sortes de problèmes car il faut prendre en compte



la question du temps nécessaire à la correction qui est menée en parallèle à l'enseignement régulier. Elle explique que si on veut que ces EVACOMS comptent dans la moyenne, elles doivent être placées au minimum trois semaines avant la reddition des notes de fin d'année. Par contre, elle indique que si les EVACOMS étaient passées plus tôt, par exemple entre mi-février et mi-mars, cela permettrait de redonner au dernier trimestre une fin de trimestre identique aux deux précédents trimestres avec des cours normaux qui ont lieu jusqu'à la fin et des épreuves qui peuvent arriver jusqu'à deux jours avant la reddition des notes. M<sup>me</sup> Van Der Bent estime que placer les EVACOMS plus tôt dans l'année éviterait certainement cette espèce de coupure de rythme quelques semaines avant la fin des cours et cela permettrait aussi aux directions des établissements d'avoir d'avantage d'indicateurs et de procéder à des régulations pédagogiques qui sont importantes et nécessaires. Elle ajoute que cela enlèverait aussi le côté un peu mythique des EVACOMS dans l'idée des parents et des élèves. Elle se pose aussi la question de savoir si les ces dernières sont toutes pertinentes. En diminuant leur nombre, l'impact sur les horaires des élèves serait réduit et le nombre de libérations diminués.

### **Séance du 16 septembre : questions des commissaires et débats de la commission**

L'auteur de la motion comprend bien que l'occupation des maîtres est totale mais il rappelle que la motion s'intéresse à ce qui se passe pour les élèves pendant cette occupation. Dans un premier temps, il a une question concernant cette « évaluationnisme » permanente. Il demande si l'équipe de direction, puisqu'elle assiste aux différents conseils de classe, ne peut pas à elle seule, à un moment donné, assurer l'équité de façon à ce qu'une décision prise dans une classe ne soit pas diamétralement opposée à une décision du même ordre prise dans une autre classe. Il se pose la question de la nécessité de réintroduire tous les maîtres pour le conseil d'école. Il indique qu'au secondaire II, c'est le rôle de la direction de garantir l'équité. Dans un second temps, il fait remarquer que l'EVACOM sera toujours dans l'esprit des élèves une chose extrêmement importante à laquelle il faut se soustraire et qu'elle est psychologiquement le signe de la fin de l'année. Il a sous les yeux l'horaire d'un élève du CO qui a été libéré pour la semaine des EVACOMS du 5 au 9 mai alors que c'est à six semaines de la fin de l'année scolaire. Il indique qu'avec cette nouvelle politique de mise à l'amende, le département émet un signal qui montre l'importance de l'école et le fait que ce n'est pas à elle à se régler sur les desideratas de tout le monde mais qu'au contraire, dans une république où l'école est obligatoire, ce sont les autres qui doivent se régler sur elle.

M. Burnand se dit sur le fond être en parfait accord avec le fait que l'école est importante et c'est bien à cela que chacun emploie son énergie tout au long de l'année. Il répond à la question concernant le conseil d'école et indique que l'essentiel du travail se fait dans les conseils de classe. Ces derniers sont présidés par les doyens qui sont un peu les garants de cette égalité de traitement. Par conséquent, le conseil d'école n'est pas destiné à reprendre toutes les situations des élèves. Il explique que parfois certaines situations ne sont pas tranchées lors des conseils de classe et qu'il est nécessaire d'y revenir lors des conseils d'école. Il estime que la direction ne peut empêcher un enseignant de soulever une question qui lui paraîtrait importante par rapport à cette égalité de traitement. Il ajoute que l'année scolaire est un voyage qui commence et qui finit et cette fin doit pouvoir être marquée. Pour lui, le conseil d'école est le moment où l'on présente face à l'ensemble des maîtres les résultats globaux et synthétiques de l'année scolaire. Il estime que les éléments de nature qualitative traités lors d'un conseil d'école sont d'une grande importance.

L'auteur de la motion demande si le terme « conférence de rentrée » parle à M. Burnand. Il indique que ce moment pourrait servir pour donner une partie des évaluations statistiques.

M. Burnand estime qu'à la rentrée, les gens sont dans le début d'un voyage et qu'il faut avoir fini le précédent pour pouvoir commencer le suivant. Il considère que l'enjeu n'est pas vraiment sur la question du conseil d'école mais sur le fait qu'il y a une nécessité à ce que les élèves puissent travailler le plus tard possible avec l'ensemble des activités qui accompagnent la fin de l'année scolaire. Il indique qu'à partir de là, il y a ce temps difficilement compressible sur la fin de l'année. Il rappelle que, dès le moment où les notes ont été rendues, les élèves ne sont pas absents de l'école. Les maîtres ne pouvant pas les prendre en charge selon l'horaire traditionnel, ils viennent à certains moments pour justement rendre le matériel, ranger les classes, etc. Ils sont libérés partiellement mais ils ne sont pas en vacances car ils doivent pouvoir revenir pour des tâches de ce genre.

M<sup>me</sup> Van Der Bent indique que les EVACOMS ne posent pas ce problème lorsqu'elles sont placées plus tôt car les élèves, après cette semaine de libération, se remettent à la tâche. Sortir les EVACOMS de cette fin d'année pourrait être une solution.

Une députée S pose quatre questions. La première concerne le conseil de classe du troisième trimestre. Elle demande aux auditionnés s'ils considèrent que le conseil de classe de fin d'année pourrait être fait d'une manière un peu différente du reste de l'année. Elle indique en effet que si l'avis des maîtres compte en milieu d'année, cela n'est pas le cas à la fin de l'année scolaire. Un

enseignant ne peut s'opposer à la passation d'un élève qui aurait des notes suffisantes mêmes s'il estime qu'il va au casse-pipe. Elle demande s'il serait possible d'envisager des conseils de classe plus simples, plus softs, plus courts. Pour sa deuxième question, elle demande qu'elle est la position des auditionnés sur l'idée des motionnaires d'envoyer à la fin de l'année les élèves en stages ou bien de faire des journées décloisonnées, culturelles ou sportives. Sa troisième question porte sur le plaidoyer des auditionnés en faveur du déplacement des EVACOMS. Elle leur demande comment ils voient la cohabitation avec notamment le camp de ski, la reddition des moyennes, etc. Elle demande finalement si les auditionnés estiment qu'il devrait y avoir une harmonisation entre les politiques des différents établissements quant aux libérations durant la semaine des EVACOMS. Elle indique qu'il y a d'assez grandes variations sur l'organisation de cette semaine et qu'il serait possible peut-être, tout en laissant une certaine marge de manoeuvre, d'harmoniser cela.

M. Kleinmann répond sur la question des stages et des journées décloisonnées. Il estime très clairement que cela n'est pas possible car, d'une part, il y a toutes les contraintes organisationnelles qui ont été décrites sur le plan administratif et pédagogique et, d'autre part, même en cas de plus de disponibilité du corps enseignant pour encadrer ces élèves, il y voit une énorme prise de risque au vu du nombre d'élèves concernés.

M<sup>me</sup> Van Der Bent ajoute qu'il est difficile de trouver des stages pour tous les élèves en 11<sup>ème</sup> année. Elle revient sur la troisième question de la députée S au sujet des EVACOMS en indiquant que les directions des CO imaginent assez bien qu'elles ne soient pas fixées au même moment pour tous les années d'enseignement et que les élèves de 11<sup>ème</sup> année, par exemple, les passeraient à partir de mi-février et les élèves de 9<sup>ème</sup> année et de 10<sup>ème</sup> année un peu plus tard. Elle indique que cela ne rentrerait pas forcément en collision avec les camps de ski. Concernant la question sur la durée des conseils de classe, elle a envie de dire par expérience qu'ils sont plus courts à la fin d'année, notamment pour ceux des 11<sup>ème</sup> année car pour les 9<sup>ème</sup> année et les 10<sup>ème</sup> année on consacre plus de temps à toutes les situations de non-promotion. Elle répond ensuite à la quatrième question sur la politique commune entre les établissements et dit qu'une discussion entre eux pourrait être envisagée afin de trouver une façon d'organiser cette semaine d'EVACOM.

M. Kleinmann dit ne pas se reconnaître du tout au niveau de l'organisation de son collège dans ce qu'a dit l'auteur de la motion. Il indique que le Collège de la Florence a une organisation où les élèves de 9<sup>ème</sup> année sont très peu libérés, ceux de 10<sup>ème</sup> année un peu plus et ceux de 11<sup>ème</sup> année encore un peu plus. Ceci pour la simple raison que ces derniers sont plus âgés et ont donc des

EVACOMS plus conséquentes qui nécessitent un temps de préparation plus important.

Un député MCG souhaite revenir aux dix derniers jours tels qu'ils sont proposés sur le rétro-planning et non pas sur l'occupation des élèves pendant les EVACOMS qui est, selon lui, un problème à part. Il a une question concernant le statut des élèves à partir de ce mercredi 22 juin, dernier jour de cours. Il demande s'il pourrait avoir une copie de la circulaire qui est envoyée aux parents pour donner un nouveau statut à l'élève. Il demande comment sont renseignés les parents sur ce nouveau statut et si l'élève est convoqué à la cérémonie. Il souhaite savoir si la cérémonie qui clôt l'année scolaire est organisée de manière réglementaire pour tous les CO. En outre, il aimerait connaître le statut des enseignants à partir du mardi 21 à midi et savoir si ceux qui ne sont pas maîtres de classe peuvent partir en vacances ou s'ils doivent faire une demande de congé pour s'absenter de Genève.

M<sup>me</sup> Van Der Bent répond qu'elle donne volontiers une circulaire d'information aux parents pour les trois années où figure le moment où les cours sont suspendus et où il est mentionné que les élèves vont être convoqués à trois ou quatre reprises par leur maître de classe. Elle indique qu'il est laissé aux maîtres de classe le soin de fixer les rendez-vous en fonction de leurs conseils de classe.

Le député MCG réitère sa question et demande si la cérémonie est réglementaire.

M<sup>me</sup> Van Der Bent répond que cette cérémonie a lieu dans beaucoup d'établissements mais qu'elle n'est pas réglementaire.

Le député MCG réitère sa question sur les demandes de congé anticipé de la part des enseignants.

M<sup>me</sup> Van Der Bent indique que les départs anticipés sont systématiquement refusés en cours d'année mais qu'elle ne voit pas de raison de s'opposer à une demande de congé anticipé en fin d'année lorsque les cours sont suspendus et que toutes les questions administratives concernant la situation scolaire de l'élève sont réglées.

Un député Ve demande en regardant le rétro-planning tel qu'il est, si une semaine de travail de plus à l'année ne serait pas nécessaire aux maîtres afin qu'ils prennent en charge les élèves jusqu'à la fin officielle de l'année scolaire.

Une députée S demande si, par exemple, l'adoption du CECR (cadre européen commun de référence) pour les langues n'a pas induit des modes d'examen plus voraces en temps.

Une autre députée S demande si la politique de M<sup>me</sup> Van Der Bent en ce qui concerne les demandes de congé des parents à laquelle elle s'oppose généralement lors qu'elles sont faites durant l'année scolaire, est la même pour les dix-neuf autres établissements.

M. Burnand dit se reconnaître dans la politique de congé de M<sup>me</sup> Van Der Bent. Concernant la question des EVACOMS, Il ajoute qu'on pourrait se demander quel est leur rôle et s'interroger sur le rôle de régulation qu'elles joueraient si elles étaient placées antérieurement. Pour répondre à la question du député Ve sur la semaine de travail supplémentaire, il indique qu'il serait bien que les directeurs puissent prendre aux moins trois semaines de vacances dans l'année. De plus, le décalage d'une semaine aurait des conséquences sur la préparation de l'année suivante qui demande un certain temps.

M<sup>me</sup> Van Der Bent répond à la question sur le CECR et indique que cela demande certainement plus de temps mais est plus intéressant que les textes écrits sur le vocabulaire et la grammaire.

### **Séance du 23 septembre 2015 : audition Mme Laurence Miserez, coprésidente de la fédération de parents d'élèves du CO (FAPECO)**

M<sup>me</sup> Miserez indique que les parents des élèves du primaire et du CO partagent la même idée sur cette motion. Elle explique que chaque année il y a des réclamations de la part de parents qui sont étonnés de voir que les élèves sont libérés aussi tôt ou qu'ils ne font rien du tout au CO comme en primaire. Elle corrige sa parole précédente et indique qu'elle n'a pas voulu dire que « les élèves ne font rien du tout » mais plutôt que le programme scolaire n'est pas fait de façon très soutenu jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle tient à souligner que la FAPECO reste réaliste et est consciente qu'il n'est pas possible de demander aux enfants, fatigués et moins motivés en fin d'année, de rester concentrés et attablés jusqu'au 29 juin à 16h, dernier jour de l'année scolaire. Elle ajoute que la FAPECO se pose des questions quant à la cohérence générale car d'un côté, notamment au CO, il y a un paragraphe dans le memento expliquant que l'autorisation de demande de congé avant la fin de l'année scolaire n'est pas délivrée automatiquement alors que de l'autre, il est mis que les élèves peuvent être libérés sans préavis le jour même par la direction de l'établissement. Elle fait remarquer que certains parents ne trouvent pas normal que l'école puisse libérer les enfants sans préavis alors que les parents ont, quant à eux, l'obligation légale de laisser leurs enfants et peuvent, le cas échéant, être amendés. Quant à la répartition du temps scolaire qui était l'une des questions soulevées par la motion, elle indique que les parents s'accordent sur le fait que la difficulté de garder les élèves motivés en

raison de la date des EVACOM début mai est un problème qu'ils partagent. Elle ajoute que ces derniers estiment que l'idée de placer les EVACOM plus tôt, au mois de février ou mars, est intéressante puisqu'elle permettrait non seulement de mieux répartir le programme scolaire mais également le temps de scolarité entre chaque période de vacances. Elle indique que dans cette réflexion sur la répartition du temps scolaire, la question des vacances est aussi à prendre en compte. Elle explique que la période entre les vacances de Pâques et les vacances estivales est généralement très longue comme c'est le cas cette année scolaire en cours où les vacances de Pâques ont lieu début avril et que, par conséquent, le programme scolaire ne peut pas se faire de façon correcte. Avant de terminer ce préambule, Mme Miserez résume son propos et rappelle que la position des parents est qu'ils n'aiment pas que les enfants soient libérés à tout-va, soit pour les EVACOM, soit pour un oui ou pour un non, mais qu'ils ne demandent pas non plus que les élèves restent attablés et soumis à des évaluations jusqu'au dernier jour d'école.

### **Séance du 23 septembre : questions des commissaires et débats de la commission**

La présidente demande si M<sup>me</sup> Miserez a l'impression en tant que parent que les élèves travaillent le dernier mois ou les derniers quinze jours de l'année scolaire.

M<sup>me</sup> Miserez a remarqué que, en tout cas au primaire, cela dépendait malheureusement relativement des enseignants. Certains vont introduire des nouveaux programmes encore en juin, voire jusqu'à mi-juin, la dernière quinzaine étant consacrée au rangement et à la préparation du passage des 8P au CO. D'autres enseignants vont profiter pour mettre des camps ou des sorties, ce qu'elle estime être assez intelligent. Quant à la question du visionnage de film vidéo, elle indique qu'elle n'est pas totalement contre s'il s'agit de films pédagogiques mais elle déplore le fait que ce sont souvent des dessins animés ou des films qui ne sont pas forcément adaptés à l'âge des enfants. Elle considère, pour revenir à la question de la présidente, que cela est vraiment dépendant de l'enseignant, voire de l'établissement. Elle ajoute que c'est surtout la question des libérations qui pose problème au CO et, plus particulièrement, le fait que les élèves soient officiellement libérés de l'école deux semaines avant la fin de l'année scolaire alors que certains élèves sont encore relativement jeunes.

Un député Ve souhaite revenir sur deux points. Le premier point concerne l'orientation. Il demande ce que la FAPECO pense du processus d'orientation qui est mis en place en fin d'année scolaire. Il rappelle la teneur de ce processus

qui est constitué, dans l'ordre, des conseils de classe durant deux ou trois jours, du téléphone aux parents en cas de réorientation de l'élève, du temps de réflexion pour prendre la décision, du conseil d'école qui préavise cette concertation école-parents et de la décision du directeur. Il demande si les parents sont satisfaits de ce type de processus ou s'ils préféreraient un autre type d'orientation.

M<sup>me</sup> Miserez demande si la question concerne l'orientation après l'évaluation.

Le député Ve répond que oui.

M<sup>me</sup> Miserez indique que cela est l'aboutissement du travail ou de l'absence de travail de l'enfant et que la FAPECO ne s'est jamais posée la question de savoir si cette méthode était bonne ou mauvaise.

Le député Ve demande si Mme Miserez a eu des échos de la part de parents par rapport à cela ou si, au contraire, aucune réaction n'est à signaler.

M<sup>me</sup> Miserez répond que non.

Le député Ve a une deuxième question qui concerne les EVACOM. Il demande quelle est l'importance que la FAPECO accorde à ces dernières.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'elle croit que la question des EVACOM est fortement liée à une tradition puisqu'il y a toujours eu des épreuves communes. Elle indique que les parents savent bien que ces dernières ont assez peu de valeur au niveau comptable dans la moyenne mais qu'il est important pour motiver l'élève d'avoir une échéance en se disant qu'il y a une épreuve plus importante qui compte. Elle explique que les EVACOM donnent l'impression d'une certification cantonale et qu'elles peuvent donc avoir la valeur, aux yeux de l'élève et des parents, d'indiquer, le niveau de l'enfant par rapport à la moyenne cantonale. Mais elle indique que comme la FAPECO voit que la question des EVACOM est problématique au niveau de l'organisation, elle peut imaginer que ces dernières puissent ne plus exister.

L'auteur de la motion a une question qui concerne le primaire. Il souhaite savoir comment se passe les études surveillées au primaire. Après avoir rappelé que les études surveillées ont lieu en dehors des heures scolaires, il demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle se rappelle de leur fonctionnement.

M<sup>me</sup> Miserez demande si les études surveillées concernent bien les élèves qui ont des difficultés et qui sont aidés pour les devoirs après les cours.

L'auteur de la motion répond que cela ne concerne pas seulement les élèves qui ont des difficultés mais également ceux qui ne peuvent pas faire leurs devoirs à la maison et qui préfèrent les faire à l'école.

M<sup>me</sup> Miserez indique qu'elle ne peut pas répondre à cette question car elle ne sait pas, n'ayant aucun de ses enfants qui a fait les études surveillées. Elle ajoute qu'elle a eu l'impression que les places étaient limitées et que les enfants qui avaient des difficultés scolaires étaient favorisés. Elle précise que cela est son vécu d'école primaire et qu'elle se trompe peut-être à ce sujet.

L'auteur de la motion indique qu'il semble que ces études surveillées ne commencent pas et ne terminent pas toutes au même moment. Il précise, par exemple, qu'il n'y a pas ou peu d'études surveillées avant le 20 septembre et qu'elles se terminent début juin. Il tient à souligner que son intérêt ne se porte pas sur les études surveillées mais sur ce qui est indiqué sur la circulaire qu'il a sous les yeux. Il indique qui va en lire un extrait et demande à M<sup>me</sup> Miserez de lui dire si elle pense que cela est juste. Il lit l'énoncé suivant : « Au sein de chaque établissement, la direction en concertation avec les études d'enseignement s'assure que la date à laquelle les enseignants commencent à donner les devoirs coïncide avec la mise en place effective des études surveillées ». Après avoir terminé, il fait remarquer que, s'il a bien compris, la présence des devoirs est nécessairement liée à celle des études surveillées et que, par conséquent, l'arrêt de ces dernières signifie qu'il n'y a plus de devoirs pour tous les élèves. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle considère que, étant donné cette situation, les élèves travaillent jusqu'au bout.

M<sup>me</sup> Miserez répond que non. Elle ajoute que sans devoirs le travail est moindre.

L'auteur de la motion indique que pour sa deuxième question, il souhaite revenir sur le propos tenu par M<sup>me</sup> Miserez selon lequel, dans l'esprit des élèves et des parents, la fin des EVACOM annonce que le temps d'évaluation est terminé, ce qui conduit à une diminution importante de la motivation. Il souhaite connaître l'avis de M<sup>me</sup> Miserez quant à une éventuelle modification de la date des EVACOM.

M<sup>me</sup> Miserez répond que la FAPECO y est plutôt favorable. Elle indique que, de ce fait, la question du travail ne se poserait même plus car s'il reste quatre mois d'école, il va de soi que les élèves vont continuer à travailler. Elle considère qu'actuellement la date des EVACOM est un peu mal placée. Elle indique qu'au CO, les élèves de 11<sup>e</sup> année ont une partie des EVACOM début mars et que la FAPECO ne verrait pas d'inconvénient à les faire toutes à ce moment-là.

Un député PLR a l'impression que la problématique des EVACOM est déjà présente depuis plusieurs années. Premièrement, Il demande si M<sup>me</sup> Miserez a le sentiment que le ressenti des parents d'élèves est en augmentation.



Deuxièmement, il demande si la FAPECO a planché face au problème de maintenir un enseignement de qualité jusqu'à la fin de l'année.

M<sup>me</sup> Miserez répond que l'association n'a pas spécialement planché de façon très active. Elle indique que la FAPECO considère non seulement que c'est en partie les parents qui doivent aider à motiver les élèves mais que c'est aussi l'enseignant qui est censé faire en sorte que son programme soit intéressant jusqu'à la fin de l'année. Elle ajoute que la FAPECO est consciente que les enfants ont besoin d'avoir des échéances et que le fait d'avoir des évaluations est la seule chose qui fasse que les élèves tiennent jusqu'au bout. Elle répond ensuite à la première question du député PLR sur l'augmentation des plaintes des parents. Elle indique que le regroupement des EVACOM, il y a maintenant deux ans, sur une unique semaine et qui a conduit les établissements à libérer les élèves, a fait grincer beaucoup de dents et a soulevé beaucoup de plaintes. Elle fait remarquer que le problème est qu'il existe trop de différences d'un établissement à l'autre. Elle donne l'exemple d'un cycle où les élèves sont quand même pris en charge durant les EVACOM malgré les difficultés organisationnelles que cela implique. Elle ajoute qu'il est vrai que, en ayant discuté avec le directeur général du CO de la question de la planification des EVACOM sur une semaine, la réponse la plus adéquate est de se demander si ces dernières sont vraiment nécessaires.

La présidente demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle peut indiquer le nom du cycle.

M<sup>me</sup> Mizerez répond qu'il s'agit du CO de la Gradelle.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Miserez de sa réponse et précise que cela est intéressant pour la Commission en vue d'éventuelles auditions.

M<sup>me</sup> Miserez indique, par exemple, qu'une des solutions proposées pour remplir les jours de libération de la fin d'année était de placer à ce moment-là les voyages d'étude. Elle a constaté, dans le memento de cette année, que les voyages d'étude des élèves de 11<sup>ème</sup> année sont tous prévus du 13 au 17 juin. Elle fait remarquer qu'il y a des CO qui arrivent à utiliser la dernière semaine pour planifier les voyages d'étude.

Un député EAG estime que l'oubli de l'une des deux auditionnées absentes est révélateur de l'absence de problème concernant l'enseignement primaire. Il s'adresse à l'auteur de la motion et lui dit qu'il a essayé d'impliquer M<sup>me</sup> Miserez dans le primaire en lui disant qu'elle était active pour les associations de parents d'élèves du primaire mais elle a eu l'honnêteté de dire non. Il en conclue que M<sup>me</sup> Miserez parle pour la FAPECO, donc pour le CO uniquement. Il indique que cette motion fait un amalgame qui a conduit M<sup>me</sup> Miserez à dire en préambule qu'elle parlait autant pour le CO que pour le primaire alors que, dans les faits, elle n'a parlé, que des EVACOM et du

problème des libérations d'élèves. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez si, de son point de vue, elle estime que le problème serait résolu si les élèves du CO, car ceux du primaire ne sont jamais libérés, n'étaient pas libérés. Il souhaite saluer au passage la reconnaissance que les parents ont pour la fonction de gardiennage de l'école qui est souvent peu mentionnée comme si cela était honteux. Il indique que les parents veulent que leurs enfants soient gardés et ne se retrouvent pas dans la rue et qu'ils font confiance aux enseignants afin de proposer des activités intéressantes les deux ou trois dernières semaines. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez, comment, avec le regard qu'elle a sur ces onze années d'école obligatoire même si les trois derniers degrés sont d'avantage concernés, elle explique cette différence entre le primaire et le cycle, à savoir que le premier à l'inverse du second ne libère jamais les élèves et les occupe intelligemment alors même qu'il n'existe pas en primaire la possibilité de faire des voyages d'étude par manque de budget.

M<sup>me</sup> Miserez répond que le fait que les enfants soient gardés résout un problème mais que si c'est pour regarder des films toute la journée, on peut se poser la question. En ce qui concerne le gardiennage, M<sup>me</sup> Miserez indique que les parents ne peuvent pas être satisfaits que les enfants soient gardés à l'école alors qu'ils sont là pour s'instruire. Selon elle, cela rejoint la question de la meilleure répartition du programme scolaire sur toute l'année. Elle précise que si on arrive à avoir une vision plus globale de l'année scolaire, on peut peut-être prévoir que le programme ait lieu jusqu'à la fin ou, en tout cas, jusqu'à mi-juin.

Le député EAG indique qu'il a parlé de la « fonction de gardiennage » et qu'il n'a pas dit que c'était uniquement du gardiennage. Il insiste sur cette différence car la fonction de gardiennage a lieu tout le long de l'année. Il réitère sa question sur la différence entre le CO et le primaire.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'elle pense que c'est un problème et qu'elle ne peut pas expliquer cette différence.

Le député EAG dit à M<sup>me</sup> Miserez qu'elle semble avoir un avis sur le travail des enseignants et sur ce qui est pédagogique ou non et lui demande si elle subit cette différence sans avoir d'explication. Il souhaite savoir si M<sup>me</sup> Miserez en tant que vice-présidente de la FAPECO a une explication sur cette différence que tout le monde reconnaît entre le primaire où les élèves ne sont pas libérés et le cycle où les élèves sont libérés.

M<sup>me</sup> Miserez répond que c'est une question d'âge. Elle estime que cela tombe sous le sens de ne pas laisser dans la rue un enfant de quatre ans alors qu'à l'âge de quatorze ans il est plus autonome. Elle ajoute qu'elle sait qu'il y a des problèmes de remplacement et qu'il est plus difficile de trouver des

remplaçants au CO qu'au primaire. M<sup>me</sup> Miserez indique qu'il y a aussi des CO où les élèves sont gardés à l'école sous la surveillance d'une personne adulte lorsqu'il n'a pas été possible de trouver un remplaçant et qu'ils ne sont pas toujours libérés et laissés dans la rue. Elle indique qu'elle n'a pas d'autre réponse quant à la différence entre le primaire et le CO.

Le député EAG remercie Mme Miserez de sa réponse et dit qu'il estime important de connaître la perception des parents sur les raisons des différences. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez s'il est bien juste que, selon ses propos, les raisons de cette différence sont une question d'âge et de finances.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'elle ne sait pas si la raison est financière ou si cela est dû simplement au manque de remplaçants disponibles. Il lui semble en revanche évident que la question de l'âge est l'une des raisons principales.

Un député MCG souhaite revenir sur une déclaration précédente de M<sup>me</sup> Miserez qui indiquait que la libération des élèves du CO le 10 ou 15 juin posait un problème aux parents. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle est satisfaite de l'information transmise par les directions des CO aux parents ou si elle a des critiques à émettre sur cette information. Il demande également si l'institution a une offre de gardiennage lorsque certains parents ne peuvent pas prendre en charge leur enfant lorsqu'ils travaillent. Il souhaite également savoir comment se passe, en cas de grève, l'information et la surveillance des enfants lorsque les parents disent qu'ils ne peuvent pas les garder à la maison. Il ajoute une quatrième question concernant les demandes de congé en fin d'année scolaire et particulièrement sur les griefs de certains parents envers l'école qui se voient refuser à l'école primaire l'autorisation de congé anticipé alors qu'ils se disent que les élèves ne font de toute manière plus rien la dernière semaine. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez comment elle réagit par rapport à ces remarques de parents.

M<sup>me</sup> Miserez répond à la dernière question du député MCG sur le refus des congés anticipés. Elle donne l'exemple de parents qui ont voulu envoyer leur enfant en séjour linguistique la dernière semaine du CO et qui se sont vu refuser l'autorisation de le faire. Elle regrette un tel refus d'autant plus que, dans ce cas précis, la visée pédagogique ne fait pas défaut et elle indique ne plus comprendre où est la cohérence. Concernant la question de la transmission de l'information, elle indique que la FAPECO n'était pas du tout satisfaite de l'information par rapport aux libérations de fin d'année. Elle précise que les parents sont trop tardivement informés et que certains ne sont au courant de ces libérations qu'à la réception des lettres qui arrivent à la fin du printemps. Elle ajoute que, suite à plusieurs discussions à ce sujet avec la direction générale du CO, cela s'est un peu amélioré. Elle informe que la fin des cours et la fin officielle de l'année scolaire sont maintenant inscrites dans le memento

de chaque CO, ce qui était déjà le cas depuis de nombreuses années à la Gradelle. En ce qui concerne les EVACOM, elle indique que la volonté de la direction était de faire en sorte que les directeurs d'établissements proposent au besoin des possibilités de garde pendant les heures. Elle dit cependant qu'elle n'est pas sûre que cela ait été fait ou qu'un tel besoin se soit manifesté. Quant aux jours de grève, elle croit savoir qu'il y a toujours la possibilité d'envoyer l'enfant à l'école. Elle indique que la FAPECO n'a pas eu de retour de parents qui disaient que leur enfant se retrouvait à la rue faute d'avoir été pris en charge pas l'école.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souhaite ajouter un complément concernant la question de la grève. Elle informe qu'une directive de six pages à ce sujet vient de sortir et s'emploie alors à en résumer l'essentiel. Elle explique que les directions générales avec les directions d'école doivent s'organiser notamment pour « assurer un service d'accueil dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement spécialisé, la prise en charge des élèves du CO présents, le maintien de l'ouverture des établissements scolaires secondaires, et le cas échéant, les épreuves, examens d'apprentissage et travaux d'évaluation ».

Une députée S s'interroge sur la valeur des EVACOM aux yeux des parents. Elle fait remarquer que l'explication de M<sup>me</sup> Miserez sur le fait que les parents accordent de l'importance aux EVACOM bien qu'ils sont conscients que cela ne compte que faiblement dans la moyenne, montre qu'elle a pleinement saisi le déséquilibre entre le poids effectif et le poids supposé dans la tête des parents. Elle demande à M<sup>me</sup> Miserez s'il elle considère que l'on peut vivre avec ce déséquilibre ou s'il faut rééquilibrer, soit augmenter le poids des EVACOM soit travailler avec son association à déconstruire le caractère mythique de ces dernières.

M<sup>me</sup> Miserez répond que l'on vit avec ce déséquilibre déjà depuis pas mal de décennies mais indique que cela n'est pas une raison suffisante pour ne pas le changer. Elle pense qu'il serait possible de vivre sans les EVACOM mais elle estime que la présence d'évaluations est importante afin de motiver l'élève à se mettre au travail.

La députée S revient sur la déclaration de M<sup>me</sup> Miserez sur le fait que c'est une bonne idée de mettre les EVACOM plus tôt. Elle demande à M<sup>me</sup> Miserez d'éclaircir un point à ce sujet qu'elle n'a pas trouvé très clair « oui des EVACOM à fin mai on y a pensé mais... ».

M<sup>me</sup> Miserez répond que ce n'est pas que la FAPECO y a pensé mais que c'était comme cela avant si elle ne se trompe pas.

La députée S répond que non. Elle explique que les EVACOM étaient perlées sur tout le mois de mai. Elle demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle estime que la proposition du DIP de mettre les EVACOM fin mai est intéressante.

M<sup>me</sup> Miserez répond que si on met les EVACOM fin mai, on peut être certain qu'il ne se passera plus rien au mois de juin. Elle indique que dans les discussions que la FAPECO a pu avoir avec la direction générale du CO, une des raisons avancées afin de ne pas les mettre après début mai était de permettre aux élèves d'avoir d'autres évaluations pour remonter ou en tout cas ajuster les lacunes scolaires éventuelles décelées dans certaines disciplines.

La députée S demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle a l'impression que ce temps de remédiation existe à l'heure actuelle.

M<sup>me</sup> Miserez indique qu'elle ne croit pas que les élèves ne travaillent plus au mois de mai car d'expérience il y a encore des évaluations.

La députée S rebondit sur la demande de congé des parents. Elle revient sur l'exemple donné par M<sup>me</sup> Miserez du séjour linguistique qui a été refusé, ce qu'elle trouve assez étonnant. Elle dit que, de son côté, elle a plutôt l'expérience de demandes de congé pour des départs anticipés en vacances et qui étaient accordées. Elle demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle trouve adéquat que les directions octroient des demandes de congé aux parents pour des départs anticipés en vacances au motif qu'il ne se passe de toute façon plus grand-chose.

M<sup>me</sup> Miserez répond, à priori, qu'il n'y a pas de raison que les directions octroient des vacances anticipées. Elle indique que la FAPECO est une association de parents et qu'elle n'est pas là pour dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Elle dit qu'elle ne peut pas parler au nom des directions et qu'elle ne peut pas répondre.

La députée S demande à M<sup>me</sup> Miserez si son impression est bien que le séjour linguistique ne devrait pas être refusé mais que la demande de congé anticipé devrait être refusée.

M<sup>me</sup> Miserez répond que rien ne devrait être autorisé ou, à ce moment-là, adapté au cas par cas. Elle indique que c'est plutôt pour mettre en balance le fait que les directions libèrent les enfants pour des raisons d'organisation alors que les parents qui avancent des raisons pédagogiques, comme les séjours linguistiques, se voient refuser leur demande de congé.

La députée S s'interroge sur l'organisation actuelle de la semaine d'EVACOM. Elle indique qu'elle a cru comprendre que la FAPECO préférerait l'ancien système au nouveau qui a produit beaucoup de plaintes. Elle demande si l'association considère que la répartition sur une semaine des EVACOM sans aucune libération ne poserait pas de problème ou si elle souhaiterait plutôt

qu'il y ait les cours comme d'habitude avec les EVACOM en fin de matinée avec la charge émotionnelle que cela peut représenter pour un enfant ou si elle estime que cette formule est trop lourde et qu'elle préférerait une phase de gardiennage.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'une semaine où il y aurait tous les cours sauf les deux heures prévues pour les EVACOM risque d'être un peu lourde et compliquée à organiser en raison notamment des oraux. Elle ajoute qu'il y a des avantages évidents au fait que les EVACOM soient réparties sur une semaine. A titre d'exemple, elle explique que, dans beaucoup de cycles, des cours sont donnés chaque après-midi pour l'EVACOM du lendemain. Elle ajoute qu'au CO de la Gradelle notamment, cela concerne d'avantage les élèves de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année puisque les élèves de 11<sup>e</sup> année sont libérés totalement étant plus autonomes.

La députée S demande ce que la FAPECO penserait du fait de mettre les sorties avant les EVACOM.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'elle ne sait pas trop que dire car tout le monde ne part pas en même temps. Elle indique qu'en primaire il y a des sorties qui ont lieu avant les EVACOM. Elle donne l'exemple des 8P qui partent parfois au mois de mars. Elle indique ne pas savoir si cela a vraiment une influence quand un écart aussi important est présent entre les camps et les évaluations.

Un député UDC souhaite poser une question qui concerne le primaire. Il indique qu'il a sous les yeux le calendrier scolaire de l'année en cours qui indique que les EVACOM ont lieu du 30 mai au 3 juin pour les 8P et du 6 juin au 10 juin pour les 4P et 6P ce qui correspond à quatre semaines avant la fin de l'école pour les 8P et trois semaines pour les autres degrés. Il demande à M<sup>me</sup> Miserez si elle a le sentiment que ce calendrier est adapté ou si, selon elle, des modifications devraient être apportées.

M<sup>me</sup> Miserez indique qu'elle croit savoir que les EVACOM des 8P sont avancées car il faut transmettre les dossiers au CO et que cela ne lui paraît pas excessivement tard. En ce qui concerne les 4P ET 6P, cela explique pourquoi il n'y a plus d'études surveillées ni de devoirs car quand il y a les EVACOM il n'y a en principe plus de devoirs. Elle explique qu'une période de trois semaines est à la fois longue et courte, surtout quand on doit supprimer une semaine qui est consacrée au rangement des classes et de l'école. Elle demande au député UDC si sa question était de savoir s'il faudrait travailler jusqu'à l'avant dernière semaine et passer les EVACOM juste avant.

Le député UDC répond qu'il souhaite connaître son ressenti par rapport à cela. Il estime, pour sa part qu'on pourrait d'autant plus profiter de ces quinze jours pour peaufiner les lacunes.

M<sup>me</sup> Miserez répond qu'elle pense que certains enseignants profitent de ce temps justement pour le faire.

Une députée S indique qu'elle va se faire l'avocat du diable. Elle explique qu'elle n'a pas fait son école primaire ici mais qu'elle est toujours frappée à Genève par les exigences des parents envers école. Elle prend l'exemple des cultures germaniques qui ont une autre approche avec l'enfant. Il est possible de renvoyer un enfant de 8 ans dans l'après-midi à la maison et il y a des organisations qui se mettent en place. A l'âge du cycle notamment, il n'y a pas du tout la même prise en charge qui est offerte. Elle tient à préciser qu'elle ne s'intéresse pas à la question de savoir si cela est bon ou non mais qu'elle trouve que les parents genevois ont beaucoup d'exigence avec l'école qui risque de ne pas avoir les moyens de les satisfaire. Elle ajoute qu'en Suisse Alémanique il y a moins ce genre de discussions. Selon elle, l'école genevoise offre bien plus que dans d'autres cantons sur cette prise en charge. Elle demande si la FAPECO n'a pas l'impression que les parents pourraient modérer certaines exigences.

M<sup>me</sup> Miserez répond que oui et que c'est d'ailleurs pour ça que l'association a surtout bataillé au niveau de la communication de l'information plus que sur le fait que les élèves soient libérés la semaine d'EVACOM ou la dernière semaine d'école. Elle indique que les parents sont capables de comprendre les raisons de ces libérations mais qu'il y avait vraiment un grand manque d'information et de communication. Elle ajoute que la FAPECO représente tous les parents et que la réalité à Genève qui offre une grande diversité culturelle est tout autre que celle de la Suisse alémanique.

La députée S souhaite revenir sur un autre point qui la titille qui est celui de la valeur du travail jusqu'au bout de l'année. Elle a l'impression à Genève qu'arrêter avant la fin de l'année et de ne plus tellement travailler car les vacances approchent fait partie des mœurs. En tant qu'enseignante, elle a l'impression que cela vient de ce que les parents transmettent à leur enfant et se demande si ça n'aiderait pas s'ils expliquaient à leur enfant que même si on fait une pause il faut travailler jusqu'à la fin.

M<sup>me</sup> Miserez s'accorde sur cette idée et estime que les parents doivent également encourager leur enfant à travailler jusqu'au bout.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Miserez de sa présence et lui souhaite un bon retour.

L'auteur de la motion trouve dommage que l'autre partie n'ait pas pu être entendue. Il indique qu'il ne croit pas que le fait qu'une de ces personnes ait oublié, comme l'a dit le député EAG, signifie qu'il n'y a pas de problème en primaire. Il demande s'il est possible, non pas la semaine prochaine mais la

semaine d'après, de redemander à ces gens de donner le son de cloche qui concerne plus le primaire.

La présidente répond que cette audition était programmée et qu'elle va être reprogrammée à moins que des voix s'élèvent soudainement contre.

Un député UDC indique qu'il a un certain nombre de questions qui concernent le primaire et il lui semble préférable de reprogrammer l'audition du GAPP afin d'avoir les sons de cloches du primaire et du CO.

Le député EAG indique qu'il n'a pas bien compris quelle était l'intention de l'auteur de la motion quand il a abordé la question des études surveillées qui, selon lui, était hors sujet. Il ajoute qu'il souhaite corriger certaines choses qui ont été dites. Il explique que, par exemple, cette année au primaire les études surveillées ont commencé le 7 septembre soit deux semaines après la reprise des cours. Il précise que, contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> Miserez, tous les parents souhaitant bénéficier d'études surveillées reçoivent une réponse positive et que c'est un droit quoi qu'on pense de l'école et de son utilité. Il ajoute que les études surveillées commencent deux semaines après le début de l'année scolaire car cela n'aurait pas de sens de dire que certains enfants ont besoin d'études surveillées pour faire leurs devoirs et que ces derniers soient donnés alors qu'il n'y a pas encore les études surveillées. Il s'adresse à l'auteur de la motion pour signifier que son information sur le commencement des études surveillées le 20 septembre est erronée.

L'auteur de la motion indique que ce qui vient d'être dit est faux car il a des dates de ces deux ou trois dernières années qui indiquent qu'il y a des écoles qui ont commencé le 20 septembre.

La présidente demande si c'est un document que l'auteur de la motion pourrait remettre à la Commission et si c'est une directive.

L'auteur de la motion répond que ce n'est pas un document car il n'a pas fait tout le tour des écoles primaires. Il indique qu'il a sous les yeux le document qui lie le fait de donner des devoirs aux études surveillées. Il fait remarquer que toutes les écoles n'ont pas exactement les mêmes dates parce qu'il n'y a pas une directive qui donne une date commune. Il ajoute qu'il est en possession d'une deuxième directive sur les devoirs surveillés datant d'avril 2015 qui dit que c'est le directeur qui peut décider de la date. Il estime qu'il n'est pas tout à fait normal qu'il soit laissé au directeur de chacune de ces écoles le soin de donner la date à partir de laquelle les études surveillées commencent et celle à laquelle elles se terminent. Il indique qu'il reposera la question ultérieurement.

M<sup>me</sup> Emery-Torrincita souhaite compléter la discussion par une remarque sur les devoirs. Elle indique que ce n'est pas parce que l'on n'a pas de devoirs



au sens strict du terme qu'on ne travaille pas. Elle fait remarquer que l'amalgame qui est fait entre l'absence de devoir et l'absence de travail n'est peut-être pas forcément la réalité. Elle ajoute que les devoirs n'ont jamais été conçus comme devant être quelque chose d'important qui doit remplacer le travail qui se fait en classe. Elle rappelle que le rôle des devoirs a soulevé de longs débats. Elle indique que si on donne trop d'importance aux devoirs, on a tendance à creuser l'écart entre ceux qui ont des facilités pour les faire et les autres.

L'auteur de la motion estime que le devoir est un prolongement, à la maison ou dans une étude surveillée, du travail qui ne s'arrête pas après les heures de cours. Il indique qu'il s'est toujours battu pour qu'il y ait raisonnablement des devoirs et qu'il a insisté là-dessus non pas pour dire que c'est à l'aune des devoirs qu'on mesure le farniente scolaire mais que c'est un élément supplémentaire ajouté à un certain nombre d'autres éléments qui ont été entendus et qui fait que l'école primaire n'est pas aussi peu problématique que veut bien le dire le député EAG.

Un député MCG pense qu'il faudrait encore demander au département d'apporter des précisions sur les définitions « études surveillées » et des mesures d'accompagnement offertes par des enseignants chevronnés pour transformer des études surveillées en mesures d'accompagnement. Il ajoute qu'il faut préciser que la fin des études surveillées ne correspond pas à la fin des études scolaires. Il indique que c'est également une mesure d'économie car ces études surveillées ont un coût et qu'il imagine que des mesures d'économie ont dû être imposées en limitant ces pages.

M<sup>me</sup> Emery-Torrincita indique ne pas être au courant de l'existence de telles mesures. Elle explique que dans d'autres cantons, ce sont les communes qui organisent les études surveillées dans le cadre du parascolaire. Dans les discussions qui ont eu lieu avec les communes pour le PL sur l'accueil à journée continue qui est toujours en stand-by au Conseil, elle indique que cela a été la pierre d'achoppement qui a fait que si ce le PL se fait un jour, il sera tout ce qu'il y a de plus minimaliste, car les communes ont une seule crainte, celle qu'on leur refile les devoirs surveillés et que ça leur coûte. Elle ajoute que cela était très compliqué car le système des études surveillées est actuellement sur inscription et qu'il est parfaitement possible d'avoir une situation de parents qui souhaitent que leur enfant soit pris en charge mais que ce dernier n'ait pas envie de faire ses devoirs ou à l'inverse qu'il voudrait les faire mais que ce n'est pas le jour des devoirs surveillés. Elle conclut que c'est assez révélateur des difficultés de la discussion sur ce sujet.

Le député MCG demande si les études surveillées sont un droit.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il faudrait que cela figure dans la loi pour que ce soit un droit et qu'il faudrait vérifier dans la LIP.

Le député EAG souhaite corriger ce qu'a dit l'auteur de la motion. Il tient à souligner qu'il n'a pas dit que tout allait bien à l'école primaire. Il indique qu'il y a des directives qui imposent à toutes les écoles primaires de les organiser et donc qu'il n'y a pas de parents qui, théoriquement, pourraient dire que leur enfant a été refusé aux études surveillées.

**Séance du 30 septembre 2015 : audition de M<sup>mes</sup> Salima Moyard, présidente, accompagnée de Chloé Frammery membre du bureau de la Fédération des Associations des Maîtres du Cycle d'Orientation (FAMCO), de M. Laurent Vité, président accompagné de Mme Carine Guex, membre du comité de la société pédagogique genevoise (SPG).**

M. Vité indique que la SPG s'inscrit en faux contre cette motion concernant le primaire. Il affirme que le deuxième tiret de la motion indiquant que les élèves n'étudient plus guère au mois de juin est erroné. Il indique que le magistrat précédent a corrigé les dernières scories qui voyaient les élèves du cycle I ne pas aller à l'école après la fête des écoles organisée par la ville de Genève et que, depuis deux ans, les élèves vont en classe le jeudi et le vendredi qui suit cette fête traditionnelle. Il se demande sur quelle étude se base la mention «l'immense majorité des parents » concernant le primaire, présente dans le deuxième paragraphe de l'exposé des motifs de la motion. Il indique qu'il laissera Mme Guex expliquer comment elle travaille avec les élèves après les épreuves cantonales depuis de nombreuses années. Il ajoute que les dates d'épreuves cantonales sont fixées pour laisser le temps d'organiser l'année suivante et, donc, les derniers bulletins scolaires sont rendus cette année le 24 juin 2016, à savoir une semaine avant la fin de l'année scolaire. Il souligne que les épreuves cantonales marquent certainement un repère dans l'année mais certainement pas le point final comme le laisse entendre la motion. En effet, les élèves continuent à travailler et à être évalués, ce qui nécessite au préalable des temps d'enseignement. Il indique que certains enseignants profitent de cette fin d'année pour organiser des activités d'envergure qui seront exemplifiées ultérieurement par Mme Guex. Il ajoute que la fin de l'année scolaire est une période dévolue aux courses d'école, aux journées sportives et autres activités en plein air en raison d'une météorologie favorable. Il indique que si ces activités traditionnelles de fin d'année peuvent revêtir un aspect plus ludique, elles n'en sont pas moins sources d'apprentissage dans le but de faire progresser les élèves selon les objectifs du PER. Il donne l'exemple de la journée sportive qui relève de l'éducation physique. Il indique que la SPG n'est pas complètement naïve et qu'elle n'évacue pas non plus les sous-

entendus de la notion qui voudraient que certains enseignants passent leur temps à regarder des films avec les élèves sur le mois de juin. Il fait remarquer que la SPG trouve cette attitude inacceptable tant du point de vue de l'enseignement que du point de vue syndical et estime que dans ce domaine-là comme dans d'autres domaines, la régulation de ces pratiques relève de la compétence et de la responsabilité des directeurs concernés qui dans leur cahier des charges sont garants de la qualité des apprentissages donnés aux élèves jusqu'à la fin de l'année. Il conclut en résumant le point de vue de la SPG qui considère que cette motion concerne que peu le primaire et, qu'au demeurant, elle ne voit pas ce que le département pourrait changer pour faire travailler les élèves qui sont déjà au travail jusqu'à la fin de l'année.

M<sup>me</sup> Guex fait part de son étonnement quant aux affirmations disant que les enseignants et les élèves du primaire ne travaillent pas jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle souhaite savoir sur quelles données statistiques s'appuie la motion pour affirmer de tels propos. Comme contre-argument, elle va présenter le rétro-calendrier des activités qu'elle a faites avec ses élèves jusqu'au 28 juin 2015, date à laquelle la ville de Genève a offert une cérémonie aux élèves de 8P l'après-midi. Elle indique que le 15 juin elle a donné les derniers bulletins scolaires accompagnés de toute la documentation nécessaire pour s'inscrire au CO ainsi que du livret de scolarité obligatoire. Elle explique que le vendredi matin une partie des enseignants s'est chargée de ranger l'ensemble de l'école alors que l'autre a pris en charge les élèves des enseignants occupés au rangement. Le jeudi, sa classe était en travail partiel et en rangement de classe. Le mardi et le mercredi, elle a participé à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération à une action EDUKI (*La Fondation Eduki alias Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération Internationale, constituée en 2011, a pour but de Promouvoir l'éducation et la sensibilisation des jeunes au travail des organisations internationales et à la coopération internationale*) avec le bus genevois qui s'est baladé dans certaines villes de Suisse pour présenter la Genève Internationale. Dans le cadre de l'action EDUKI, elle s'est rendue avec sa classe à Neuchâtel. Pour cela, la classe a préparé le mardi et le mercredi de la semaine précédente un jeu pour permettre aux élèves de la classe neuchâteloise qui l'accueillait de découvrir l'histoire de Genève. Cela a fait l'objet de tout un travail de préparation et de présentation dans le cadre de l'histoire, les objectifs du PER dans cette discipline étant sous-jacents à cela. Elle fait remarquer que sa classe était également en course d'école les après-midi du mardi et du mercredi. Le lundi a servi à préparer cette course d'école. La semaine précédente a été une semaine d'apprentissage avec deux heures d'anglais, trois heures d'allemand et une vente de pâtisseries voulue et

programmée par les enfants. Elle explique que cette activité entre dans les apprentissages puisqu'elle fait appel à des branches scolaires diverses telles que les mathématiques et les arts visuels. Elle indique que la seule partie récréative durant cette semaine a été d'aller au bain des Pâquis à pied depuis l'école après la vente de pâtisseries, activité qui a d'ailleurs donné l'occasion d'aborder la géographie.

M<sup>me</sup> Moyard indique qu'elle va apporter, avec sa collègue M<sup>me</sup> Frammery, un certain nombre de précisions sur la motion. En premier lieu, elle indique que la FAMCO s'accorde avec la SPG sur le fait que l'exposé des motifs fait un certain nombre de généralisations excessives et mélangent des éléments provenant du CO et du primaire, amenant par là-même une certaine confusion argumentative. Elle précise que la FAMCO ne peut pas accepter des généralisations sur la base de l'horaire d'une classe notamment alors qu'une grande hétérogénéité existe dans l'organisation de la semaine d'EVACOM tant entre les degrés qu'entre les établissements, pas plus que les généralisations qui affirment que les élèves n'étudient plus guère« durant le mois de juin ». Elle ajoute que la FAMCO s'inscrit en faux contre la mention qui indique que durant les deux dernières semaines de l'année scolaire les élèves ne travaillent plus et regardent des films à longueur de journée. Si cela devait se produire dans certains cours, elle affirme que d'un point de vue collectif, syndical et global, la FAMCO ne défendrait nullement un tel état de fait et qu'à titre personnel, elle fait travailler, tout comme sa collègue M<sup>me</sup> Frammery, les élèves jusqu'au dernier cours. Elle indique que si des films sont utilisés, c'est toujours dans un souci pédagogique et non selon le choix des élèves. Elle précise que le film est un outil pédagogique comme un autre utilisé tout au long de l'année scolaire. Elle indique que la FAMCO admet que la problématique soulevée par la motion est réelle mais qu'elle estime que de telles généralisations discréditent l'ensemble de la réflexion. Après ce préambule, M<sup>me</sup> Moyard indique qu'elle va faire quelques considérations sur les points précis de cette fin d'année scolaire avec ses différents moments et qu'elle cèdera ensuite la parole à sa collègue qui va aborder de manière plus spécifique l'organisation de la semaine des EVACOM. A l'aide d'un rétro-planning, elle propose de s'arrêter en premier lieu sur le conseil d'école de fin d'année dont le maintien remporte la faveur de la FAMCO. Elle explique que c'est un moment important pour les enseignants à plusieurs titres. Elle indique que le conseil d'école donne un préavis de l'ensemble de l'école sur une situation d'élève et enlève la subjectivité qui pourrait être présente dans les conseils de classe qui par définition connaissent l'élève en question, alors que le conseil d'école se focalise uniquement sur les principes. Elle ajoute que dans des cas où le conseil de classe est extrêmement partagé, le conseil d'école a encore

plus de valeur et qu'il est un moyen de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des élèves concernés. Elle souligne ensuite qu'une des fonctions centrales du conseil d'école est de clarifier les arguments pour la décision finale d'orientation qui revient à la direction. Elle aborde ensuite la période des conseils de classe, précédant le conseil d'école, qui sont, selon la FAMCO, nécessaires pour plusieurs raisons. Premièrement, les conseils de classe statuent sur l'octroi des certificats donnés aux élèves méritants en fonction des notes. Elle explique que cet octroi n'est pas automatique mais traité cas par cas. En effet, les éléments qualitatifs qui entrent en compte pour l'octroi d'un certificat impliquent l'impossibilité de l'automatiser. Deuxièmement, les conseils de classe discutent de la meilleure orientation possible pour les élèves non promus. M<sup>me</sup> Moyard rappelle que ce sont des discussions difficiles qui demandent de faire un bilan sur l'élève, d'imaginer ses capacités et les impacts psychologiques que la décision d'un redoublement ou d'un passage au degré supérieur dans un niveau inférieur pourrait avoir sur ce dernier. Ces discussions nécessitent un autre éclairage que celui du maître de classe ou du doyen de classe. Troisièmement, les conseils de classe statuent sur les cas de dérogation particuliers qui sont beaucoup moins présents dans le nouveau cycle avec l'instauration du système des passerelles. Toutefois, elle rappelle qu'il y a encore des cas de dérogation pour des raisons de santé, d'intégration d'élèves venant de classe d'accueil, de doubléments au primaire ou encore de résultats fortement asymétriques qui doivent être discutés lors des conseils de classe. Elle indique un élément essentiel qui a un impact sur l'organisation administrative de la fin d'année scolaire, à savoir que le conseil de classe est précédé d'un temps de discussion entre le maître de classe et les parents puis d'un temps de réflexion des parents et est suivi à nouveau par un temps de discussion entre les deux protagonistes suite à la décision du conseil de classe. Elle ajoute que les membres de la FAMCO sont peu enclins à diminuer le temps des conseils, la preuve en est qu'ils ont demandé au DIP une augmentation du temps à disposition pour ces derniers. Elle tient à souligner que les conseils sont un des rares moments dans l'année où le corps enseignant d'une classe est réuni, soit une quinzaine de maîtres, et que la baisse de leur temps impliquerait que les cas d'élèves ne puissent plus tous être vus, contrairement à la règle aujourd'hui. Elle aborde ensuite la question des autres activités pédagogiques intelligentes qui pourraient être faites à la fin de l'année scolaire évoquée par les motionnaires. Elle indique qu'il est déjà difficile pour les maîtres de classe de réussir à faire en sorte que les élèves puissent aller en stage, soit un jour pour les élèves de 9<sup>ème</sup> année et une semaine pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année, et que, par conséquent, le fait d'imaginer qu'il serait possible de faire partir une volée entière une ou deux semaines en stage relève du délire le plus complet. Elle ajoute que le monde professionnel qui est déjà assez

réticent à prendre des élèves en stage se réjouirait grandement de devoir prendre en charge des milliers d'élèves sur une semaine précise.

Concernant les activités culturelles et sportives de grande envergure dont parle la motion, M<sup>me</sup> Moyard indique que ces dernières demandent la participation de tous les enseignants ainsi que celle de l'équipe de direction qui sont déjà fortement occupés en cette période de fin d'année.

Elle informe que la FAMCO a, par le passé, déjà soulevé le problème rapporté par la motion et a fait, en 2012, une proposition à Charles Beer qui l'a renvoyée auprès de la direction générale du CO. Avant de la présenter brièvement, elle rappelle que cette proposition n'est pas parfaite (notamment quant aux délais administratifs) et qu'elle demandait à être étudiée et amendée. La proposition consistait à regrouper sur une ou deux semaines la période d'EVACOM qui était auparavant perlée sur tout le mois de mai, qui, entre parenthèses, est le seul élément à avoir été pris en compte par la direction générale, et à placer les voyages d'étude et les courses d'école la semaine précédant la dernière semaine de l'année scolaire. Elle précise que la FAMCO dans sa proposition prévoyait que les EVACOM des élèves de 9<sup>ème</sup> année se dérouleraient sur une semaine du lundi au jeudi, celles des 10<sup>e</sup> sur une semaine et demi et celles des élèves de 11<sup>e</sup> année sur deux semaines. La semaine suivant les EVACOM, les élèves de 9<sup>e</sup> suivraient des cours normaux du lundi au mercredi et prendraient part à des activités culturelles et sportives le jeudi et le vendredi. Elle ajoute qu'il était prévu que les activités sportives et culturelles soient encadrées par les enseignants d'éducation physique, de musique et d'art visuel et par ceux qui n'ont pas ou plus d'EVACOM à corriger et que des plages de révision des EVACOM seraient aménagées les après-midi de la semaine d'EVACOM encadrées par ces mêmes enseignants. Elle conclut sur le fait que la FAMCO voyait dans cette proposition une façon de motiver plus les élèves et de redonner du sens à cette fin d'année scolaire. Elle tient à souligner enfin que la FAMCO souhaite garder l'ordre des activités proposé dans la proposition de 2012 mais probablement l'avancer un petit peu au vue des contraintes administratives qui ont été découvertes entre-temps (via le groupe de travail mis en place durant l'année 2014-2015 par la conseillère d'Etat).

M<sup>me</sup> Frammery indique que la FAMCO a depuis 2012 consulté à nouveau ses membres et étayé les propositions par rapport aux EVACOM. Elle revient sur l'ancienne organisation des EVACOM sur un mois qui avait deux inconvénients majeurs. D'une part, les élèves étaient concentrés uniquement sur les EVACOM durant ce mois, et, d'autre part, beaucoup de cours tombaient à cause de ces EVACOM. Elle indique que la FAMCO estime que le changement de la répartition des EVACOM il y a deux ans était heureux.

Concernant les libérations systématiques des élèves pendant la semaine d'EVACOM évoquées par la motion, elle tient à souligner que cette affirmation est erronée puisqu'un seul cycle dans tout le canton a cette pratique. Elle indique que, dans la grande majorité des cas, les élèves ne sont que partiellement libérés, voire pas du tout. Elle précise que la libération des élèves n'implique en aucun cas la libération des enseignants qui sont mobilisés notamment pour corriger les EVACOM et pour surveiller les divers cours de dépannage. Elle ajoute que La FAMCO demande l'harmonisation des pratiques au niveau de la modalité de passation des EVACOM, c'est-à-dire que tous les établissements suivent le même protocole en termes de libération d'élèves, de cours de dépannages et d'organisation du travail des enseignants, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. Concernant la date des EVACOM, elle indique que la FAMCO maintient que les EVACOM doivent être passées plus tard dans l'année et rejoint donc l'exposé des motifs sur le fait qu'il n'est pas normal que les EVACOM se déroulent au courant du mois de mai, presque six semaines avant la fin de l'année scolaire. Toutefois, elle indique que la FAMCO est consciente du temps qu'il faut pour corriger les EVACOM, établir les barèmes et rendre les copies. Elle précise que pour corriger une EVACOM un enseignant prend entre trente minutes et une heure. Après la correction, elle indique que les enseignants doivent saisir les notes voire les points selon les disciplines. Elle donne l'exemple des mathématiques où les points de chaque exercice doivent être entrés individuellement pour chaque élève. Elle fait remarquer qu'il faut compter trente-six heures de correction pour les EVACOM pour un poste à 100%. Elle indique que la FAMCO est favorable à ce que les EVACOM soient déplacées fin mai comme c'est le cas pour cette année scolaire, voire sur le mois de juin en tenant compte des contraintes qui viennent d'être exposées. Elle explique que l'on ne peut pas imputer aux seules EVACOM le fait que les élèves sont moins motivés à se mettre au travail car de nombreux autres facteurs, tels que la chaleur et la très longue période de trois mois qui sépare les dernières vacances de la fin de l'année scolaire, sont à prendre en considération. Concernant le nombre d'EVACOM, elle indique que la FAMCO est favorable à sa réduction et souhaite que toutes les EVACOM de 11ème année soient maintenues mais que celles de 9ème année et de 10ème année soient diminuées.

M<sup>me</sup> Moyard souhaite appuyer sur la question des libérations et informe que le document qui a été distribué lors de la séance précédente venait du CO de Drize qui est, selon un sondage organisé par la FAMCO, le cycle qui a le plus libéré l'année passée. Elle indique que tous les autres CO libèrent moins et s'organisent de différentes manières. Elle informe que la FAMCO, suite à la réalisation de ce sondage, a perçu une énorme hétérogénéité entre les

établissements, qu'elle trouve inadéquate en termes d'égalité de traitement pour les enseignants et les élèves, ce qu'elle a signalé à la direction générale. Elle ajoute que cette année les EVACOM auront lieu pour la première fois fin mai car elles ont été décalées suite aux conclusions du groupe de travail évoqué précédemment, alors que les deux années précédentes elles tombaient entre la première et la deuxième semaine du mois de mai.

### **Séance du 30 septembre : questions des commissaires et débats de la commission**

L'auteur de la motion souhaite dire en premier lieu que la motion ne touche pas les professeurs mais les élèves. Il précise que la motion ne demande pas aux professeurs de travailler jusqu'au bout car cela est déjà le cas. En deuxième lieu, il conteste hautement la suggestion qui a été faite lors de la séance d'aujourd'hui qui consiste à vouloir faire croire que parce qu'on est à l'école, toute activité est pédagogique. Il a une première question sur le fait que les devoirs sont liés aux études surveillées. Il indique que, de 2008 à 2009, les devoirs étaient donnés jusqu'au 28 mai. En 2010-2011, les devoirs ont été donnés du 13 septembre jusqu'au 16 décembre puis du 10 janvier jusqu'au 9 juin, ce qui a fait gagner presque deux semaines sur les années précédentes. En 2011 jusqu'en 2013 les devoirs étaient donnés jusqu'au 7 juin. En 2012-2013, les devoirs surveillés ont été donnés du 10 septembre au 13 décembre et du 7 janvier jusqu'au 13 juin. Il estime que cela est parfait et que cela prouve qu'il est possible de le faire. Il trouve néanmoins qu'il n'est pas normal de laisser aux directeurs le choix des dates de début et de fin des devoirs surveillés. Il demande pourquoi de pareilles différences existent entre les établissements puisqu'il est possible de donner les devoirs surveillés presque jusqu'à la fin de l'année scolaire, vers la mi-juin, comme cela est déjà le cas dans certaines écoles.

M<sup>me</sup> Guex répond que les devoirs ne sont pas directement ou indirectement liés aux temps d'enseignement. Elle indique qu'elle a voulu montrer dans sa démonstration qu'elle avait enseignée et que les élèves avaient étudié au cours de l'avant dernière semaine au moins. Elle dit que les devoirs sont officiellement fixés par la direction générale en termes d'études surveillées et que leur mise en place ne désengage absolument pas les enseignants par rapport au temps qu'ils donnent au niveau des devoirs. Elle ajoute que ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de devoirs que les enseignants n'enseignent plus et que les élèves ne travaillent plus.

Un député PLR souhaite faire deux réflexions en préambule avant ses questions. Il rappelle que les motionnaires veulent avant tout le bien des



enfants et qu'ils ne remettent pas en cause les compétences professionnelles des enseignants. Il revient sur la question des statistiques évoquée par la SPG et indique que ces dernières sont basées sur le ressenti de beaucoup de parents. Il demande comment M<sup>me</sup> Guex explique ce ressenti d'une grande partie de la population genevoise quant au fait que les élèves, tant au primaire qu'au secondaire I, travaillent moins durant le mois de juin. Il souhaite savoir si c'est en raison d'un manque d'information ou si ce n'est qu'un ressenti qui ne correspond pas à la situation objective. Il ajoute que la Commission a demandé des statistiques au DIP. Il a une deuxième question qui concerne le propos de M. Vité lorsqu'il affirme qu'il n'y a rien à changer à l'école primaire. Le député PLR se dit quelque peu sidéré par une telle affirmation car il pense qu'on peut toujours s'améliorer. Il souhaite avoir des propositions constructives comme celles qui ont été amenées par la FAMCO. Il demande également à M. Vité comment il explique ce ressenti de la population genevoise.

M. Vité indique qu'il a simplement dit que la SPG considère que la motion tape à côté. Concernant les statistiques, il indique que si l'on compare l'exposé des motifs de juin 2015 avec la question qui a été faite au Conseil d'Etat en septembre 2014, on passe de la mention « les parents déplorent » à celle de « l'immense majorité des parents déplore ». Il explique que cela le fait s'interroger sur la façon dont est estimée l'insatisfaction des parents. Il précise ne pas dénigrer cette frustration des parents dans certaines situations qu'il dénonce. Il répond à la deuxième question du député PLR en disant que la SPG n'a pas voulu dire que l'école est parfaite mais qu'elle ne voit pas comment le département pourrait changer, sauf peut-être en renforçant l'évaluation pour faire travailler d'avantage les élèves ou en lançant un débat sur la question afin que les enseignants et les parents réfléchissent ensemble.

Le député PLR remercie les auditionnés de leur réponse et se dit content que cette proposition de motion lance le débat car c'est son but.

M<sup>me</sup> Moyard indique qu'elle souhaite répondre au député PLR. Elle dit qu'en tant qu'enseignante, sa première phrase « nous, motionnaires, sommes intéressés à la qualité pédagogique pour les élèves » peut heurter puisque cela est bien entendu le souci premier des enseignants. Elle ajoute que les généralisations excessives faites par la motion tendent à faire partir le débat sur de mauvaises prémices. Elle indique qu'au sens de la FAMCO il y a certainement un déficit d'informations, en tout cas pour le CO, qui se traduit, notamment, par le fait que les informations données aux parents manquent de clarté et arrivent trop tard.

Une députée S se dit impressionnée de toutes les activités que M<sup>me</sup> Guex fait avec ses élèves en fin d'année scolaire car, étant elle-même enseignante, elle sait à quel point l'organisation d'une seule activité demande déjà beaucoup

de travail. Elle demande à M<sup>me</sup> Guex à combien de temps elle estime la préparation de toutes les activités qu'elle a faites cette fin année.

M<sup>me</sup> Guex souhaite rappeler que la SPG a pris son exemple personnel puisqu'elle a eu une classe de 8P l'année passée et, donc, qu'il y a deux semaines entre la reddition des bulletins scolaires contrairement à tous les autres degrés de primaire qui n'ont qu'une semaine, ce qui signifie que cela faisait une semaine de plus de « battement » où potentiellement les élèves auraient pu regarder des films tous les jours. Elle indique qui lui arrive de temps en temps de noter ses heures mais, qu'au bout d'une semaine ou deux, elle en a assez et ne le fait plus. Elle assure que cela dépasse les quarante heures.

La députée S pose une question à la FAMCO concernant l'obligation de noter pour chaque exercice les points obtenus par élève. Elle souhaite en connaître la raison et la façon dont ces chiffres sont utilisés après.

M<sup>me</sup> Moyard répond que le degré de précision de l'entrée des résultats dépend des disciplines EVACOM et que M<sup>me</sup> Frammery va expliquer ce qu'il en est pour les mathématiques.

Concernant les langues vivantes, il faut entrer les points des différentes parties de l'EVACOM (compréhension orale et écrite, expression écrite et parfois orale) et calculer des pourcentages, ce qui prend un certain temps.

M<sup>me</sup> Frammery indique que pour entrer les notes des EVACOM de mathématiques, il lui faut en moyenne deux heures par classe.

La députée S demande les raisons de cet excès de comptabilité.

M<sup>me</sup> Moyard indique que la direction générale a fait part de son besoin d'avoir ces données car elle n'a pas les moyens en personnel de les obtenir, mais sans indiquer si elle avait ensuite les moyens d'analyser les données récoltées.

M. Vité fait remarquer que ce pataquès administratif existe également au primaire. Il précise que ses collègues entrent aussi un nombre de notes assez faramineux et que cela était encore pire deux ans auparavant avant que le parlement accepte de travailler sur GECO afin que les notes soient entrées qu'une seule fois.

La députée S demande s'ils ont un retour de tous ces chiffres donnés.

M<sup>me</sup> Moyard répond que pas à leur connaissance.

Un député Ve souhaite revenir sur un point qu'il l'interpelle concernant les EVACOM et la proposition de la FAMCO. Il fait remarquer qu'en plaçant les EVACOM à la fin de l'année, la fonction certificative sera privilégiée au détriment d'une fonction de régulation que ces épreuves pourraient avoir si

elles étaient placées avant. Il indique que si les EVACOM avaient lieu bien avant dans l'année, il serait possible non seulement d'avoir un diagnostic utile pour la construction d'un projet professionnel mais également la possibilité de réguler. Il demande à la FAMCO si elle ne croit pas que ce n'est pas donner trop d'importance à ces EVACOM qui, à son avis, sont trop nombreuses, sophistiquées et coûteuses, par rapport à des meilleurs indicateurs comme l'évaluation annuelle ou bien tout le travail d'orientation qui se fait dans les classes.

M<sup>me</sup> Moyard répond que c'est un éternel débat au sein de la FAMCO. Elle indique que la direction générale perçoit aussi la difficulté résultant de l'écart entre le faible poids arithmétique des EVACOM dans la moyenne, qui correspond au maximum à un tiers de la moyenne du dernier semestre, et le poids extrêmement fort de ces EVACOM dans la tête des parents et des enfants. Elle souligne que cet état de fait a été reconnu par la FAMCO et qu'il fait partie du questionnement sur l'utilité des EVACOM. Elle reconnaît que la proposition de la FAMCO peut être vue comme un renforcement de la fonction certificative des EVACOM et soumet à la sagacité du député Ve qu'en décembre 2014, soit deux ans après cette proposition, la FAMCO a sondé ses collègues et deux tiers des membres pensaient qu'il fallait donner moins de poids aux EVACOM et tenter de le faire diminuer dans la tête des parents et des élèves. Elle concède qu'une incohérence forte entre la proposition et cette prise de position complémentaire peut être perçue, ce qui selon la FAMCO montre l'ambivalence du statut de ces EVACOM. Selon la FAMCO, ce n'est pas aux enseignants de décréter si elles sont diagnostiques ou certificatives mais à l'autorité scolaire, le DIP, de le déterminer afin d'en tirer les conséquences et de les organiser ensuite en fonction de la valeur qu'on leur aura donnée.

Une députée MCG a trois questions à poser. Premièrement, elle demande si une planification des sujets au programme à traiter dans l'année est faite avant le début des cours. Deuxièmement, elle demande à quoi servent les autres cours qui suivent les EVACOM si ces dernières ont lieu fin mai et, de ce fait, pourquoi elles ne marquent pas la fin de l'année. Troisièmement, elle se demande, en vue de la planification qui est faite, pourquoi on ne planifie pas à l'avance une sortie ou une activité éducative avec les enfants au lieu de les libérer.

M<sup>me</sup> Moyard répond qu'une planification des apprentissages est évidemment faite. Elle précise qu'il ne faut pas croire qu'une liberté totale est laissée aux enseignants et rappelle que c'est pour cette raison que le PER existe. Elle répond ensuite à la deuxième question et explique que le

programme ne s'arrête pas à l'EVACOM : des apprentissages sont encore réalisés après la passation des EVACOM.

La députée MCG dit ne pas comprendre pourquoi il y a ces journées de libération alors que tout a été programmé.

M<sup>me</sup> Moyard répond que les enseignants savent jusqu'à quand ils enseignent, soit dix jours avant le vendredi des promotions, et qu'il n'y a pas de libérations avant ce mercredi-là.

La députée MCG indique qu'il est vrai qu'elle ne connaît pas l'enseignement public mais l'enseignement privé. Elle explique que dans le privé, les parents sont informés du jour exact des évaluations et des activités prévues.

M<sup>me</sup> Moyard répond que c'est également le cas dans l'enseignement public. Elle fait remarquer que les libérations excessives évoquées par l'auteur de la motion et d'autres motionnaires ne concernent que la semaine d'EVACOM et qu'après celle-ci les cours reprennent normalement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une députée PLR indique qu'elle s'accorde sur les explications données par le primaire car elle a eu le sentiment que ses enfants ont travaillé jusqu'à la fin avec des activités intelligentes mais que le passage au CO a été catastrophique avec ces EVACOM en fin d'année. Elle demande pourquoi ne pas faire les EVACOM en février afin d'éviter qu'elles soient perçues par les élèves comme la fin de l'année et, par conséquent, la fin des apprentissages.

M<sup>me</sup> Frammery répond qu'elle n'a pas dit que les EVACOM étaient une finalité.

La députée PLR répond que la FAMCO a dit que les élèves les considéraient comme une finalité.

M<sup>me</sup> Moyard indique que c'est effectivement ce que la FAMCO a dit. Elle ajoute que les enseignants travaillent à dire aux élèves que l'EVACOM est, en effet, une évaluation qui leur permet de se situer par rapport à tout le canton mais qu'elle n'est pas moins ou plus importante que le reste des évaluations qui est plus précise, régulière et porte sur l'entier de l'année.

La députée PLR réitère sa question et demande si le problème ne serait pas supprimé si les EVACOM étaient placées en février.

M<sup>me</sup> Moyard répond que la difficulté de l'avancement des EVACOM en février ou mars est celle du champ. En effet, elle explique que d'avoir un champ qui se chevauche sur deux années fait reposer la responsabilité non plus uniquement sur l'enseignement qui a été dispensé cette année-là, ce qui n'est pas sécurisant pour les enseignants. Elle tient à souligner que la FAMCO pense

que, de toute façon, cela ne réglera pas l'entier du problème et qu'il ne faut pas se dire que les difficultés de la fin de l'année scolaire sont uniquement liées à cette semaine d'EVACOM qui n'est qu'une pièce du puzzle.

La députée PLR dit ne pas comprendre pourquoi en primaire les élèves travaillent jusqu'à la fin de l'année malgré la fatigue, ce qui n'est pas le cas au CO où les élèves sont libérés.

M<sup>me</sup> Moyard rappelle, qu'il n'y a pas de libérations avant le mercredi 10 jours avant le début officiel des vacances. Quant à ce qui se passe ensuite, elle indique que c'est toute la question de comment réussir à faire toutes les tâches administratives qui sont demandées dans le carcan actuel. Elle précise que ce qui est demandé aux enseignants de faire actuellement ne peut être exécuté en moins de temps, compte tenu de la deadline pour l'inscription au secondaire II.

M. Vité souhaite dire au député Ve que sa question est pertinente pour le primaire aussi. Il précise que la SPG se pose beaucoup de questions sur ce que le département fait des résultats des épreuves cantonales. Il indique qu'il a d'ailleurs lui-même essayé de conduire une réflexion au niveau des équipes sur la base des résultats des années précédentes en demandant s'il y avait des enseignements à tirer sur la manière d'enseigner ou la cohérence pédagogique de l'un ou l'autre des sujets des épreuves cantonales. Il explique que cela est extrêmement difficile à déterminer à partir des résultats des épreuves cantonales car les enseignants évoquent toujours des situations particulières à une année qui la rendent, de ce fait, non représentative.

M<sup>me</sup> Moyard souhaite conclure cette audition sur le fait que la FAMCO partage le souci des motionnaires mais qu'elle ne peut partager les généralités évoquées par la motion qui sont quelques peu insultantes pour l'ensemble des enseignants qui essaye de faire au mieux dans le cadre qui est imposé.

M. Wittwer rappelle que la question des évaluations communes figure à l'art. 19 de la LIP et a déjà fait l'objet d'une discussion au sein de cette Commission. Il indique que l'art. 19 précise les buts de ces évaluations communes qui visent à donner des informations au niveau du département mais surtout aussi au niveau des établissements et des enseignants. Il ajoute que ces buts ne sont aujourd'hui que très partiellement remplis par les EVACOM telles qu'elles sont conçues au CO parce qu'au moment de leur mise en place, le Grand Conseil et les enseignants ont plutôt été favorables à ces EVACOM et à leur multiplication. Il rappelle que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta a précisé dans l'une des interventions précédentes que l'objectif était maintenant de redéployer ou de réduire le dispositif des EVACOM pas simplement dans le but d'en supprimer un certain nombre mais aussi pour en améliorer la fiabilité

et la comparabilité, c'est-à-dire de permettre de tirer des enseignements « pour moins d'EVACOM mais pour mieux d'EVACOM ». Il ajoute que la direction générale de l'enseignement obligatoire met en place un dispositif d'évaluation qui permet de déterminer sur la base d'items dans les EVACOM concernant les compétences fondamentales, quelle est la part d'élèves et qui sont les élèves qui n'arrivent pas à atteindre les attentes fondamentales du PER. Il indique que l'épreuve cantonale peut avoir une fonction certificative et donc qu'elle entre dans la moyenne mais que cela donne un poids qui est augmenté, dans la mesure où le résultat de l'EVACOM figure à côté des moyennes dans le bulletin scolaire. Il estime qu'il est bien que les élèves prennent au sérieux l'évaluation en général et les EVACOM et indique qu'il a été observé que ce qui motivait les élèves était la présence d'une note. Il informe que, cette année, 750 élèves vont passer les premiers tests nationaux sur les compétences de base en mathématique et que l'année suivante se dérouleront les premiers tests nationaux sur l'apprentissage du français et de l'allemand à la fin du primaire. Il indique que le département essaie avec ces dispositifs d'évaluation d'aller dans le sens d'une plus grande fiabilité de comparaisons possibles pour avoir des instruments d'information pour donner des analyses et des résultats mais sans classement aux écoles et aux enseignants de manière à pouvoir ajuster les choses. Par ailleurs, il estime qu'il est nécessaire que pour les élèves de 11<sup>ème</sup> année on puisse faire en fin d'année un bilan sur le parcours scolaire, ce qui est beaucoup moins une exigence pour la 9<sup>ème</sup> année et la 10<sup>ème</sup> année où des tests pourraient être mis en place. Il indique que, pour les enseignants et l'administration scolaire, ces dispositifs d'EVACOM à l'heure actuelle sont extrêmement lourds. Il conclut en disant que le département se donne aussi pour objectif de diminuer le poids des évaluations communes.

L'auteur de la motion dit avoir compris que la ligne de défense était notamment de dire que les élèves travaillent jusqu'au bout et donc que ce travail est pédagogique. Il a eu le sentiment que la FAMCO était en train de vendre ce qu'elle avait essayé de faire passer concernant les EVACOM au département en 2012 et qu'elle a pris le levier de cette problématique pour dire qu'elle avait déjà constaté les problèmes évoqués par les motionnaires et qu'elle avait une proposition. Il s'accorde parfaitement avec la FAMCO sur le fait que ce n'est pas aux députés de dire « voilà la solution ». Il souhaite simplement que ce problème qui existe dans l'ensemble de l'enseignement soit reconnu. Il fait remarquer qu'il n'y a pas une statistique absolue et qu'il a des chiffres qui témoignent du désaccord des parents. Bien qu'il admette que les dix derniers jours de l'année scolaire soient incompressibles pour toutes sortes de raisons pédagogiques et techniques qui ont été amenées, il reste convaincu

qu'il y a quand même une mauvaise utilisation de ces fins d'année qui pourraient être rentabilisées un peu mieux.

Un député PLR souhaite savoir si M. Wittwer a des informations ou des chiffres concernant la question que la Commission avait posée au DIP quant à la façon dont la fin de l'année se passe dans les autres cantons. Il demande ensuite si ce ressenti de la population genevoise est aussi perçu dans les autres cantons.

M. Wittwer répond que cela est en voie de finalisation mais qu'il laisse la primeur à la conseillère d'Etat, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta, de faire part des résultats de cette enquête.

Une députée S souhaite répondre à l'auteur de la motion et fait remarquer que la FAMCO a parlé de la proposition de 2012 dans le but de montrer qu'elle rejoignait le souci des motionnaires sur certains points. Elle informe que la direction générale n'a jamais étudié la proposition alternative qui a été faite malgré les insistantes et régulières demandes de la FAMCO. Elle rappelle que la FAMCO ne prétend pas avoir trouvé le Saint Graal mais prétend montrer les difficultés concrètes rencontrées par les enseignants.

L'auteur de la motion indique qu'il ne revient pas sur ce qu'il a dit. Il dit avoir eu l'impression que la FAMCO a utilisé sa présence ici pour appuyer sur un levier de relation entre un syndicat et le DIP et que ce n'est pas aux députés d'arbitrer cette question-là.

La députée S répond que la FAMCO n'a pas besoin de cette salle pour discuter avec le DIP. Elle indique que c'était juste pour signaler que la FAMCO avait réfléchi à la chose et qu'elle avait éventuellement quelque chose à proposer.

Le président réitère sa demande à la FAMCO de fournir ce document à la commission.

La députée S répond qu'elle fournira ce document dans les meilleurs délais, soit dans l'état 2012, soit remis à jour.

Un député Ve trouve que le débat mélange plusieurs niveaux tels que l'apprentissage et les supports d'apprentissages ou l'enseignement et le gardiennage. Il explique que la mission de l'école qui est d'enseigner est souvent confondue avec le désir des parents de faire garder leurs enfants. Il estime qu'un débat sur la fonction de l'école serait nécessaire. Il indique qu'il faudrait se demander si l'on veut que la fonction de l'école soit celle de garder les enfants car les parents travaillent ou celle d'instruire les enfants, ce qui implique d'obéir à un certain nombre de réalités scolaires telles que le calendrier de fin d'année du CO. Il ajoute qu'il y a également une confusion lorsqu'on parle d'EVACOM, entre le pilotage du système qui est l'intérêt du

DIP et l'intérêt de l'élève et de la famille. Il se demande quelles EVACOM sont faites pour l'intérêt de l'élève et de la famille. Il ajoute finalement qu'il souhaite savoir dans la motion s'il s'agit de travailler ou de ne pas libérer les élèves jusqu'à la fin de l'année.

Une députée MCG revient à sa réflexion première et estime qu'il n'est pas question de gardiennage mais que le problème réside dans le fait que les parents ne sachent pas de manière anticipée que leurs enfants sont libérés, ce qui, selon elle, est un problème de programmation. Elle estime qu'il manque à l'enseignement genevois une vision globale voire fédérale. Elle considère que le problème des libérations vient du DIP qui ne donne pas les moyens afin que les élèves soient pris en charge entre les EVACOM.

Une députée S indique, à titre d'expérience personnelle, que le classement est beaucoup plus parlant qu'une note pour les élèves. Concernant l'aspect certificatif ou pas des EVACOM, elle s'accorde sur le fait qu'une clarification du département doit être faite sur le sujet. Elle indique qu'il y a une forte demande de parents venus d'ailleurs, de pays plus certificatifs, qui veulent avoir des notes signifiant quelque chose et qui sont très insistants à ce niveau-là. Elle précise que ce sont des observations qu'elle a pu faire en tant que parent qui l'ont choqué avec son propre parcours genevois. Elle rappelle que Genève est un haut lieu de la pédagogie au niveau mondial et estime qu'elle doit garder sa ligne.

Un député UDC pense, premièrement, qu'il faut arrêter ce procès d'intention dans cette Commission par rapport à cette motion car c'est bien plus qu'un ressenti, c'est une réalité. Deuxièmement, il tient à insister sur le fait que ce n'est pas une question de gardiennage. Il indique que la réalité économique à l'heure d'aujourd'hui fait que bien souvent les deux parents travaillent, ce qui peut poser problème dans certains cas. Il ajoute que le fait que le CO finisse une semaine avant l'école primaire est un réel problème de société. Il souligne faire la différence entre la théorie et la pratique et il ne doute pas du fait que M<sup>me</sup> Guex applique la théorie dans la pratique mais que cette dernière n'est pas la même pour tous. Pour finir, en ce qui concerne les épreuves cantonales, il rappelle que le Grand conseil a eu dernièrement un grand débat sur l'IUFE (institut universitaire de formation des enseignants) où il était ressorti entre autres choses que les étudiants trouvaient qu'il n'y avait pas assez de stages.

On pourrait par exemple utiliser ces étudiants pour remplacer les enseignants lorsque ces derniers corrigent les EVACOMS ou qu'ils sont en conseil de classe, ce qui éviterait toutes ces heures de libération les dernières semaines du cycle.



Un député PLR indique qu'il était intéressé par cette motion parce qu'on pouvait imaginer une fin d'année remplie et il se demande en entendant certaines interventions comment il est possible d'optimiser la fin de l'année en éliminant les charges inutiles telles que l'établissement des barèmes et les conseils d'école qui prennent la place que doit jouer pleinement la direction.

Une députée S répond que le barème n'est évidemment pas fait par chaque enseignant mais que c'est un fait que les enseignants ont un délai pour rentrer les points et qu'ensuite le service de l'évaluation donne le barème. Elle est d'accord sur le fait qu'on peut se dire que les notes sont faites en fonction des résultats des élèves mais cela peut être compris également comme une façon de pouvoir évaluer la difficulté de l'EVACOM.

M. Wittwer indique que le fait de parler de la fiabilité des EVACOM, surtout quand elles sont données comme indicateur du DIP dans le budget, signifie que l'on doit pouvoir déterminer le seuil de suffisance qui doit correspondre à la moyenne avant la conception de l'épreuve et non pas ensuite triturer les résultats pour définir un barème.

**Séance du 7 octobre 2015: Audition de Mesdames Sandra Capeder, présidente, accompagnée de M<sup>me</sup> Anne Thorel Ruegsegger, de la Coordination du groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP)**

M<sup>me</sup> Capeder remarque qu'il est difficile au GAPP d'être opposé à cette motion sachant que le GAPP est le porte-parole de certains parents, auprès de la direction de l'instruction publique, notamment sur ces questions d'utilisation du temps, en fin d'année scolaire. Ces questionnements sont apparus quand il y a eu le débat sur l'introduction du mercredi matin. De nombreux parents sont pleinement satisfaits de l'utilisation du temps scolaire mais il y a aussi certaines contestations ont été rapportées. Sachant qu'en fin d'année il n'y a plus d'annotations, les enseignants relâchent la pression scolaire et propose des activités plus récréatives que les activités habituelles. Ces activités quelque peu différentes doivent cependant rester pédagogiques. Certains parents ont jugé problématique le fait que plusieurs fois dans la même semaine, leurs enfants aient regardé un film à l'école. Elle mentionne également le fait que le souhait de remanier la répartition des vacances scolaires avait été émis. Il y aura d'ailleurs, pour la nouvelle année, 4,5 semaines de vacances entre les vacances de février et celles de Pâques et ensuite treize semaines entre celles de Pâques et les vacances d'été. Les parents, comme les enseignants, ont constaté qu'il n'est plus possible de maintenir l'attention des élèves, après un certain nombre de semaines. Ces deux préoccupations, à savoir l'utilisation du temps scolaire

en fin d'année et la répartition des vacances, ont été portées à la connaissance du département.

### **Séance du 7 octobre: questions des commissaires et débats de la commission**

L'auteur de la motion partage les dires de M<sup>me</sup> Capeder. Il signale qu'il a demandé via Facebook à des parents d'élèves de primaire, de livrer leur avis. Il fait lecture d'un extrait de deux témoignages recueillis : *« (...) Je trouve inadmissible que les notes doivent être rendues si tôt, pour permettre aux profs et fonctionnaires du DIP de pleinement profiter de leur 9 semaines de vacances. Pourquoi ne pas faire travailler et évaluer les élèves jusqu'au bout du mois de juin. Les moyennes, et conseils de classe se feraient au début juillet, rapidement (pas de classe à donner, disponibilité simultanées de tous les profs et administratifs) pendant que les élèves sont en vacances. Les résultats définitifs seraient connus vers mi-juillet. Les inscriptions définitives mi-août. Ce doit être possible avec les technologies actuelles (internet).»*

*« travailler 20 jours avant la fin de l'année, en fait une fois les évaluations cantonales ou de l'école effectuées, ce n'est que remplissage. J'ai même appris que ma fille de 8 ans a passé la dernière semaine à vider sa classe et la nettoyer. Idem pour les derniers jours avant Noël, bref sur l'année je pense qu'il n'est pas inexact de parler de pratiquement un mois de remplissage. Ne serait-ce qu'à la rentrée, mes enfants 8 et 5P cette année n'ont eu leurs premiers devoirs que ce lundi, soit 3 semaines après le début de l'année scolaire. ».*

M<sup>me</sup> Capeder remarque qu'elle n'a pas eu de témoignages énonçant qu'il y avait jusqu'à 20 jours sans le travail scolaire habituel. La question se pose parfois sur les quinze derniers jours avant la fin de l'année scolaire. Les parents sont les premiers à comprendre que leurs enfants sont fatigués. Il y a surtout un questionnement sur les activités différentes qui sont proposées en fin d'année. Certains enseignants emmènent les enfants en promenade. Les pratiques diffèrent beaucoup d'un établissement à un autre et aussi d'un enseignant à un autre au sein d'un même établissement. Elle rappelle que dans les cycles d'orientation, les élèves n'ont plus d'enseignement durant les trois semaines avant la fin du mois de juin. Ceci peut clairement susciter des réactions.

L'auteur de la motion mentionne le fait que lorsque ces questions ont été posées aux directeurs du primaire, ils ont considéré que les activités étaient toutes pédagogiques dans le sens où les élèves apprenaient toujours quelque chose, à travers ces activités.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger déclare que la perception des parents n'est pas toujours la même que celle des enseignants. Certaines écoles prévoient des spectacles de fin d'année par exemple et certains parents pensent que ce n'est ni utile ni intéressant. Elle ne partage pas cet avis. Les personnes qui témoignent n'ont pas toujours une idée précise de ce qui est pédagogique et ce qui ne l'est pas. De l'apprentissage se fait, par exemple, dans le cadre du ramassage de marrons, puisqu'il faut sortir de l'école, se tenir la main, deux par deux, se placer en rang etc.

Une députée S s'interroge sur la statistique dans le sens où il est mentionné « une immense majorité des parents » mais sans qu'un chiffre illustre cette affirmation. Elle précise que le GAPP mentionne seulement « un certain nombre ».

M<sup>me</sup> Capeder expose qu'elle n'a pas de réponse précise à donner mais déclare que c'est en tout cas une réalité qui mérite d'être portée à la direction générale si un nombre important de personnes s'expriment sur le sujet. Il convient de déterminer si c'est une activité habituelle ou anecdotique. Il a toujours été considéré que la direction générale était compétente en la matière. Indépendamment du cas de la vision des films de Shrek durant plusieurs séances scolaires, le fond du problème se situe dans la communication école/famille et dans la détermination de ce qui est du remplissage et de ce qui relève des activités pédagogiques, même si cela peut être considéré par certains comme du rangement inutile.

Le GAPP a été mobilisé pour informer les parents sur l'utilisation du temps scolaire. Les parents ont en fait une vision incomplète de ce que font leurs enfants à l'école. Souvent, les parents veulent qu'il y ait une trace des travaux et les exercices les plus scolaires comme le français et les maths rassurent. Certes, ces deux matières relèvent de l'apprentissage mais de nombreuses autres activités ludiques permettent également d'apprendre. L'incompréhension de la valeur de certaines activités s'est fait sentir.

Un député PLR signale qu'il fait partie des cosignataires de la proposition de motion. Il se demande si c'est seulement un ressenti des parents ou s'il y a une certaine véracité dans ce qui a été dit. Il remarque que les parents du GAPP ont un regard différent des parents ne faisant pas partie de l'association. Il aimerait savoir si ces plaintes récurrentes sont en augmentation. Il se demande si cela pourrait être mis en relation avec la présence des remplaçants. Finalement, il se demande si cela touche plus certaines écoles que d'autres.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger a le sentiment qu'il y a moins de plaintes et que les interventions du GAPP ont été entendues. Elle travaille pour sa part dans la

coordination du GAPP depuis presque dix ans. Un effort a été fait au niveau des utilisations des fins de semaine en primaire.

Elle n'a pas le même sentiment pour le cycle d'orientation même s'il y a moins de témoignages. Sur les remplaçants, elle n'a pas le sentiment que cela ait une incidence sur la fin de l'année dans le sens où il arrive effectivement que certains remplacements se déroulent mal mais des solutions sont trouvées, notamment avec la direction générale. Sur le dernier point, elle signale qu'aucune école n'est concernée en particulier.

M<sup>me</sup> Capeder pense qu'il y a moins de plaintes du fait qu'il y a plus de communication avec les familles. Des activités agréables et pédagogiques se sont développées avec le temps, pour la fin de l'année (activités à thème par exemple).

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger ajoute que, pour le cycle d'orientation, des parents sont très inquiets du fait que certains enfants sont libres et livrés à eux-mêmes. De plus, ce n'est pas assez clairement annoncé au début de l'année.

Un député Ve mentionne la diversité entre les écoles ou même au sein d'une même école. Il s'interroge sur le rôle du directeur de l'école primaire, qui doit à la fois animer l'école et exercer un contrôle de qualité sur les enseignements dispensés. Il aimerait savoir si les parents qui se sont plaints sont allés voir le directeur.

M<sup>me</sup> Capeder déclare que des séances sont prévues afin que les familles puissent s'exprimer et poser leurs questions. Elle confirme que les parents sont toujours encouragés à aller voir l'enseignant ou le directeur de l'école. L'arrivée des directions d'établissements a été un événement positif important qui a permis de renforcer la communication.

Le député Ve se demande si l'amélioration globale est à mettre en lien avec la présence des directeurs d'écoles.

M<sup>me</sup> Capeder confirme que c'est le cas et précise que le GAPP a toujours été favorable à la mise en place des directeurs d'écoles.

Un député EAG rappelle que le GAPP a eu l'honneur de réaliser un questionnaire d'importance, qui a été dépouillé en mars 2009. Il tient à signaler que des chiffres existent dans ce domaine. Il expose que 63% des parents étaient satisfaits des horaires actuels, plus de 60% refusaient la diminution du nombre de semaines de vacances et 60% des parents considéraient que l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement était peu ou moyennement efficace.

Il se demande quelle est l'évolution depuis 2009 et si cette évolution concerne plutôt les établissements primaires ou les cycles d'orientation. Il lui

semble que la motion convient au GAPP, mais pas parfaitement. Il aimerait que M<sup>me</sup> Capeder formule plus précisément les souhaits du GAPP, en lien avec la proposition. Les épreuves se terminent trois semaines avant les vacances et ceci parce que des travaux administratifs doivent être réalisés ensuite, il y a des carnets à rendre, des parents à rencontrer etc. Cela ne veut pas dire que les élèves sont libérés mais l'école continue, sur un mode quelque peu différent.

M<sup>me</sup> Capeder déclare que même si la motion ne leur convient pas « parfaitement » il y a des éléments qui se retrouvent dans ce que les parents ont relevé. Elle confirme que des parents se sont prononcés de nombreuses fois sur l'utilisation du temps scolaire. Des assemblées ont eu lieu et le temps insuffisamment bien utilisé était l'élément central qu'il fallait relayer à la direction générale. La communication entre l'école et la famille est un élément fondamental. Elle mentionne le parent qui se plaignait du fait que son enfant avait eu des devoirs après trois semaines d'école et expose qu'une directive prévoit qu'il ne peut y avoir de devoirs tant que les études surveillées n'ont pas été mises en place. Il est important de renforcer la communication avec les parents notamment pour qu'ils sachent ce genre de choses. Le devoir du GAPP est de faire l'intermédiaire et de transmettre les problématiques exprimées par les parents.

Une députée S mentionne la question de l'information aux parents. Elle se demande si le GAPP serait favorable à un courrier qui serait envoyé aux parents en cours d'année pour que ces derniers soient informés du déroulement des activités. Elle se demande également si, du fait que c'est un moment spécial de l'année, il convient de le traiter de manière spéciale.

Sur le second témoignage rapporté par l'auteur de la motion, elle se demande s'il serait préférable pour les parents que l'orientation soit connue une fois que les familles sont parties en vacances. Elle se demande finalement quelle est la position du GAPP sur les demandes de congé des parents, pour partir de manière anticipée en vacances avec leurs enfants.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger répond que des enseignants distribuent dès le début de l'année des plannings avec les moments importants de l'année ainsi que le déroulement des activités et sorties jusqu'à la fin de l'année. Ce sont des choses qui se font mais ce n'est effectivement pas toujours le cas.

M<sup>me</sup> Capeder déclare que les enseignants ne devraient pas avoir à se justifier en permanence, surtout sachant que les enfants rapportent à leurs parents ce qu'ils font en classe. Elle ne pense pas que les parents soient en attente d'un courrier mais plutôt d'une communication renforcée de manière globale. Sur les contraintes administratives, elle comprend que les parents aimeraient avoir la réponse concernant les orientations avant de partir en

vacances, mais ce n'est pas possible. Au cycle, de nombreux parents découvrent que leurs enfants n'auront plus de cours dès début juin et sont très surpris. Ceci est dû à un manque de communication. Il convient donc d'encourager toutes les écoles à mieux expliquer le planning et à informer davantage les parents. Sur les demandes de vacances anticipées, il y a effectivement des familles qui ont des contraintes qu'il convient de prendre en compte. Certaines familles ont besoin de retourner dans leur pays d'origine et ne peuvent décaler leurs vacances. Une amende ne résoudra certainement pas le problème selon M<sup>me</sup> Capeder.

Un député UDC souhaite revenir sur l'appréciation des activités pédagogiques. Sur ce point, il approuve le fait qu'un spectacle de fin d'année est une activité pédagogique. Il évoque un témoignage d'un membre de la SPG qui disait ne mettre en place que des activités pédagogiques. Il se demande si les enseignants s'impliquent de plus en plus dans la préparation des courses d'école, les ventes de pâtisserie et autres activités. Il signale qu'aucun de ses enfants, plus âgés, n'a fait ce genre d'activités.

M<sup>me</sup> Capeder, en lien avec les propos du député EAG, rappelle que l'enseignement est de qualité et elle espère que les moyens seront suffisants pour continuer à maintenir cette qualité, au sein des écoles. Elle ne pense pas avoir une vision suffisamment exhaustive des enseignants pour répondre à cette question. Le fait de préparer des pâtisseries fait partie de l'apprentissage alors que pour certains parents, ce n'est pas une activité productive et utile. C'est pourtant une autre manière de mobiliser les connaissances de l'enfant. Les parents sont régulièrement questionnés sur ce genre de points.

Un député MCG revient sur la politique des congés pratiqués à l'école primaire. Il suppose que pour justifier le mercredi matin, il a fallu démontrer que les élèves travaillaient jusqu'au dernier moment. De nombreux parents demandaient alors des congés pour pouvoir partir et se sont vus refuser leur congé sous prétexte que l'école était une institution sérieuse et qu'il ne fallait pas que les enfants manquent des cours. Les parents ont jugé cela scandaleux sachant qu'ils considéraient que les activités effectuées étaient secondaires dans le sens où leurs enfants allaient à la piscine, par exemple. Il se demande si ce genre de réactions a été constaté, suite à des refus de congé.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger déclare que ce genre de témoignages existe mais que cela n'a aucun lien avec l'introduction du mercredi matin. L'école est obligatoire et ceci du premier jour de la rentrée scolaire, jusqu'aux vacances. Le département ne devrait pas avoir un autre message que celui-ci.

M<sup>me</sup> Capeder approuve cela et considère par ailleurs que la piscine est une activité pédagogique. Il y a cependant des réalités financières à prendre en

compte et cela peut mener à des exceptions pour certains parents (prix des billets d'avion notamment). Il est vrai que cela peut paraître incohérent par rapport à la notion d'école obligatoire.

Le député MCG évoque la large différence entre le cycle d'orientation et l'école primaire. Les parents n'ont alors plus à faire de demandes sachant que les élèves sont libérés. Il ajoute qu'il n'y a pas de mécanisme d'excuse, en lien avec les absences.

M<sup>me</sup> Capeder pense que c'est un vrai problème et qu'il convient de le mentionner sachant qu'il est difficile pour les parents de comprendre pourquoi, en primaire, les enfants ne sont pas libérés plus tôt et pourquoi il en est différemment au cycle.

Le député MCG se demande si le GAPP travaille aussi pour les problématiques du cycle d'orientation.

M<sup>me</sup> Capeder lui répond que non mais que de nombreux parents ont des enfants au cycle et en primaire et par conséquent le GAPP connaît très bien aussi ce domaine.

Un député UDC évoque le déficit de communication qui serait dû selon lui au fait que l'emploi du temps peut être aléatoire.

M<sup>me</sup> Capeder explique que si les parents sont en confiance avec les enseignants de leurs enfants et qu'ils se rendent aux réunions, il n'y a pas de problème ni de plainte. Il convient de faire confiance à l'enseignement mais il est vrai que quand les parents n'ont pas communiqué avec l'école durant l'année, il leur est généralement plus difficile d'accepter certaines choses. Le déficit de communication est probablement lié au fait que pour certains enseignants, il est tellement évident que certaines activités sont pédagogiques qu'ils ne prennent peut-être pas le temps de l'expliquer.

L'auteur de la motion partage l'idée que l'école est importante et que des congés ne doivent pas être octroyés facilement. Il revient sur le départ des élèves du cycle le 4 juin et se demande si les parents sont mécontents à cause d'un manque de gardiennage de leurs enfants ou si les revendications portent sur l'instruction directement. Il aimerait connaître le ressenti du GAPP par rapport à cela.

M<sup>me</sup> Capeder pense que c'est surtout de l'incompréhension générale et de la surprise, de la part des parents. Selon les relations entre parents et adolescents, les parents apprennent cela au moment même. Elle confirme que le plus important reste la communication et l'information. La communication doit absolument être faite en avance afin que les parents puissent anticiper cet événement.

L'auteur de la motion souligne que le problème central semble être la communication. Il mentionne les personnes qui doivent travailler et s'organiser afin que leurs enfants ne soient pas dans la rue, au lieu d'être à l'école. En étant à l'école, les enfants évitent les mauvaises fréquentations et la drogue, selon les parents, par exemple. Le fait que leurs enfants soient dans des structures sûres et relativement efficaces les rassurent.

M<sup>me</sup> Capeder signale que c'est tout au long de l'année que ce genre de risques et de problèmes peuvent apparaître et l'inquiétude des parents par rapport au parcours scolaire de leur enfant est de plus en plus importante. L'école est un lieu d'explication, d'apprentissage et c'est à ce titre que l'information doit absolument transiter.

### **Séance du 7 octobre 2015 : Information du DIP sur les pratiques cantonales en Suisse romande**

M. Wittwer distribue les réponses des cantons, qui ont été compilées telles qu'elles sont parvenues. Il s'explique qu'il s'est adressé à ses collègues membres de la conférence des secrétaires généraux de la conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, en leur posant des questions centrées sur l'organisation de la fin de l'année, avec notamment les activités et les échéances administratives concernant les bulletins. Deux des cantons suisses, Berne francophone et le Jura, n'ont pas répondu. Les réponses des cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg auront cependant plus d'incidence en ce qui concerne les questions de préparation de rentrée scolaire etc.

Dans tous les cantons, la dernière semaine d'école se déroule avec des activités particulières, moins scolaires ou soit hors du cadre de l'horaire scolaire régulier. Ces activités consistent essentiellement en des activités sportives et culturelles.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, aucune consigne spécifique n'a été donnée par le département, sauf pour Fribourg où il est précisé que les activités doivent être basées sur des contenus pédagogiques. Les directions d'établissements prennent généralement ces décisions.

La remise des notes et des bulletins a lieu lors de la dernière semaine, voire lors du dernier jour d'école, pour deux cantons. Fribourg est le seul canton à avoir fixé un échéancier officiel. Aucune autorisation de suspension des cours n'est accordée officiellement, dans les autres cantons. A Fribourg, au cycle d'orientation, il se peut que certaines classes disposent d'un demi-jour sans cours. Il n'y a aucune prescription cantonale pour les dates des sorties scolaires. Elles sont déterminées par les directions des écoles mais ont



généralement lieu à la fin de l'année scolaire. Pour les questions d'organisation et d'orientation, il n'y a pas de conseil de classe au stade du primaire, en tout cas pour Fribourg et le Valais. Les conseils sont surtout importants pour le cycle d'orientation et sont réunis par classe. Ils ne concernent pas tous les enseignants pour toutes les disciplines. Aucun canton ne fait référence à des conseils d'école ou d'établissement. Le canton de Vaud signale le rôle du conseil de direction, qui est garant de la tenue des préavis formulés par les conseils. Un préavis est émis mais seul le directeur est compétent pour prendre formellement la décision. Les conseils ont lieu sur le temps scolaire et nécessitent une organisation particulière dans les derniers jours, à Fribourg. Dès la fin des cours, la remise des bulletins est réalisée. Le soir, après les leçons, les délibérations ont lieu sur les élèves. Les enseignants doivent rester à disposition de l'institut pendant deux semaines, après la fin de l'école. Dans le canton de Vaud et du Valais, les conseils ont également lieu rapidement, si possible hors temps d'enseignement. Certains enseignants peuvent participer, sur convocation de la direction. En ce qui concerne les modalités d'inscription des élèves quittant le cycle d'orientation, elles ne se font pas du tout comme à Genève sur une journée mais en fonction de l'organisation des écoles. Cela pose le problème des préinscriptions qui finalement n'aboutissent pas si l'élève n'a pas les résultats escomptés. Le processus d'inscription en secondaire II est donc différent. Au niveau parlementaire, le canton de Vaud déclare que la question est actuellement soulevée par la délégation de la commission de gestion du Grand conseil et en Valais, le département soulignait dans sa réponse les nombreuses possibilités de valoriser cette période en repoussant au maximum les épreuves, tout en laissant quelques jours pour les tâches habituelles de clôture d'année. M. Wittwer pense qu'il convient de retenir que la fin de l'année se déroule de manière différente par rapport au reste de l'année. A Genève, le nombre d'épreuves cantonales est bien plus élevé qu'ailleurs. Il y en a rarement, voire pas du tout, en 9ème et 10ème. A Genève, le temps pris pour les conseils est aussi beaucoup plus important qu'ailleurs. Tout semble être décidé au moment où toutes les moyennes et tous les résultats ont été rendus. Il apparaît ailleurs que la majorité des élèves ont déjà leur orientation prévue avant les résultats de fin d'année et la destination de l'élève est connue à l'avance, généralement. Il précise qu'il était directeur d'un cycle d'orientation des années auparavant et les enseignants alléguaient que certains élèves posaient problème. Le fait que l'élève avait déjà sa place pour un apprentissage avait pour conséquence qu'il n'avait plus envie de travailler ni d'améliorer ses résultats. Il convient de se poser la question de ce qui doit être mis en place pour que les élèves restent motivés jusqu'au bout. Il convient également d'améliorer l'information aux parents.

Un député MCG remercie M. Wittwer pour ce travail de récolte de données des différents cantons. Il regrette que Berne et le Jura n'aient pas répondu. Il pense qu'il pourrait être intéressant qu'un membre de la direction de Genève s'exprime sur les mêmes points. Il aimerait que cela soit dans le même tableau afin que le résumé soit complet.

Une députée S s'interroge sur le processus d'inscription. Le fait d'avoir des inscriptions en décalé est problématique selon elle dans le sens où les personnes peuvent ne pas être disponibles au moment de l'inscription qu'il souhaite. Par ailleurs, elle rappelle que le système genevois est celui qui intègre le plus d'enfants de nationalités différentes. Les langues diffèrent beaucoup et l'école genevoise intègre très bien la diversité. Le temps dévolu aux discussions avec les parents est très important. Les autres cantons n'ont pas forcément les mêmes nécessités.

M. Wittwer remarque que c'est le problème des comparaisons. Il n'est pas possible de transposer un autre système cantonal à Genève mais il est intéressant de voir sur quels aspects il y a des écarts et différences. Ce n'est pas une analyse qualitative mais cela permet d'avoir une vision globale. Il convient de se demander ce qui se passe dans les conseils mais il est difficile d'en connaître le déroulement en détails. Il confirme que la population scolaire genevoise est très hétérogène. Le temps consacré à ces conseils pourrait peut-être être réduit.

Un député PLR remercie M. Wittwer et déclare que cela donne l'impression que les autres cantons ont réussi à se décharger des tâches administratives en fin d'année scolaire. Il semblerait qu'il soit possible d'alléger et de gagner du temps, durant cette période.

Il se demande si le fait d'avoir des inscriptions qui se font tôt, comme c'est le cas dans plusieurs cantons et notamment en Valais, est préférable. Ces cantons ont généralement des bons résultats, au niveau du post-obligatoire. Il se demande s'il y a un rapport de causalité du fait que l'on choisit plus tôt ce que l'élève va faire.

M. Wittwer déclare, sur la maturité gymnasiale, que des études ont été réalisées pour déterminer le taux de maturité et la qualité de réussite de ces dernières. Certains ont la majorité à l'âge de 19 ans et d'autres l'ont à 18 ans. Il a été constaté que les élèves obtenant la maturité à l'âge de 19 ans réussissaient un peu mieux que ceux l'ayant à 18 ans.

Par rapport à la question de l'inscription du secondaire II, il faut se demander si un élève préinscrit réussira à se motiver et à étudier jusqu'au bout de l'année scolaire, pour être sûr d'être accepté au gymnase, par exemple. Il n'a pas à se prononcer sur cette question mais constate simplement que les

dates d'inscription sont très anticipées. Il est fort probable que certains élèves s'inscrivent mais se rendent compte ensuite qu'ils n'arriveront pas à atteindre cet objectif et s'inscrivent dans une autre filière.

Sur la nécessité de rendre les bulletins pour l'inscription du jeudi et sur tout ce qui conditionne les effectifs, il souligne qu'il y a eu des surprises par rapport à ce qui était prévu. De plus, il n'y a plus de marge de manœuvre au niveau de l'allocation des ressources. Toutes ces opérations sont extrêmement importantes pour réussir une rentrée et si les inscriptions sont faites le 15 août, la rentrée aurait alors lieu en octobre. Cela ne lui paraît pas possible. Il rappelle que des préinscriptions existent, à Genève.

Un député Ve rappelle que pour les préinscriptions, les élèves arrivent au cycle et ne savent pas nécessairement ce qu'ils veulent faire plus tard. Leur demander de se préinscrire en date du 15 février lui paraît prématuré, dans ce cadre. Ils seront guidés par leurs parents, des enseignants ou d'autres personnes et ils doivent pouvoir changer d'avis et modifier leur projet d'orientation. Le primaire pose une problématique en termes de management. Les enseignants doivent travailler de manière pédagogique le plus longtemps possible. Ce travail de management revient, à son sens, au directeur de l'école primaire. En ce qui concerne les cycles, certaines orientations peuvent prendre moins de temps. Le problème est que le cycle s'arrête généralement le mercredi ou le jeudi de la dernière semaine, pour laisser place aux activités d'orientation et aux travaux administratifs. Il n'est pas possible de laisser les élèves à une personne qui n'est pas enseignante. Pour que les professeurs du cycle les prennent en charge, alors ils devront travailler en classe plus longtemps et reculer le travail d'orientation. Il convient de déterminer s'il faut revoir la philosophie de l'orientation à Genève ou si l'on admet qu'il y a une semaine de libération des élèves qui est fixée et défendue auprès des parents, qui sont informés. Il ajoute que le primaire et le cycle sont eux à des stades très différents.

## Séance du 14 octobre 2015 : suite des débats de la commission sur la motion 2282 avec prises de position des partis

Un député MCG indique que toutes les auditions ont montré, selon le MCG, que le problème ne concerne pas l'école primaire mais spécifiquement le secondaire I. Il indique que le MCG présentera donc un amendement ; il propose de changer l'invite de la manière suivante : « **à prendre les mesures pour que les élèves de l'école secondaire I travaillent jusqu'au terme de l'année scolaire.** »

Un député UDC souligne que le groupe UDC ne soutiendra pas l'amendement MCG car il considère qu'il s'agit pour sa part d'un problème global. Il estime que la dernière audition des parents d'élèves (GAPP) a démontré que le problème soulevé au CO tend à exister en primaire. Il indique que le groupe UDC soutiendra la motion car il y a selon lui trop de libérations en fin d'année et car les problèmes du CO se reportent de plus en plus sur l'école primaire. Il estime qu'il convient donc de corriger cette situation.

Une commissaire S indique que le PS n'accepte pas l'amendement MCG. Elle ajoute que le groupe est aussi opposé à la motion car elle estime qu'il y a dans le texte un mélange visible entre le primaire et le cycle. Elle estime en outre que le texte sème un manque de confiance envers l'école genevoise dans sa rédaction. Enfin, elle indique que le sujet ne semble pas être complètement abandonné au sein du DIP. Par ailleurs, elle relève que le rétro-planning distribué lors d'une audition antérieure montre que la réponse à donner n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. Elle ajoute que le PS ne se satisfait pas de la situation mais n'acceptera pas pour autant la motion.

Un député EAG indique qu'Ensemble à Gauche ne soutiendra pas non plus la motion car il considère qu'elle est mal ciblée. Il estime que ses auteurs doivent la retirer. Il considère que la motion se trompe littéralement de cible car elle vise toute l'école obligatoire alors que l'école primaire, selon lui, non visée par la problématique, constitue 8 degrés sur les 11 degrés de l'école obligatoire. Il insiste sur le fait que les auditions ont montré que le problème était bel et bien concentré sur le secondaire I. En outre, il souligne que l'audition du GAP a montré que la situation allait beaucoup mieux aujourd'hui et il ne comprend donc pas pourquoi l'UDC affirme maintenant que le problème se reporte sur l'école primaire. Concernant l'amendement du MCG, il comprend que ce dernier tente de corriger la motion, mais il estime qu'elle ne peut pas l'être. Il affirme qu'une nouvelle motion doit être rédigée et qu'elle sera, le cas échéant, reçue favorablement par son groupe.

Un député Ve affirme être d'accord avec le MCG lorsque ce dernier met en avant la différence de situation entre le primaire et le cycle. Il considère

pour sa part que pour le primaire, il s'agit d'un problème au niveau du management et qu'il n'y a pas assez de communication entre les parents et l'école. Il ajoute qu'il y a peut-être aussi un problème de contrôle de la part de la direction sur ce qui se fait dans les classes. Concernant le cycle, il relève que la motion vise à ce que les élèves travaillent jusqu'à la fin de l'année. Or il estime que le fait que les élèves soient pris en charge par un stagiaire n'est pas très raisonnable et qu'il s'agit au final de gardiennage et non de travail véritable. Il indique que l'autre possibilité serait alors de revoir la philosophie et les modalités du Cycle d'orientation. Il souligne néanmoins qu'il a déjà averti que les Verts s'y opposeraient. Par ailleurs, il estime que, si l'on revoit le système des EVACOM, que celles-ci sont moins nombreuses et qu'elles n'entraînent pas de libérations, il est possible que la situation s'améliore. Il indique qu'étant donc partagé, il va s'abstenir sur le vote de cette motion, d'autant plus qu'il doit se tourner vers son caucus pour avoir la position de son parti par rapport à cet objet.

L'auteur de la motion observe que tous ceux qui travaillent en primaire semblent dire que tout fonctionne plutôt bien et que ceux qui travaillent au cycle semblent dire qu'il y a quand même des problèmes en lien avec les EVACOM. Il indique qu'il va pour sa part refuser l'amendement MCG car il estime que la problématique touche l'ensemble de l'école obligatoire. Il souligne que la situation est moins visible en primaire car il y a moins de libérations qu'au cycle. Il rappelle que le GAPP a affirmé qu'il était à peu près en accord avec la motion. Il considère que les directeurs de cycles semblent dire que la situation du cycle va plutôt bien. Or il souligne que la réponse qui a été donnée à tous les cantons montre que des améliorations peuvent être faites. Il considère que la motion doit être transférée telle quelle au Conseil d'Etat. En outre, il estime que M<sup>me</sup> Emery-Torracinta devrait pouvoir s'exprimer à ce propos. Il observe que le député EAG avait indiqué que les trois semaines de fin d'année étaient inamovibles. Il désire pour sa part une réponse de la part du département afin de savoir comment l'on répond à son constat, à savoir que l'on n'a pas une école aussi performante que l'on pourrait le penser. Il considère en outre que le fait de dire que tout ce que l'on fait en fin d'année relève de la pédagogie est un mensonge car diverses activités sont selon lui risibles et n'ont rien à voir avec la pédagogie. Il désire donc une réponse et n'accepte pas que l'on lui dise une fois qu'il a raison et par la suite que l'on dise le contraire. Il estime qu'il faut encore travailler pour améliorer la situation, même si cette dernière est tout de même meilleure que par le passé. Il demande donc que l'on transmette telle quelle la motion au Conseil d'Etat.

Un député PLR souligne qu'il ne veut pas trop se répéter et estime qu'il est nécessaire d'envoyer la motion au Conseil d'Etat et ne pas distinguer le

primaire du secondaire. Il ne sait toujours pas s'il s'agit d'un ressenti de la population genevoise ou si les faits sont avérés ; il estime qu'une réponse du département devrait permettre de crever l'abcès. Il observe qu'il y a globalement un satisfecit global sur l'école primaire à Genève. Néanmoins, il précise que les statistiques montrées la semaine dernière soulignent que le temps administratif pourrait être comprimé. Il en déduit qu'il y a donc une marge d'amélioration possible. Il relève par ailleurs que l'on a beaucoup parlé des EVACOM et constate qu'il y a donc un problème à ce niveau et il pense que le département doit se pencher là-dessus. Il précise enfin qu'il refusera l'amendement MCG.

Un député PDC souligne que le PDC n'était au départ pas enchanté par la motion car il lui semblait qu'il s'agissait d'une défiance vis-à-vis du DIP. Il observe néanmoins qu'après les auditions, une réponse a été donnée et que l'humeur des initiants, selon lui, s'est clarifiée, ce qui le rassure. Il considère que, si le rapporteur reflète bien ce qui a été dit (*Note du rapporteur de majorité : celui-ci espère que les débats sur cette motion ont été retranscrits le plus fidèlement possible*), on peut renvoyer la motion au Conseil d'Etat afin que ce dernier fasse le point sans acrimonie particulière.

Un député EAG remercie le député PLR pour ses propos qu'il juge pondérés. Il observe toutefois qu'il subsiste tout de même un malentendu. Il précise qu'il parlait de 3 semaines inamovibles car il faisait référence aux épreuves cantonales, dont la dernière intervient trois semaines avant la fin de l'année. Il ajoute qu'au primaire, le travail administratif est intégré dans le travail des enseignants et il précise qu'il n'y a donc aucune libération. Il explique que les enseignants du primaire n'ont ni un jour, ni même une heure de leur travail spécifiquement dédiée au travail administratif.

Une députée S indique que, tout bien réfléchi, le PS acceptera l'amendement MCG car cette dernière supprime la notion d'urgence de la motion initiale et par ailleurs ne concerne que le secondaire I.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souligne que le département est conscient du questionnement soulevé par cette motion mais aussi des préoccupations des parents. Elle précise qu'un groupe de travail a été mis en place il y a environ une année, mais elle est quelque peu déçue de constater que la conclusion de ce groupe a été que la situation n'avait pas vraiment changé. Elle souligne néanmoins qu'il y a tout une série d'éléments qui montrent qu'il n'y a pas de solution toute faite. Par ailleurs, elle précise que le département s'était engagé précédemment et qu'indépendamment du sort de cette motion, le département va s'attaquer à cette problématique. Ensuite, elle indique avoir plutôt entendu des parents se plaignant des libérations au niveau du cycle. Elle estime donc que le problème est plutôt concentré sur le secondaire I. En outre, elle relève

qu'il existe aussi des problèmes de niveau ; notamment, la question des EVACOM. Elle considère qu'il convient de se poser la question du sens de ces EVACOM et du moment où ces dernières doivent avoir lieu. Concernant le nombre de ces épreuves, elle estime que celui-ci est actuellement trop élevé et que ce questionnement peut faire l'objet de réflexions pouvant être menées relativement rapidement. Elle explique par ailleurs que l'on prépare les examens une année à l'avance et en conclut que l'on ne peut pas faire préparer des EVACOM par les enseignants et ensuite jeter leur travail à la poubelle. Elle relève que l'on doit avoir au mois de novembre, une première réflexion sur les EVACOM pour l'année suivante. Elle indique qu'il est probablement trop tard pour changer quelque chose pour l'année en cours. Elle désire ensuite revenir sur la question du conseil de classe et estime que la question de l'orientation doit se poser en parallèle. Elle relève que l'idée de couperet semble actuellement primer et que l'orientation semble se déterminer dans les dernières semaines. Elle considère pour sa part que l'orientation est un processus qui se construit au cours des trois ans du cycle. Elle en conclut que, dans la majorité des cas, elle devrait déjà être finalisée avant la tenue des conseils. Au niveau des inscriptions en secondaire II, elle observe que tout se fait bien plus en amont dans les autres cantons alors qu'à Genève tout se fait au dernier moment. Elle relève qu'il y a donc une réflexion à avoir sur le système actuel des inscriptions. En outre, elle relève que la question des voyages d'études et des courses d'écoles doit aussi être posée, notamment au sujet du moment où l'on décide d'organiser ces événements. Enfin, elle estime qu'il est nécessaire de distinguer les élèves de 9ème et 10ème année des élèves qui sont en 11ème année car il s'agit, dans ce cas, de la fin d'un processus. Elle souligne que toutes les pistes sont très intéressantes mais que quelques mois seront nécessaires pour que ces réflexions puissent être bien menées par le département. Elle indique enfin que ce dernier entend aller dans ce sens, quelle que soit la destinée de la motion.

La présidente soumet au vote l'amendement MCG :

*« à prendre les mesures pour que les élèves de l'école secondaire I travaillent jusqu'au terme des années scolaires. »*

Pour : 5 (3 MCG ; 2 S)

Contre : 8 (1 Ve ; 1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC)

Abstentions : 1 (1 EAG)

*L'amendement est refusé.*

La présidente soumet au vote le renvoi de la M 2282 au Conseil d'Etat :

Pour : 7 (1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC)

Contre : 3 (1 EAG ; 2 S)

Abstentions : 4 (3 MCG ; 1 Ve)

### **En résumé et recommandations de la commission:**

Cette proposition de motion a indéniablement mis sur le devant de notre scène parlementaire une problématique importante, comme en témoignent les nombreuses heures de commission consacrées à l'examen de ce texte. Outre les débats nourris entre commissaires, tant les auditions des associations d'enseignants du primaire et du secondaire I, des associations de parents d'élèves, et sans oublier les éclairages du DIP, ont permis de mettre en exergue plusieurs points.

Au départ, la proposition de motion qui, dans le prolongement de la question écrite 222, à laquelle le DIP avait apporté une réponse partielle, demandait simplement à mieux utiliser le temps de la fin d'année scolaire. Les travaux de la commission ont permis premièrement d'arriver à un diagnostic relativement unanime sur les EVACOM, que leurs dates et la mission (certificative ou simplement informative sur le niveau des élèves genevois) des EVACOM doivent être redéfinies.

La problématique soulevée par cette motion, même si elle a été jugée exagérée par les associations d'enseignants et partiellement inexacte par le Département en ce qui concerne le primaire (avis d'ailleurs partagé par une minorité de la commission), a permis, en regard des comparaisons cantonales avec nos voisins de mettre en évidence qu'il y avait trop de temps dévolu au temps administratif en fin d'année à tous les étages du système d'enseignement obligatoire, phénomène en partie lié au surplus d'évaluations des élèves à Genève et à des inscriptions dans le degré supérieur plus tardivement par rapport aux autres cantons romands. Tout ceci doit évidemment se mesurer à l'aune d'une population scolaire genevoise plus diverse que dans des cantons moins urbanisés que le nôtre.

Par ricochet, les débats se sont également portés sur les réponses que les enseignants doivent donner aux demandes de congé en fin d'année scolaire faites par les parents dans une période où la mission pédagogique de notre école est plus « évanescence ». Question difficile ou aucune réponse vraiment satisfaisante n'a été apportée durant nos débats....

Bien que certains partis ont jugé que ce texte pouvait être interprété comme un cri de défiance envers les enseignants genevois, la majorité de la



commission a jugé que cette proposition de motion méritait d'être envoyée au CE. Par ailleurs, il faut relever que le Département, qui se penche déjà sur cette problématique de l'occupation du temps scolaire en fin d'année, n'a pas manifesté d'opposition franche à ce qu'elle lui soit renvoyée.

La majorité de la commission vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette proposition de motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

*Annexes :*

- 1. Grille pour l'horaire spécial d'une semaine des EVACOM*
- 2. Tableau de l'Association genevoise des directeurs au cycle d'orientation relatif au calendrier d'une fin d'année scolaire.*
- 3. Calendrier scolaire 2015-2016*
- 4. QUE 222-A*

## **Proposition de motion (2282)**

**pour que les élèves de l'école obligatoire genevoise étudient jusqu'à la fin de l'année scolaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la réponse du Conseil d'Etat QUE 222-A ;
- que les élèves de l'école genevoise bénéficient maintenant du mercredi matin mais perdent ce bénéfice en n'étudiant plus guère durant le mois de juin ;
- qu'il est important, étant donné les résultats des élèves, de ne pas perdre un temps précieux en fin de période scolaire ;
- que l'Etat fixe clairement le nombre de semaines durant lesquelles l'enseignement régulier doit être dispensé,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures urgentes pour que les élèves de l'école obligatoire travaillent jusqu'au terme des années scolaires.

## ANNEXE 1

COLLEGE DE DRIZE  
Année scolaire 2013-2014

Horaire de la classe :  
M.

## Horaire 2e semestre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
P01 08h10 08h45		EVACOM Anglais (LV) (130) JIMENEZ RAFAEL		EVACOM Allemand (209) LOGEAN-RUPP MARIANNE	
P02 09h00 09h45		EVACOM Anglais (LV) (130) JIMENEZ RAFAEL		EVACOM Allemand (209) LOGEAN-RUPP MARIANNE	
P03 10h30 10h45	EVACOM Français (225) DORSAZ EDOUARD				EVACOM Mathématiques (135) MOLINO FABRIZIO
P04 10h50 11h35	EVACOM Français (225) DORSAZ EDOUARD				EVACOM Mathématiques (135) MOLINO FABRIZIO
P05 11h40 12h25					
P06 12h40 13h25					
P07 13h30 14h15				EVACOM Outils d'allemand (136) MORARD CHARVET VIRGINIE EVACOM Outils d'allemand (136) PATRICK PIGNOLO EVACOM Outils d'allemand (136) SCHILT PICHAT HELENE EVACOM Outils d'allemand (136) WINTER CHRISTIANE	
P08 14h20 15h05				EVACOM Outils d'allemand (136) MORARD CHARVET VIRGINIE EVACOM Outils d'allemand (136) PATRICK PIGNOLO EVACOM Outils d'allemand (136) SCHILT PICHAT HELENE EVACOM Outils d'allemand (136) WINTER CHRISTIANE	
P09 15h15 16h00	Dépannage Anglais 11 (133) VOEGLIN COLETTA LARA	Dépannage Allemand 1 (126) AMALIA CHIENU		Dépannage Math 11ème (133) AGONDANOU JEAN-HUGUES Dépannage Math 11ème (134) MURISSET LAURENCE	
P10 16h05 16h50					

HORAIRE SPECIAL pour la semaine des EVACOM du 5 au 9 mai 2014

## Association Genevoise des Directeurs Au Cycle d'Orientation (AGDACO)

## Audition Commission de l'Enseignement

16 septembre 2015

Fin d'année scolaire

Retro planning

2015-16 date	déroulement	qui	commentaire	remarques
vendredi 1er juillet	Séance de répartition. Transfert de près de 500 élèves entre les établissements, dont une centaine de transferts forcés.	Toutes les équipes de directions des 20 collèges du secondaire1.	Nécessité d'informer les familles des transferts forcés avant qu'elles partent en vacances.	
jeudi 30 juin	Préparation de la répartition.	Equipe de direction.	Etudes de divers scénarios d'ouverture (ou de fermeture) de classe en lien avec les collèges voisins. Incidences des déplacements d'élèves sur l'emploi. Détermination des élèves à déplacer. Critères géographiques et de transport. Etude sur les couplages de classe possibles pédagogiquement et financièrement.	Rangements divers par les maîtres (salles de classe, salle des maîtres, salle de travail, casiers...)
mercredi 29 juin ap-m	Premiers scénario d'organisation.	Directeur+doyens.	Toutes les orientations étant déterminées, les premiers modèles d'organisation peuvent être esquissés.	
mercredi 29 juin matin	Remise des bulletins aux élèves de 9ème et 10ème.	Maîtres de classe + doyens.		
mardi 28 juin ap-midi	Contrôle des documents scolaires et remise des bulletins aux élèves de 11ème.	Maîtres de classe et doyens, maîtres de 11ème, directeur.	Cérémonie de fin de 11ème	
mardi 28 juin matin	Conseil d'école (édition des bulletins scolaires).	Directeur, doyens, tous les maîtres (secrétariat).	Synthèse globale des résultats par année/section. Possibilité de reprendre un ou des préavis d'orientation, soit pour garantir l'égalité de traitement, soit suite à l'évolution de l'avis des parents.	
lundi 27 juin	Conseils de classe. Edition des bulletins scolaires.	Tous les maîtres (secrétariat).	Reddition du matériel + démeublement.	conseil pour 40 classes = 40h soit 5 jours de travail.
vendredi 24 juin	Conseils de classe. Edition des bulletins scolaires.	Tous les maîtres.	Reddition du matériel + démeublement.	Avec deux conseils en parallèle, 2,5 jours de travail.
jeudi 23 juin ap-midi	Conseils de classe.	Tous les maîtres.	Reddition du matériel + démeublement.	
jeudi 23 juin matin	Contrôle des moyennes et des orientations.	Maîtres de classe .	Reddition du matériel + démeublement.	Reddition du matériel : 40x20min =800min soit 14h soit 2,5 jours.
mercredi 22 juin ap-midi	Inscription des 8P.	Maîtres, doyens , directeur.		
mercredi 22 juin matin	Dernier jour de cours.			

# Calendrier scolaire 2015-20

- Rentrée scolaire :** lundi 24 août 2015
- Premier trimestre :** du lundi 24 août au vendredi 20 novembre 2015
- Remise des bulletins :** du lundi 24 août au vendredi 18 décembre 2015 pour de 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> P
- Deuxième trimestre :** du lundi 23 novembre 2015 au vendredi 11 mars 2016
- Remise des bulletins :** mardi 15 mars 2016
- Troisième trimestre :** du lundi 14 mars au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Remise des bulletins :** vendredi 17 juin 2016 pour les élèves de 8<sup>es</sup> et vendredi 24 juin 2016 pour les élèves de 1<sup>er</sup> P

# Vacances et congés scolaire

- JeuNe genevois :** jeudi 10 septembre 2015
- Vacances d'automne :** du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2015
- Vacances de Noël et Nouvel An :** du jeudi 24 décembre 2015 au vendredi 8 janvier 2016
- Vacances de février :** du lundi 15 février au vendredi 19 février 2016
- Vacances de Pâques :** du jeudi 24 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016
- Ascension :** jeudi 5 mai 2016
- Pentecôte :** lundi 16 mai 2016
- Fin de l'année scolaire :** vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Vacances d'été :** du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016
- Rentrée scolaire 2016 :** lundi 29 août 2016

**La fréquentation de l'école est obligatoire pendant la période**  
 En cas de force majeure, les parents se conforment aux instructions donr 30 du présent carnet.

# Calendrier scolaire 2015-2016

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE  
 CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-16

Semaines	Remise des bulletins	Epreuves cantonales	Vacances
du 24.08.15 - vs 28.08.15	A		
du 29.08.15 - vs 02.09.15	B		
du 03.09.15 - vs 07.09.15	A		
du 10.09.15 - vs 14.09.15	A		
du 17.09.15 - vs 21.09.15	A		
du 24.09.15 - vs 28.09.15	A		
du 01.10.15 - vs 05.10.15	B		
du 08.10.15 - vs 12.10.15	B		
du 15.10.15 - vs 19.10.15	A		
du 22.10.15 - vs 26.10.15	A		
du 29.10.15 - vs 02.11.15	A		
du 05.11.15 - vs 09.11.15	B		
du 12.11.15 - vs 16.11.15	A		
du 19.11.15 - vs 23.11.15	A		
du 26.11.15 - vs 30.11.15	A		
du 03.12.15 - vs 07.12.15	A		
du 10.12.15 - vs 14.12.15	A		
du 17.12.15 - vs 21.12.15	A		
du 24.12.15 - vs 28.12.15	A		
du 03.01.16 - vs 07.01.16	A		
du 10.01.16 - vs 14.01.16	A		
du 17.01.16 - vs 21.01.16	A		
du 24.01.16 - vs 28.01.16	A		
du 03.02.16 - vs 07.02.16	A		
du 10.02.16 - vs 14.02.16	A		
du 17.02.16 - vs 21.02.16	B		
du 24.02.16 - vs 28.02.16	B		
du 03.03.16 - vs 07.03.16	A		
du 10.03.16 - vs 14.03.16	A		
du 17.03.16 - vs 21.03.16	A		
du 24.03.16 - vs 28.03.16	A		
du 04.04.16 - vs 08.04.16	A		
du 11.04.16 - vs 15.04.16	A		
du 18.04.16 - vs 22.04.16	B		
du 25.04.16 - vs 29.04.16	A		
du 02.05.16 - vs 06.05.16	A		
du 09.05.16 - vs 13.05.16	A		
du 16.05.16 - vs 20.05.16	B		
du 23.05.16 - vs 27.05.16	A		
du 30.05.16 - vs 03.06.16	B		
du 06.06.16 - vs 10.06.16	A		
du 13.06.16 - vs 17.06.16	B		
du 20.06.16 - vs 24.06.16	A		
du 27.06.16 - vs 01.07.16	B		

12 semaines scolaires  
 PREMIER TRIMESTRE  
 12 semaines scolaires  
 DEUXIÈME TRIMESTRE  
 12 semaines scolaires  
 TROISIÈME TRIMESTRE  
 14 semaines scolaires

**Secrétariat du Grand Conseil****QUE 222-A**

*Date de dépôt : 3 septembre 2014*

**Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Pourquoi les élèves des écoles obligatoires genevoises n'étudient-ils pas jusqu'à la fin de l'année scolaire ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La problématique n'est pas nouvelle. Dans les écoles obligatoires du canton, les classes terminent les années scolaires en roue libre.*

*Au Primaire, nous avons introduit le mercredi matin d'école parce que le temps scolaire semblait trop court pour honorer les objectifs principaux du PER. Or les parents déplorent que le temps scolaire ne soit pas utilisé en classe avec le maximum de rentabilité, particulièrement en fin d'année.*

*Au Cycle d'orientation, ils ne trouvent pas normal que des semaines entières soient sacrifiées pour libérer les élèves. Par exemple, lors des EVACOM, on libère les élèves durant cette semaine d'évaluation commune (qu'il aurait fallu placer d'ailleurs durant l'avant-dernière semaine de cours de juin).*

*Les parents et les députés ne trouvent pas normal que ces EVACOM se déroulent au début du mois de mai soit presque 6 semaines avant la fin de l'année scolaire. Ils ne trouvent pas normal que depuis plusieurs années, durant les 3 dernières semaines de l'année scolaire les élèves ne reçoivent quasiment plus de cours et regardent des films durant les périodes ordinairement consacrées aux disciplines.*

*Les résultats de Genève aux tests internationaux devraient plutôt nous inciter à retrousser les manches et non à habituer nos élèves à cette vacuité.*

*Ma question est donc la suivante :*

*Le département va-t-il mettre enfin le holà à ces pratiques qui ne servent ni les élèves, ni leurs parents, ni les contribuables, ni le rayonnement de Genève ?*

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La fin de l'année scolaire recouvre généralement les deux dernières semaines d'école du mois de juin. La question des activités d'enseignement menées en classe une fois clos les travaux soumis à évaluation est une préoccupation récurrente. Au primaire comme au cycle d'orientation, la fin de l'année scolaire est en effet régie par les opérations liées au bilan certificatif et donc de promotion à l'année de scolarité suivante, qui impliquent de disposer des résultats et moyennes et de réunir des conseils d'enseignants pour examiner les situations scolaires des élèves.

Au primaire, les dates des épreuves cantonales ont été reculées autant que le permettaient la phase de corrections et leur intégration dans les moyennes trimestrielles et, pour les 8P, les démarches pour assurer le passage au cycle d'orientation. Ainsi, en juin 2014, la passation des épreuves cantonales des 4P, 6P et 8P s'est effectuée du 26 mai au 10 juin, pour une reddition des bulletins scolaires le 12 juin en 8P et le 19 juin pour les 4P et 6P. Ensuite, les derniers enseignements de l'année scolaire en lien direct avec les contenus du plan d'études romand (PER) se poursuivent normalement, mais les enseignants adaptent bien entendu leurs cours en fonction du contexte d'une fin d'année : tous les élèves se rendent par conséquent à l'école jusqu'au dernier vendredi fixé par le Conseil d'Etat.

Au cycle d'orientation (CO), la fin de l'année scolaire est marquée par plusieurs opérations qui exigent l'implication des directions et des enseignants et qui sont liées en particulier à l'accueil des futurs élèves de 8P et à la transition vers l'enseignement secondaire II pour les élèves de 11CO. Outre la validation des résultats et des moyennes pour l'ensembles des disciplines, les délibérations et préavis des conseils d'orientation (conseils de classe ou d'école et conférences de fin d'année) pour tenir compte également d'autres critères

que des moyennes obtenues, et les contacts avec les parents d'élèves, le calendrier est déterminé par deux impératifs majeurs au niveau organisationnel, à savoir la séance d'admission des élèves de 8P dans les trois regroupements CO, et les séances d'inscription des élèves qui quittent le CO aux diverses écoles et filières du secondaire II.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble de ces opérations en fin d'année, les établissements du CO adaptent le temps de présence des élèves pour que, notamment, les conseils de classe, d'école et les conférences de fin d'année puissent se dérouler en parallèle. Des libérations ponctuelles et limitées le plus possible d'élèves sont par conséquent décidées, lorsqu'il n'est pas possible de mener en même temps les activités scolaires nécessitant la présence des enseignants et la tenue des conseils. De telles contraintes qui caractérisent la fin de l'année scolaire existent bien entendu aussi dans les filières de formation du degré secondaire II.

Le Conseil d'Etat souligne cependant que les prestations d'enseignement durant les 38,5 semaines d'école prescrites, donc y compris en fin d'année scolaire, doivent pouvoir être assurées dans toute la mesure du possible jusqu'au dernier jour. C'est pourquoi il a décidé de reprendre l'examen de la situation afin de mettre en place une organisation de la fin de l'année scolaire dans les différents degrés d'enseignement qui permette une utilisation optimale du temps scolaire pour l'enseignement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP



*Date de dépôt : 11 janvier 2016*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 14 octobre 2015, la majorité de la commission susmentionnée a décidé d'accepter la motion 2282 invitant le Conseil d'Etat à prendre des mesures urgentes pour que les élèves de l'école obligatoire travaillent jusqu'au terme des années scolaires. Cependant, une minorité de la commission l'a refusée, donnant lieu à deux rapports. Pour la rapporteuse de 1<sup>re</sup> minorité le texte de la M 2282 ne peut être accepté pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce que, censée concerner l'école obligatoire dans son ensemble, la motion 2282 crée la confusion entre des situations bien différentes que sont celle de l'école primaire et celle du Cycle d'orientation. Le deuxième considérant de la motion, qui évoque le mercredi matin dont « bénéficient maintenant » les élèves de l'école genevoise est déjà révélateur de la méconnaissance de l'auteur puisque ce ne sont que trois degrés de l'école primaire qui se sont vus dotés de cette matinée supplémentaire, suite au verdict populaire, les élèves du CO y étant déjà soumis depuis longtemps.

Deuxièmement, le ton de l'exposé des motifs, ironique et moqueur, sème la défiance vis-vis des enseignants de l'école genevoise, ce qui assez malvenu, de manière générale et plus particulièrement de la part de son premier signataire lui-même retraité du corps enseignant genevois. De plus, ce même exposé des motifs est approximatif dans ses affirmations : tout d'abord, celle qui prétend que « les classe terminent les années scolaires en roue libre ». Toutes les auditions menées par la commission nous ont prouvé qu'au contraire les enseignants et les directions d'école ont à cœur d'organiser les cours et activités jusqu'aux derniers jours, dans la mesure où, en particulier au CO, les obligations administratives leur en laisse la possibilité.

Troisièmement, l'énoncé des doléances prétend s'appuyer sur les témoignages de « l'immense majorité des parents » ! Or, aucune statistique n'existe sur le sujet et même les associations de parents d'élèves, du primaire ou du Cycle, n'ont pu articuler aucun chiffre précis, alors qu'elles sont les plus

directement concernées. Il est pour le moins curieux qu'une majorité de députés du Grand Conseil, toujours si soucieux de la précision des chiffres, puisse voter un texte aussi vague voire erroné. De plus, dans ce même paragraphe, il est induit que le bénéfice de l'introduction du mercredi matin aurait ouvert la porte à un relâchement des activités scolaires au mois de juin, là encore, il s'agit une corrélation qui n'est prouvée par aucun élément factuel ou chiffré.

Quatrièmement, ce même exposé des motifs dérive de son objectif premier qui devrait concerner la fin de l'année scolaire pour aborder la question des EVACOM. Or s'il est vrai qu'il peut exister un lien, au CO, entre les deux sujets, et donc que la réflexion peut être liée, et les solutions à rechercher également, les libérations excessives déplorées pour ces périodes d'évaluation ne se situent pas en fin d'année scolaire, en particulier au mois de juin, mais auparavant. Donc, là encore, il s'agit d'une assertion approximative.

Cinquièmement, l'affirmation que les élèves de l'école obligatoire « ne reçoivent quasiment plus de cours et regardent des films durant les périodes ordinairement consacrées aux diverses disciplines » contribue à faire prendre pour un phénomène largement répandu, et comme si c'était la règle absolue, ce qui a pu se produire une fois ou l'autre, ponctuellement (et c'est regrettable). Et à nouveau, cet unique exemple est donné sans preuves ni sans chiffres.

Enfin, quant à nous, membres de la minorité, nous sommes convaincus que le sujet est déjà pris en compte au sein du DIP et que cette motion ne fait donc que de la surenchère et du rabâchage sur un sujet déjà connu, et en cours de traitement.

## **Conclusion**

Dans ces conditions, la minorité de la commission de l'enseignement déplore qu'un texte parlementaire aussi mal rédigé et peu étayé puisse être renvoyé tel quel au Conseil d'Etat. Les nombreuses auditions n'ont pas apporté d'éléments très déterminants allant dans le sens des motionnaires. Leurs assertions relèvent souvent des « on dit ». Pour la rapporteuse de minorité, on constate d'emblée que les situations sont bien différentes à l'école primaire et au Cycle. Dans le premier cas, il est clair que les élèves et les enseignants sont présents jusqu'au jour des Promotions, cette traditionnelle fête de clôture de l'année scolaire genevoise.

Au Cycle d'orientation, le rétro planning fourni par l'association genevoise des directeurs au Cycle d'orientation (AGDACO) lors de son audition du 16 septembre 2015 démontre fort bien la complexité des divers processus à mener de front et la difficulté, voire l'impossibilité, d'assumer parallèlement et

pleinement le travail scolaire ou des activités à but pédagogique avec les élèves. La proposition de 2012 de la FAMCO (que je ne vais pas développer ici en détail) pourrait constituer une piste de réflexion pour améliorer la situation, en regroupant les EVACOM en mai et en plaçant les voyages d'étude sur une même semaine en juin. Il a également été relevé que l'information des parents est essentielle et que, même si elle semble avoir été améliorée, il serait bon de vérifier qu'elle soit transmise de la même manière dans tous les établissements du secondaire I. Lors des séances de la commission, la cheffe du DIP a affirmé n'être pas satisfaite de la situation actuelle au Cycle, ni des premières réponses du groupe de travail institué sur ce sujet. Une poursuite de la réflexion est en cours. En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, la minorité de la commission et sa rapporteuse sont convaincues que comme cette motion sera certainement renvoyée au Conseil d'Etat, il saura tirer quelque chose de ce texte, qu'il est déjà en train d'y travailler !

Date de dépôt : 23 novembre 2015

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lorsqu'une motion se trompe de cible, ne conviendrait-il pas de la retirer et, le cas échéant, s'il reste quelque chose à en dire, de la réécrire ?

#### **Les huit premiers degrés d'école ne sont pas concernés**

La motion 2282 s'attaque à l'école obligatoire dans son entier, sans faire *a priori* de vraie distinction entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Il faut peut-être rappeler que l'école obligatoire compte 11 années. Dès l'âge de 4 ans, les élèves entrent à l'école primaire pour 8 ans (degrés 1P à 8P) ; ils poursuivent durant 3 ans au cycle d'orientation (CO).

Or, manifestement, la problématique évoquée par la motion, à savoir modifier les pratiques actuelles et faire en sorte que les élèves étudient jusqu'à la fin de l'année scolaire, ne concerne pas l'école primaire. En effet, les élèves des huit premiers degrés vont en classe jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, c'est un fait avéré. Ils ne sont pas libérés et sont encadrés par leurs enseignants, qui leur délivrent des prestations d'enseignement, jusqu'au vendredi soir qui précède les vacances d'été.

#### **La question des EPC et des EVACOM**

Il convient de souligner que, pour bonne part, la motivation des auteurs ou signataires de la présente motion provient de l'insatisfaction qu'ils ressentent devant l'absence de suivi de la part du Conseil d'Etat après la réponse fournie par ce dernier à la question écrite urgente numéro 222. La QUE 222 évoquait donc de manière identique la problématique de la fin de l'année scolaire, avec les mêmes propos désobligeants à l'égard du corps enseignant, accusé de laisser se terminer les derniers jours d'école « en roue libre ». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat annonçait certes qu'il allait reprendre l'examen de la situation mais était assez clair au sujet de l'école primaire : grosso modo, la seule

amélioration possible, qui consistait à organiser le plus tard possible la passation des épreuves cantonales (EPC), était une mesure déjà effective.

Ainsi, les EPC, pour l'année scolaire 2014-2015, ont eu lieu du 20 mai au 5 juin. L'école se terminant le vendredi 26 juin 2015, cela laissait 3 semaines aux enseignants, une fois la dernière épreuve passée, pour corriger les évaluations, faire les moyennes, rédiger les livrets scolaires, tenir les séances de suivi collégial des élèves, rencontrer les parents, remettre les carnets (la dernière semaine d'école), etc.

En 2016, l'école se terminera le 1<sup>er</sup> juillet et la passation des EPC aura lieu du 30 mai au 10 juin, soit à nouveau 3 semaines avant le début des vacances d'été. Ces trois semaines sont nécessaires si l'on entend que les élèves puissent connaître avant les vacances les décisions concernant leur avenir scolaire, et que les parents sachent aussi à quoi s'en tenir et aient l'occasion de s'intéresser à la suite de la formation de leurs enfants.

Par ailleurs, pour les élèves de 8P, il est impératif de pouvoir disposer de leurs résultats finaux assez tôt, afin de pouvoir aller s'inscrire au CO (les inscriptions sont prévues le 22 juin 2016). Dans les faits, personne, au cours des auditions ou débats de la commission, n'a contesté cette organisation de la fin de l'année scolaire au primaire ou n'a proposé une amélioration. Même si le titre de la motion, en englobant les 11 degrés de l'école obligatoire, fait un amalgame regrettable et crée de la confusion, il était assez facile de constater qu'au fil des discussions le problème revenait invariablement sur les évaluations communes du CO (EVACOM) qui, elles, ont lieu bien avant la fin de l'année scolaire et engendrent une organisation particulière durant la période prévue pour leur passation, les cours pouvant être supprimés et les élèves libérés.

A cela s'ajoute aussi le fait que les élèves du CO sont libérés les derniers jours d'école avant les vacances d'été, au minimum une semaine. Enfin, si les EPC et les EVACOM fonctionnent comme une sorte de signal que la fin de l'année scolaire approche, il a été relevé qu'il leur est généralement accordé beaucoup trop d'importance et qu'il faudrait inverser cette tendance, rompre avec l'idée que l'année scolaire se joue sur les résultats de ces évaluations (les EPC, par exemple, comptent pour 1/9<sup>ème</sup> de la moyenne annuelle).

### **Le problème de la libération des élèves au CO**

La vraie problématique réside donc dans le fait que les élèves du CO (dont l'âge peut varier de 12 à 16 ans), sont libérés des cours. Les parents estiment que l'école devrait mieux assumer sa fonction de gardiennage et ne sont pas

satisfaits que leurs enfants traînent en fin d'année alors que les vacances ne sont officiellement pas entamées.

Si l'école primaire genevoise ne se distingue pas vraiment des autres cantons de la Suisse romande et du Tessin quant aux modalités d'organisation de la fin de l'année scolaire, force est de constater que ce n'est pas le cas du CO. En effet, aucun élève, semble-t-il, n'est libéré des cours dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Valais. Il y aurait donc quelque chose à corriger à ce niveau-là.

Concrètement toutefois, autant il est facile de dénigrer avec des jugements à l'emporte-pièce, autant les propositions ou solutions visant à supprimer cet apparent défaut n'ont pas vraiment surgi... Quoi qu'il en soit, jeter l'opprobre sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, comme le fait cette motion, n'est guère honnête, ni responsable.

Il faut aussi noter que la problématique, identique, qui concerne l'enseignement secondaire II – et qui aurait donc pu être traitée dans la motion –, a été balayée d'un revers de main au prétexte douteux qu'il s'agit de l'enseignement post-obligatoire... alors qu'un titre « *Pour que les élèves de l'enseignement secondaire (I et II) étudient jusqu'à la fin de l'année scolaire* » aurait été beaucoup plus justifié.

### **Le travail de sape dont est victime l'école n'améliorera pas la formation des élèves...**

Un député DC a avoué que son parti avait eu, de prime abord, un avis défavorable en lisant cette motion, la jugeant comme un acte de défiance vis-à-vis du DIP. Les premières impressions sont parfois les bonnes...

Du point de vue de la minorité, à aucun moment il n'est apparu que ce n'était pas le cas, qu'il n'y avait pas de la part des signataires de la motion un besoin d'en découdre avec le département et le corps enseignant, de critiquer toujours plus avant l'école, et d'enfoncer des coins pour l'affaiblir. Plus grave encore, certains n'ont pas hésité à s'arroger le droit de juger si telle ou telle activité était bien pédagogique ou pas, selon des critères basés sur leur expérience personnelle, familiale, et du niveau des discussions du café du commerce.

On le voit, avec ce genre de motion qui critique sans nuance, toutes sortes de dérives émergent, car l'objet lui-même importe peu, du moment que l'on peut se défouler sur le sujet de prédilection que représente l'école – dame, tout le monde y a fait un passage, et donc la connaît ! En réalité, la complexité de l'enseignement devrait inciter les politiques à une certaine prudence. Il est surtout hors de question que les politiques se mêlent des contenus

d'enseignement et émettent une quelconque appréciation au sujet de la pertinence des cours dispensés par les enseignants.

Il sied enfin de rappeler que le rythme annuel, avec la sanction qui tombe en fin d'année, a été voulu par les auteurs de la motion et accepté en votation populaire. S'étonner aujourd'hui que les élèves soient moins assidus aux cours les deux dernières semaines du mois de juin, une fois que tous leurs résultats sont connus, définitifs, n'est pas très sérieux, non seulement parce que cela relève d'une réalité connue depuis des lustres mais aussi parce que toutes les tentatives pour modifier cet état de fait (les cycles d'apprentissage de deux ans, par exemple) ont été rejetées par les mêmes personnes.

De toute façon, si parfois la motivation des élèves est moindre en fin d'année, si une certaine fatigue peut aussi se faire sentir, cela n'empêche en aucune manière de leur proposer des activités d'apprentissage – sous des formes peut-être plus particulières que celles qui prévalent au cours du reste de l'année – qui compléteront leurs connaissances et compétences d'heureuse façon. C'est ce que font les enseignants genevois et le nier, ou tenter de dévaloriser ce travail, n'est pas propre à améliorer la qualité des prestations. D'aucuns poursuivent leur entreprise de démolition de l'école et cette motion entend sûrement y contribuer – sous couvert de vouloir l'améliorer, bien entendu.

Ce dénigrement trop souvent constaté ne peut que détériorer la formation dont chaque élève doit bénéficier, et que chaque parent est en droit d'attendre pour ses enfants. La minorité rappelle qu'une partie de la réussite des élèves tient au niveau, à la qualité de la relation de confiance qui existe entre la société et l'école. Si le lien est rompu, l'école plonge. Il est encore temps de s'en rendre compte et d'agir en conséquence.

Pour ces raisons, la minorité vous engage à refuser cette motion, quitte à ce que ses auteurs en déposent une nouvelle, rédigée de manière correcte, et respectueuse des acteurs de l'école.